### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE GABONAISE Union-Travail-Justice

**Loi n°\_\_\_\_\_/2018** déterminant les ressources et les charges de l'Etat pour l'année 2019.

Le Parlement a délibéré et adopté ;

Le Président de la République, Chef de l'Etat, promulgue la loi dont la teneur suit :

**Article 1**er: La présente loi, prise en application des dispositions de l'article 47 de la Constitution et des dispositions de l'article 10 de la loi organique n°20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget, détermine les ressources et les charges de l'Etat pour l'année 2019.

PREMIERE PARTIE : DES CONDITIONS GENERALES DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE ET FINANCIER

TITRE I: DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

**CHAPITRE PREMIER: DES IMPOTS ET RESSOURCES AUTORISES** 

### A- De l'autorisation de perception des ressources

**Article 2 :** Le Gouvernement est autorisé à percevoir les ressources correspondant aux prévisions contenues dans la présente loi en vue de couvrir les charges de l'Etat présentées en annexes.

Les ressources du budget résultent de l'application des dispositions du Code Général des Impôts, du Code et du Tarif des Douanes de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, en abrégé C.E.M.A.C, des emprunts, des dons prévus en 2019 et des autres produits autorisés par les textes en vigueur ou résultant des décisions de justice ou des conventions.

**Article 3 :** Les impôts et taxes en vigueur affectés aux collectivités locales et aux organisations communautaires restent applicables.

# **B-** Des dispositions fiscales

**Article 4** : Les dispositions du Code général des impôts actuellement en vigueur sont modifiées ainsi qu'il suit :

**LIVRE 1: IMPOTS SUR LES BENEFICES ET REVENUS** 

**TITRE1: IMPOT SUR LES SOCIETES** 

**CHAPITRE 1 : Champ d'application de l'impôt** 

Section 3 : Territorialité

« **Article 7 nouveau :** Sous réserve des dispositions des conventions internationales, les bénéfices passibles de l'impôt sur les sociétés sont déterminés en tenant compte des bénéfices obtenus dans les entreprises exploitées ou sur les opérations réalisées au Gabon.

Il en est de même de la plus-value réalisée lors du transfert de droits sociaux de personnes dont l'actif est constitué majoritairement de tels droits ou de droits détenus directement ou indirectement dans une société située au Gabon.

La société située au Gabon dont les droits sont cédés est tenue d'informer l'administration fiscale des cessions visées aux alinéas précédents, dans un délai d'un mois à compter de leur réalisation.

Le défaut d'information expose la société à l'application des dispositions des articles P-985 et suivants du présent code, relatives à la solidarité de paiement. »

### (Le reste sans changement)

### **CHAPITRE 2 : Bénéfices imposables**

### Section 1 : Définition du bénéfice

« **Article 8 nouveau :** Le bénéfice imposable est le bénéfice net déterminé d'après les résultats d'ensemble des opérations de toute nature effectuées par les entreprises au cours de la période servant de base à l'impôt, y compris notamment les cessions d'éléments quelconques de l'actif, soit en cours, soit en fin d'exploitation. Il inclut les revenus tirés de la participation à un groupement d'intérêt économique et correspondant aux droits détenus par la société dans le capital dudit groupement.

Le bénéfice net est constitué par la différence entre les valeurs de l'actif net à la clôture et à l'ouverture de la période dont les résultats doivent servir de base à l'impôt, diminuée des suppléments d'apport et augmentée des prélèvements effectués au cours de cette période par les associés. L'actif net s'entend de l'excédent des valeurs d'actif sur le total formé au passif par les créances des tiers, les amortissements et les provisions justifiés.

Les stocks sont évalués au prix de revient. Si le cours du jour est inférieur au prix de revient, l'entreprise doit constituer une provision pour dépréciation de stocks.

Les travaux en cours sont évalués au prix de revient. »

## **CHAPITRE 4 : Liquidation de l'impôt**

## Section 3 : Calcul de l'impôt

« **Article 16 nouveau :** Pour le calcul de l'impôt sur les sociétés, le bénéfice imposable est arrondi au millier de franc CFA inférieur.

Le taux est fixé à 30%.

Ce taux est porté à 35% pour les entreprises du secteur pétrolier et minier. Il est ramené à 25% pour :

- les sociétés détentrices de titres de propriété intellectuelle ;
- la Banque Gabonaise de Développement ;
- les entreprises de promotions immobilières agréées pour l'aménagement des terrains à bâtir en zone urbaine et pour la construction de logements socioéconomiques;
- les établissements publics ;
- les associations et collectivités sans but lucratif visées à l'article 5 alinéas 8 et 9 ;
- les entreprises du secteur touristique agréées conjointement par les ministres chargés des Finances et du Tourisme ;

L'impôt sur les sociétés est diminué, le cas échéant, dans la limite de cet impôt : du crédit d'impôt correspondant à 5 % du montant hors taxes de l'investissement pendant une période de 5 ans, pour les investissements touristiques inférieurs à 300.000.000 FCFA agréés par le Ministre chargé du tourisme et le Ministre chargé des finances.

Les dispositions de l'article 16- a) sont abrogées.

(Le reste sans changement)

### TITRE 2: IMPOT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES

### **CHAPITRE 2 : Revenus imposables**

Section 1 : Détermination des bénéfices ou des revenus nets des diverses catégories de revenus

Sous-section 2 : Traitements, salaires, pensions, et rentes viagères

# **B- Exemptions**

« **Article 91 ter. nouveau :** Les indemnités de licenciement et les indemnités de services rendus entrent dans la catégorie des indemnités de rupture du contrat de travail prévues par les articles 70 et suivants du Code du travail.

L'indemnité de services rendus est versée :

- au travailleur faisant valoir ses droits à la retraite ;
- aux ayants droit du travailleur décédé;
- au travailleur démissionnaire dans le cadre d'un départ volontaire.

L'indemnité de licenciement est versée à l'employé en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur.

L'indemnité de licenciement et l'indemnité de services rendus ne sont pas cumulables.

L'indemnité de services rendus est imposable dans les conditions suivantes :

- en cas de départ à la retraite : imposable à 50 % entre les mains du bénéficiaire ;
- en cas de décès : imposable à 50 % entre les mains des ayants droit du travailleur décédé ;
- en cas de démission : imposable à 100 % entre les mains du bénéficiaire, sauf si le salarié apporte la preuve que sa démission est due à un comportement fautif de son employeur. Dans ce cas, l'indemnité reçue est exonérée de l'impôt sur les salaires et suit le sort fiscal de l'indemnité de licenciement.

L'indemnité transactionnelle ou indemnité dite de bonne séparation est imposable à 50% entre les mains du bénéficiaire.

L'indemnité de licenciement est exonérée d'impôt sur les salaires, de même que les indemnités de licenciement ou de départ volontaire, versées dans le cadre d'un plan social.

# (Le reste sans changement)

Sous-section 3: Revenus des capitaux mobiliers

Paragraphe 7 : Régime des sociétés bénéficiaires des revenus de capitaux mobiliers

**Article 98.2 a) alinéa 2 –** Sont considérés comme revenus distribués, les bénéfices ou produits mis en réserve pendant une durée de trois ans (abrogé).

### (Le reste sans changement)

TITRE 3: DISPOSITIONS COMMUNES A L'IS ET A L'IRPP

**CHAPITRE 2 : Obligations des entreprises** 

Section 1 : Déclaration des commissions, honoraires et bénéfices distribués aux associés

« **Article 189 alinéa 1**<sup>er</sup> **nouveau :** Les personnes physiques ou morales qui, à l'occasion de l'exercice de leur profession commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou non commerciale versent à des tiers des commissions, courtages, ristournes commerciales ou autres, vacations, honoraires occasionnels ou non, droits d'auteur ou d'inventeur,

gratifications et autres rémunérations doivent déclarer ces sommes ainsi que la liste de leurs achats par fournisseurs et par exercice au centre des impôts dont ils dépendent. »

## (Le reste sans changement)

Titre 1 : Taxe sur la Valeur Ajoutée

**CHAPITRE 1: champ d'application** 

**Section 1 : Personnes imposables** 

« **Article 208 alinéa 1**<sup>er</sup> **nouveau :** Les personnes visées à l'article 207 ci-dessus, soumises à l'IS ou à l'IRPP, qu'elles soient ou non immatriculées, sont redevables de la TVA si le chiffre d'affaires hors taxes s'établit à 150.000.000 FCFA.

**Article 208 alinéa 2 nouveau :** Une possibilité d'option pour l'assujettissement à la TVA est autorisée pour les nouveaux contribuables susceptibles de réaliser un chiffre d'affaires équivalent au seuil dès la première année d'exercice.

**Article 208 alinéa 3 nouveau:** Dans tous les cas, l'exercice de cette option est subordonné aux conditions suivantes :

- faire la demande expresse auprès du centre des impôts dont il dépend ;
- être soumis au régime réel d'imposition ;
- ne pas avoir fait l'objet, dans le délai de prescription, de pénalités d'assiette ou de recouvrement en matière de TVA ;
- présenter des garanties de solvabilité.

En cas de défaillance du contribuable dument constatée, l'option visée ci-dessus peut être remise en cause par l'administration.

Une instruction fiscale fixe les modalités de mise en œuvre de l'option. »

## (Le reste sans changement)

### **CHAPITRE 3 : Modalités pratiques**

### **Section 2 : Liquidation et recouvrement**

« **Article 238 nouveau :** La TVA perçue à l'importation est liquidée par l'Administration des Douanes et des Droits Indirects. Son recouvrement est assuré par le comptable du Trésor. La TVA à l'importation doit être obligatoirement déclarée et versée avant l'enlèvement de la marchandise.

Pour bénéficier de la déduction de la TVA, l'assujetti doit fournir pour chaque opération :

- une déclaration en douane mentionnant son NIF;
- une quittance délivrée par le service de recouvrement donnant le montant de la TVA acquittée.

Nonobstant les dispositions de l'alinéa précédent, les entreprises visées à l'article 243 ter ci-dessous, sont dispensées du paiement de la TVA avant l'enlèvement de la

marchandise. »

« Article 243 ter : Les entreprises industrielles et exportatrices sont autorisées à procéder au paiement différé de la TVA afférente aux importations de biens, notamment les

matériels, les équipements, les machines industrielles et les pièces détachées dont la valeur

totale excède 100.000.000 FCFA.

Le bénéfice de la procédure de paiement différé de la TVA à l'importation est subordonné à la satisfaction par chacune des entreprises visées à l'alinéa précédent des conditions

cumulatives ci-après :

- être à jour de ses obligations déclaratives et de paiement des impôts, droits et

- être à jour de ses obligations douanières ;

- disposer d'un crédit d'enlèvement en relation avec un commissionnaire agréé par

les services des Douanes et des Droits Indirects.

Sont exclues du mécanisme de paiement différé de TVA à l'importation, les opérations

n'ouvrant pas droit à déduction.

Le non-respect des dispositions du présent article entraine la perte du bénéfice du mécanisme de paiement différé de la TVA et l'assujettissement aux obligations de droit commun, sans préjudice des sanctions prévues par le Code Général des Impôts et le Code

des Douanes de la CEMAC.

Un arrêté du ministre chargé de l'Economie précise les modalités pratiques de mise en

œuvre de la procédure de paiement différé de la TVA à l'importation. »

**LIVRE 3: IMPOTS ET TAXES DIVERSES** 

**TITRE 4: TAXES DIVERSES** 

**CHAPITRE 7 : Taxe à la charge des lotisseurs** 

Les articles 393, 394, 395, 396, 397, 398, 399, 400 sont abrogés.

LIVRE 4: DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE

TITRE 1: DROITS D'ENREGISTREMENT

**CHAPITRE 8: Fixation des droits** 

**Section 2 : Actes soumis aux droits proportionnels** 

Sous-section 1 : Actes soumis au droit proportionnel de 1%

6

« **Article 573 nouveau :** Sont enregistrés aux droits proportionnels de 1%, les actes de formation, prorogation de sociétés, les actes d'augmentation du capital des sociétés par incorporation des réserves et au moyen d'apports en nature qui ne contiennent pas transmission de biens meubles ou immeubles, entre les associés ou autres personnes. »

### (Le reste sans changement)

# Sous-section 2 : Actes soumis au droit proportionnel de 3%

**« Article 583 nouveau :** Les cessions d'actions, de parts de fondateurs ou de parts bénéficiaires, les cessions de parts d'intérêts dans les sociétés dont le capital n'est pas divisé en actions et les cessions d'obligations négociables des sociétés et de toute autre personne morale sont assujetties à un droit de 3 %.

Sont également soumises au droit de 3%, les cessions des droits sociaux de personnes dont l'actif est constitué majoritairement de tels droits ou de droits détenus directement ou indirectement dans une société située au Gabon.

La société située au Gabon dont les droits sont cédés est tenue d'informer l'administration fiscale des cessions visées aux alinéas précédents, dans un délai d'un mois à compter de leur réalisation.

Le défaut d'information expose la société à l'application des dispositions des articles P-985 et suivants du présent code, relatives à la solidarité de paiement. »

## (Le reste sans changement)

**LIVRE 5: PROCEDURES FISCALES** 

TITRE I : ASSIETTE DE L'IMPOT

**CHAPITRE UNIQUE : Obligations des contribuables** 

Section 1 : Obligations déclaratives

Sous-section 1 : Principe général

« **Article P-818 bis alinéa 3 :** Le défaut d'adhésion aux téléprocédures pour les entreprises visées à l'alinéa précédent est sanctionné d'une amende de 5.000.000 FCFA par an pour compter de l'exercice au titre duquel le seuil a été atteint. »

(Le reste sans changement)

TITRE V: CONTENTIEUX DE L'IMPOT

**CHAPITRE 1 : Contentieux de l'imposition** 

Section 1 : Procédure préalable auprès de l'Administration

Sous-section 5 : Instruction des réclamations

« **Article P-1048 alinéa 3 :** Tout document comptable ou extracomptable sollicité par l'administration fiscale et non produit par le contribuable pendant les opérations de vérification, est irrecevable en phase contentieuse.

Le défaut de production du document visé à l'alinéa précédent est constaté par procès verbal. »

### **II- DISPOSITIONS NON CODIFIEES**

# A- Dispositions relatives à la Procédure Spéciale d'Aide à la Régularisation Fiscale

« **Article 1**<sup>er</sup>: Par l'effet des dispositions de la présente loi, il est institué, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, une procédure spéciale d'aide à la régularisation fiscale.

Cette procédure, sans application de sanction, concerne les contribuables qui ont un passif fiscal latent et qui se présentent spontanément auprès des services fiscaux.

Pour les exercices ouverts avant le 1<sup>er</sup> janvier 2019 les contribuables peuvent introduire leur demande de régularisation fiscale jusqu'au 31 décembre 2019.

**Article 2:** Sont éligibles à la procédure spéciale d'aide à la régularisation fiscale, les contribuables qui :

- n'ont jamais souscrit de déclaration d'existence ;
- ont souscrit une déclaration d'existence non suivie de déclarations périodiques ;
- étant régulièrement immatriculés et ayant découvert des erreurs ou omissions dans les déclarations fiscales servant de base au calcul de l'impôt dont ils sont redevables, se présentent spontanément auprès des services fiscaux compétents pour procéder à la régularisation de leur situation fiscale.
- **Article 3**: Par dérogation aux articles P-992 à P-994 du Code Général des Impôts, les régularisations des situations fiscales opérées en application de la présente loi emportent extinction des obligations fiscales des contribuables bénéficiaires exigibles au titre de la période visée à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.
- **Article 4** : Sans préjudice des dispositions de l'article 3 ci-dessus, le bénéfice de la procédure d'aide à la régularisation ne fait pas obstacle au contrôle par l'administration des bases d'imposition déclarées spontanément par le contribuable.
- **Article 5** : Les contribuables en cours de vérification ne peuvent bénéficier de la procédure spéciale de régularisation.
- **Article 6** : Les contribuables admis à la procédure spéciale de régularisation sont tenus de respecter toutes leurs obligations fiscales pour les périodes ultérieures sous peine de révocation des avantages consentis. »

### (Le reste sans changement)

### B- Dispositions relatives à la Taxe sur les Transferts de Fonds

« **Article 19 nouveau :** Les dispositions de l'article 14 de la loi n°26/2008 du 17 décembre 2008 modifiant certaines dispositions de la loi n°36/2007 du 23 janvier 2008 les ressources et les charges de l'Etat pour l'année 2008 sont modifiées ainsi qu'il suit :

### (Le reste sans changement)

« **Article 12 nouveau :** Le fait générateur et l'exigibilité de la taxe sont constitués par la remise des espèces à transférer, les virements bancaires, à l'exclusion des frais annexes et des commissions supportées par le donneur d'ordre. »

## (Le reste sans changement)

### C- Dispositions relatives au Droit de Timbre sur transactions électroniques

« **Article 27 nouveau :** L'Autorité monétaire déléguée nationale est chargée de veiller au respect des dispositions des articles 23, 25 et 26.

Un arrêté du Ministre chargé de l'Economie détermine les modalités pratiques de perception du droit de timbre sur les transactions de monnaie électronique. »

## D- Taxe sur les Transactions Financières par Voie Electronique

- **Article 5:** Il est institué une Taxe sur les Transactions par Voie Electronique, dénommée Taxe sur les Transactions Financières par Voie Electronique.
- **Article 6 :** La Taxe sur les Transactions Financières par Voie Electronique est due sur toutes les transactions financières réalisées en République gabonaise.
- **Article 7 :** On entend par transactions financières par voie électronique, toute opération de dépôt, retrait, paiement, transfert d'argent ou de crédit téléphonique effectuée par le biais d'un téléphone mobile.
- **Article 8 :** Sont redevables de la Taxe sur les Transactions Financières par Voie Electronique, toutes les personnes physiques ou morales disposant d'un compte de monnaie électronique ouvert auprès d'un opérateur de téléphonie mobile.
- **Article 9 :** Le fait générateur et l'exigibilité de la taxe sont constitués par la réalisation de la transaction financière.
- Article 10 : La taxe est calculée sur la valeur de la transaction financière.
- Article 11: Le taux de la taxe est fixé à 10%.
- **Article 12** : Les opérations d'assiette, de contrôle et de recouvrement relèvent de la compétence exclusive de la Direction Générale des Impôts.

Les redevables chargés de collecter la taxe sont tenus de mettre à la disposition de la Direction Générale des Impôts tous documents permettant de retracer les opérations de transfert effectuées.

**Article 13 :** Les opérateurs de téléphonie mobiles sont chargés de collecter la taxe et d'en reverser le produit à la caisse du receveur des impôts territorialement compétent au plus tard le 20 de chaque mois.

Le paiement est accompagné d'une déclaration établie en double exemplaire sur un imprimé fourni par l'administration.

La déclaration doit notamment indiquer :

- la période des transactions;
- le nombre et la valeur des transactions;
- le montant de la taxe due.

**Article 14:** Les dispositions du CGI relatives aux obligations des redevables, au recouvrement, au contrôle, aux sanctions et au contentieux de la TVA sont applicables à la Taxe sur les Transactions Financières par Voie Electronique.

**Article 15 :** Pour l'exercice budgétaire 2019, la recette créée par les dispositions de l'article 5 ci-dessus de la présente loi est affectée au profit du Fonds Mutuel pour l'Emploi.

## E- Contribution pour les Ordures Ménagères

**Article 16:** Il est institué une taxe pour le ramassage des ordures ménagères, le balayage des rues et le curage des caniveaux, dénommée Contribution pour les Ordures Ménagères.

**Article 17 :** La Contribution pour les Ordures Ménagères est due sur les consommations d'électricité en République Gabonaise.

**Article 18 :** Sont redevables de la Contribution pour les Ordures Ménagères, toutes les personnes physiques ou morales disposant d'un contrat d'abonnement d'électricité.

**Article 19 :** Le fait générateur et l'exigibilité de la taxe sont constitués par le paiement de la facture d'électricité.

Article 20 : La contribution est calculée sur le montant hors taxes de la facture.

**Article 21:** Le taux de la taxe est fixé à 7%.

**Article 22** : Les opérations d'assiette, de contrôle et de recouvrement relèvent de la compétence exclusive de la Direction Générale des Impôts.

Les distributeurs d'électricité sont chargés de collecter la taxe et de mettre à la disposition de la Direction Générale des Impôts tous documents permettant de retracer les consommations d'électricité pour la détermination des bases d'imposition.

**Article 23 :** Les distributeurs d'électricité sont chargés de collecter la taxe et d'en reverser le produit à la caisse du receveur des impôts territorialement compétent au plus tard le 20 de chaque mois.

Le montant ainsi reversé correspond aux prélèvements opérés sur les consommations du mois précédent.

Le paiement est accompagné d'une déclaration établie en double exemplaire sur un imprimé fourni par l'administration.

La déclaration doit notamment indiquer :

- la période des consommations;
- le volume et le prix des consommations;
- le montant de la contribution due.

**Article 24:** Les dispositions du CGI relatives aux obligations des redevables, au recouvrement, au contrôle, aux sanctions et au contentieux de la TVA sont applicables à la Contribution pour les Ordures Ménagères.

**Article 25**: Le produit de la présente taxe fait l'objet d'une affectation au ramassage des ordures ménagères, balayage des rues et au curage des caniveaux. La recette générée par cette taxe ne peut être compensée par des créances des redevables sur l'Etat. »

# F- Contribution sur les hautstraitements des agents publics

**Article 26:** Il est institué une retenue sur les traitements des agents publics dénommée Contribution sur les Traitements des agents publics.

**Article 27 :** La Contribution sur les Traitements des agents publics est due par tous les agents publics de l'Etat percevant un traitement brut mensuel supérieur ou égal à 1 000 000 FCFA.

**Article 28 :** L'Etat employeur est tenu d'effectuer mensuellement une retenue à la source sur les traitements versés aux agents visés à l'article 26 ci-dessus, au titre de la Contribution sur les Traitements des agents publics.

Article 29 : La retenue est effectuée selon les modalités ci-après :

- 10% pour les traitements compris entre 1 000 000 FCFA et 1 499 999 FCFA ;
- 15% pour les traitements compris entre 1 500 000 FCFA et 2 000 000 FCFA;
- 20% pour les traitements supérieurs à 2 000 000 FCFA. »

#### **III-DISPOSITIONS DIVERSES**

**Article 30 :** Par l'effet des dispositions de la présente loi, toutes les exonérations d'impôts, droits et taxes sont abrogées, à l'exception de celles relatives au secteur touristique et aux zones économiques à régime privilégié.

# C- Des dispositions douanières

**Article 31 :** Par l'effet des dispositions de la présente loi, toutes les exonérations des droits et taxes des douanes sont supprimées à l'exception de celles relatives aux dispositions du Code des Douanes de la CEMAC, au secteur touristique et aux zones économiques à régime privilégié.

Conformément au Code des douanes de la CEMAC, les importations des produits pétroliers s'effectuent sous le régime douanier de l'entrepôt spécial d'hydrocarbures.

#### CHAPITRE II- DE L'EVALUATION DES RECETTES BUDGETAIRES

Article 32 : Les recettes budgétaires sont évaluées et arrêtées à deux mille cent cinquante milliards deux cent soixante-dix-huit millions quatre cent neuf mille quatre-vingt (2.150.278.409.080) FCFA dont trois milliards quatre cent cinquante-sept millions sept cent soixante-dix mille (3.457.770.000) FCFA au titre des dons.

Ces recettes sont réparties ainsi qu'il suit (en millions de FCFA) :

# Tableau synthèse de l'évaluation des recettes budgétaires

	LFR 2018	PLF 2019	Ecart LFR 2018/PL	F 2019
RECETTES BUDGETAIRES			Valeur	%
Titre 1 : Recettes fiscales	1 212 926	1 393 116	180 191	14,86%
Titre 2 : Dons, legs et fonds de concours	2 220	3 458	1 238	55,74%
Titre 3 : Cotisations sociales	37 274	41 340	4 066	10,91%
Titre 4 : Autres recettes	789 761	789 761 712 364 - 77 396		-9,80%
TOTAL RECETTES	2 042 181	2 150 278	108 098	5,29%

Le détail de ces recettes, sans affectation préalable, se présente en millions de FCFA, comme suit :

# Tableau détaillé de l'évaluation des recettes budgétaires (1/3)

Article	Nature de la recette	PLFR 2018	PLF 2019	Ecart LFR 2 2019	018/PLF
				Valeur	%
	TITRE 1 : RECETTES FISCALES	1 212 926	1 393 116	180 191	14,86%
0.100	Impôts sur les sociétés	274 575	367 324	92 749	33,78%
0.103	Sociétés pétrolières	51 869	105 440	53 571	103,28%
0.104	Sociétés minières	63 160	65 860	2 700	4,27%
0.105	Retenues à la source	20 471	25 127	4 656	22,74%
0.119	Autres sociétés	139 074	170 898	31 823	22,88%
0.120	Impôts sur les personnes	148 527	176 837	28 310	19,06%
0.121	Impôts sur le revenu des personnes physiques	47 964	58 375	10 411	21,71%
0.124	Acomptes versés par les salariés	66 104	59 581	-6 523	-9,87%
	Contribution sur les hauts revenus	0	30 000	30 000	-
0.127	Taxe complémentaire sur les salaires	34 408	28 831	-5 577	-16,21%
0.128	Impôts forfaitaires sur le revenu	51	50	-1	-1,33%
12.20	Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers	19 415	23 907	4 492	23,13%
0.130	Taxe de formation professionnelle	4 191	2 296	-1 895	-45,20%
0.160	Droits et taxes sur la propriété	53 615	36 932	-16 683	-31,12%
0.141	Taxes sur les terrains et valeurs locatives	0	0	0	-
0.147	Droits de mutations	18 965	22 429	3 465	18,27%
0.163	Taxe spéciale immobilière sur les loyers (TSIL)	34 650	14 503	-20 148	-58,15%
0.180	Taxes sur les biens et services	357 978	446 048	88 071	24,60%
0.181	Redevance d'Usure de la Route	16 766	17 939	1 174	7,00%
0.183	Taxe sur les carburants	4 094	1 558	-2 535	-61,93%
0.184	Taxe sur la valeur ajoutée	223 447	334 610	111 164	49,75%
0.186	Droits d'accises	18 312	19 227	916	5,00%
0.188	Taxe sur les jeux de hasard	800	920	120	15,00%
0.189	Taxe sur les Transferts	8 100	10 530	2 430	30,00%
0.156	Taxes diverses (contrats d'assurances, autres)	22 531	8 133	-14 398	-63,90%
0.190	Contribution Spéciale de solidarité	19 911	18 523	-1 388	-6,97%
	Redevance audiovisuelle	1 972	1 899	-73	-3,70%
	Taxe sur les vehicules de luxe	2 061	2 643	582	28,23%
	Taxe immatriculation personnalisée	460	497	37	8,00%
	Timbre sur les transactions de monnaie électronique	0	7 880	7 880	-
	Taxe sur les transactions électroniques	0	5 000	5 000	-
	Redevance Universelle	14 879	2 394	-12 485	-83,91%
	Contribution Spéciale de l'Eau	1 300	1 300	0	0,00%
	Contribution Spéciale de l'Electricité	8 000	8 000	0	0,00%
	Ristournes Licence de transports	20	150	130	650,00%
	Ristournes Cartes grises	105	198	93	88,57%
	Ristournes Permis de conduire	27	152	125	462,96%

Tableau détaillé de l'évaluation des recettes budgétaires (2/3)

Article	Nature de la recette	PLFR 2018	PLF 2019	Foart LFR 20	18/PLF 2019
Aiticic	ratare de la recette	I LI K ZOIO	1 21 2013		
					aleur
	Ristournes DGForêts	6 000	1 500	-4 500	-75,00%
	Amendes DGForêts	400	100	-300	-75,00%
	Ristournes DGPêches et de l'aquaculture	5 400	1 350	-4 050	-75,00%
	Ristournes DGEnvironnement et de la Protection de la nature	140	35	-105	-75,00%
	Ristournes DGMarine Marchande	2 600	650	-1 950	-75,00%
	Ristournes AGASA	654	859	205	31,30%
0.300	Droits et taxes de douanes	317 634	313 802	-3 832	-1,21%
	Droits et taxes à l'importation	299 360	289 830	-9 530	-3,18%
	Taxe communautaire d'Intégration	3 046	3 159	113	3,71%
	Contribution Communautaire d'Intégration	2 728	2 829	101	3,71%
	Prélèvement OHADA	342	355	13	3,71%
	Contribution au financement de l'U.A.	527	547	20	3,71%
	Redevance informatique	16 877	17 040	163	0,97%
	Contentieux (Amendes)	1 174	1 218	44	3,71%
	Travail Extra Legal	40	42	1	3,71%
	Droit de douane import	123 158	117 790	-5 368	-4,36%
	Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	129 866	117 919	-11 947	-9,20%
	Droit d'accises	12 260	19 209	6 948	56,67%
	Surtaxe temporaire	67	69	2	3,71%
	Intérêt de crédit	781	846	65	8,32%
	Contribution Spéciale de Solidarité (CSS)	8 406	8 717	312	3,71%
	Magasinage	70	73	3	3,71%
	Contrôle spécifique (instruments de mesure)	17	18	1	3,71%
	Droits et taxes à l'exportation	18 274	23 972	5 699	31,18%
0.301	Droits de taxes à l'exportation	15 164	19 598	4 434	29,24%
0.301	Taxe d'abattage	2 988	4 200	1 212	40,55%
	Timbre Douanier	8	10	1	17,12%
	Taxe sur les produits minéraux	113	165	52	45,51%
	Autres recettes fiscales	36 991	25 969	-11 023	-29,80%
0.191	Taxes diverses	0	0	0	-23,0070
0.131	Pénalités sur le revenu et les bénéfices	10 363	19 777	9 414	90,85%
0.138	Autres taxes	26 628	6 192	-20 437	-76,75%
0.192	TITRE 2 : DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	2 220	3 <b>458</b>	1 238	55,74%
0.400	DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	2 220	3 458	1 238	55,74%
	TITRE 3 : COTISATIONS SOCIALES	37 274	41 340	4 066	10,91%
	Cotisations retraites (y.c agents publics en	26 100	30 166	4 066	15,58%
	détachement)  Cotisations CNAMGS	11 174	11 174	0	0,00%
	TITRE 4 : AUTRES RECETTES	789 761	712 364	-77 396	-9,80%
0.210	Revenus des participations	3 251	3 413	162	4,98%
0.211	Participations dans les sociétés pétrolières	2	1	-1	-30,84%
0.213	Participations dans les autres sociétés	3 249	3 411	162	5,00%
0.250	Revenus du domaine foncier	4 623	6 010	1 387	30,00%
0.260	Revenus du domaine pétrolier	646 397	626 112	-20 285	-3,14%
0.261	Redevance pétrolière	273 671	314 564	40 893	14,94%
0.262	Contrat de partage	304 236	269 543	-34 693	-11,40%
0.265	dont transferts à SOGARA	52 190	46 331	-5 859	-11,23%
0.263	Redevance supercificiaire	951	1 228	277	29,18%
0.264	Boni sur attribution de permis	67 539	40 776	-26 763	-39,63%
0.270	Revenus du domaine minier	5 081	5 327	246	4,83%
0.290	Revenus du domaine forestier	7 273	8 455	1 182	16,25%
0.300	Recettes diverses non fiscales	84 136	63 049	-21 087	-25,06%
0.310	Recettes de régies (R7 affectées)	28 510	35 311	6 802	23,86%
	. Patentes	4 810	4 762	-48	-1,00%
	. Licences	382	558	176	46,10%
	. Foncier bâti	12 477	7 175	-5 302	-42,49%
	. Foncier non bâti	3 366	3 635	269	8,00%
	. Impôt Synthétique Libératoire	2 766	2 738	-28	-1,00%
	. Ampor synthetique Liberatoire	2 / 00	2/30	-20	1,00/0

# Tableau détaillé de l'évaluation des recettes budgétaires (3/3)

Article	Nature de la recette	PLFR 2018	PLF 2019	Ecart LFR 20 2019	)18/PLF
				Va	leur
	. Fonds National de l'habitat	4 709	4 442	-266	-5,65%
	. Contribution pour les ordures ménagères	0	12 000	12 000	-
0.339	Autres recettes	55 626	24 422	-31 204	-56,10%
	Ventes de biens et services	39 000	0	-39 000	-100,00%
	TOTAL RECETTES PROPRES	2 042 181	2 150 278	108 098	5%

# **CHAPITRE III : DE L'AFFECTATION DES RECETTES**

**Article 33 :** Les recettes affectées aux différentes administrations, suivant le tableau d'affectation ci-dessous, peuvent faire l'objet d'une modification des clés de répartition, par voie réglementaire, sur proposition conjointe des ministres chargés du Budget et de l'Economie.

# Tableau d'affectation des recettes (1/3) (en pourcentage)

Nature de la recette	ETAT	COLLOCS	CAS Entr. Routier	CNAMGS	Péréquatio n COLLOCS	CAS Sport	ANPN	CAS Logement	CAS Audio- Ciné	CAS Form. Prof.	СЕМАС	CEEAC	OHADA	Union Africaine	CAS Service Universe	Fonds de l'Eau	Fonds de l'Elect.	Autres
Impôts sur les sociétés																		
Sociétés pétrolières	100																	
Sociétés minières	100																	0
Retenues à la source	100																	0
Autres sociétés	100																	0
Impôts sur les personnes																		
Impôts sur le revenu des personnes physiques	95,32	3,75			0,94													0
Acomptes versés par les salariés	95,36	3,71			0,93													0
Contribution sur les hauts revenus	100																	
Taxe complémentaire sur les salaires	100		0	0														
Impôts forfaitaires sur le revenu	73,65	26,35																
Autres impôts sur les personnes	100	,																0
Versements forfaitaires sur les salaires	100																	
Impôt sur le Revenu des Capitaux Mobiliers	100																	
Taxe de formation professionnelle	0									100								
Droits et taxes sur la propriété																		
Taxes sur les terrains et valeurs locatives	100																	
Droits de mutations	100																	
Taxe spéciale immobilière sur les loyers (TSIL)	75																	25
Taxes sur les biens et services																		
Redevance d'Usure de la Route	0		100															
Taxe sur les carburants	0	100																
Taxe sur la valeur ajoutée	100																	
Droits d'accises	69,50					30												0,50
Taxe sur les jeux de hasard	50					30	20											
Taxe sur les Transferts	90			0														10
Taxes diverses (contrats d'assurances, autres)	100		0															
Contribution Spéciale de solidarité	0			100														
Redevance audiovisuelle	0								100									
Taxe sur les vehicules de luxe	100																	
Taxe immatriculation personnalisée	100																	
Timbre sur les transactions de monnaie																		
électronique	80																	20
Taxe sur les transactions électroniques	0																	100
Redevance Universelle	0														100			

# Tableau d'affectation des recettes (2/3) (en pourcentage)

Nature de la recette	ETAT	COLLOCS	CAS Entr. Routier	CNAMGS	Péréquatio n COLLOCS	CAS Sport	ANPN	CAS Logement	CAS Audio- Ciné	CAS Form.	CEEAC	OHADA	Union Africaine	CAS Service Universe	Fonds de l'Eau	Fonds de	Autres
Contribution Spéciale de l'Eau	0														100		
Contribution Spéciale de l'Electricité	0															100	
Ristournes Licence de transports	0																100
Ristournes Cartes grises	0																100
Ristournes Permis de conduire	0						+										100
Ristournes DG Forêts	0						+										100
Amendes DG Forêts	0																100
Ristournes DG Pêches et de l'aquaculture	0																100
Ristournes DG Environnement et de la Protection de la nature	0																100
Ristournes DG Marine Marchande	0																100
Ristournes AGASA	0																100
Droits et taxes de douanes																	100
Droits et taxes à l'importation																	
Taxe communautaire d'Intégration	0									100	)						
Contribution Communautaire d'Intégration	0										100						-
Prélèvement OHADA	0										100	100					-
Contribution au financement de l'U.A.	0												100				
Redevance informatique	0																100
Contentieux (Amendes)	0																100
Travail Extra Legal	0																100
Droit de douane import	100																$\Box$
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)	100																$\Box$
Droit d'accises	100																
Surtaxe temporaire	100																
Intérêt de crédit	100																
Contribution Spéciale de Solidarité (CSS)	0			100													
Magasinage	0																100
Contrôle spécifique (instruments de mesure)	0																100
Ventes aux enchères	0																100
Droits et taxes à l'exportation	100																
Droit de sortie	100																
Taxe d'abattage	100																
Timbre Douanier	100																
Taxe sur les produits minéraux	100																
Autres recettes fiscales																	
Taxes diverses	100																
Pénalités sur le revenu et les bénéfices	0						_										100
Autres taxes	100																

# Tableau d'affectation des recettes (3/3) (en pourcentage)

Nature de la recette	ЕТАТ	COLLO	CAS Entr. Routier	CNAMG S	Péréqu ation COLLO CS	CAS Sport	ANPN	CAS Logeme	Audio-	Form.	СЕМАС	CEEAC	OHADA	Africain	CAS Service	Fonds de l'Eau	Fonds de l'Elect.	Autres
II. Recettes non fiscales																		
Revenus des participations																		
Participations dans les sociétés pétrolières	100																	
Participations dans les autres sociétés	100																	
Revenus du domaine foncier	100																	
Revenus du domaine pétrolier																		
Redevance pétrolière	100																	
Contrat de partage	100																	
dont recettes affectées aux fluctuations des prix desproduits raffinés	100																	
Redevance supercificiaire	100																	
Boni sur attribution de permis	100																	
Revenus du domaine minier	100																	
Revenus du domaine forestier	100																	
Recettes diverses non fiscales																		
Recettes de régies (R7 affectées)																		
. Patentes	0	100																
. Licences	0	100																
. Foncier bâti	0	100																
. Foncier non bâti	0	100																
. Impôt Synthétique Libératoire	0	100																
. Contribution pour les ordures ménagères	0	100																
. Fonds National de l'habitat	0							100										
. Taxe vincinale	100																	
Autres (amendes, confiscations et saisies, etc.)	100																	
Recettes affectées DG Agriculture	0																	100
Redevance Examen et concours	0																	100
Ristourne sur Commission-ANBG	0																	100
Ristourne sur Amendes et divers-ANUTTTC	0																	100
Ristournes issues de la délivrance des diplômes et des médailles	0																	100
Ristournes issues des autorisations et renouvellements d'emploi aux travailleurs																		
étrangers	0																	100
Ristournes issues des contrôles	0																	100
Autres recettes	50																	50
Ventes de biens et services	100																	
DONS, LEGS ET FONDS DE CONCOURS	100																	
Remboursements nets des prêts	100																	
COTISATIONS SOCIALES																		
Cotisations retraites	0																	100
Prelèvements sociaux	100																	
Cotisations CNAMGS	0			100														

### A- Des dispositions relatives aux collectivités locales

**Article 34:** L'ensemble des ressources des collectivités locales est affecté au financement de l'ensemble de leurs charges.

Article 35 : Pour l'année budgétaire 2019, les prélèvements opérés au profit des collectivités locales sont évalués à trente-six milliards huit cent trente-huit millions quatre cent soixante-dix mille sept cent quatre-vingt (36.838.470.780) F CFA, et se répartissent comme suit :

Nature de la recette	<b>Montant</b> (en r	nillions de FCFA)	_	cart B/PLF 2019
	LFR 2018	PLFI 2019	Valeurs	%
Impôts sur le revenu des personnes physiques	1 797	2 187	390	21,71%
Acomptes versés par les salariés	2 453	2 211	-242	-9,87%
Impôts forfaitaires sur le revenu	13	13	0	-1,33%
Taxe sur les carburants	4 094	1 558	-2 535	-61,93%
Patentes	4 810	4 762	-48	-1,00%
Licences	382	558	176	46,10%
Foncier bâti	12 477	7 175	-5 302	-42,49%
Foncier non bâti	3 366	3 635	269	8,00%
ISL	2 766	2 738	-28	-1,00%
Contribution pour les ordures ménagères		12 000	12 000	-
TOTAL RECETTES	32 158	36 838	4 680	14,55%

# **B-** Des dispositions relatives aux organismes internationaux

**Article 36**: Les recettes ci-après, prélevées au cordon douanier sont rétrocédées directement au profit des organismes communautaires auxquels le Gabon est affilié, en vue de couvrir leurs charges. Elles sont imputées aux comptes correspondants ouverts dans les livres du Trésor.

### Il s'agit notamment :

- de la contribution communautaire d'intégration, en abrégé CCI, pour le compte de la CEEAC ;
- de la taxe communautaire d'intégration, en abrégé TCI, pour le compte de la CEMAC :
- du prélèvement au profit de l'OHADA;
- de la contribution à l'Union Africaine

Article 37: Le montant des prélèvements visés à l'article 36 ci-dessus est évalué à six milliards huit cent quatre-vingt-dix millions quatre cent trente-cinq mille cinq cent soixante-seize (6.890.435.576) F CFA au titre de l'année 2019. Il se répartit comme suit :

Titres et catégories	<b>Montant</b> (en r	nillions de FCFA)	Ecart LFR 2018/PLF 2019				
Titles et categories	LFR 2018	PLFI 2019	Valeurs	%			
Contributions Communautaires	6 644	6 890	246	3,71%			
Taxe communautaire d'Intégration	3 046	3 159	113	3,71%			
Contribution Communautaire d'Intégration	2 728	2 829	101	3,71%			
Prélèvement OHADA	342	355	13	3,71%			
Contribution à l'Union Africaine.	527	547	20	3,71%			

# C- Des dispositions relatives aux budgets annexes et aux comptes spéciaux

**Article 38**: Les recettes collectées au profit des comptes spéciaux, en vue de couvrir leurs charges, sont imputées aux comptes correspondants ouverts à cet effet dans les livres du Trésor Public.

**Article 39**: Les comptes d'affectation spéciale, intitulés *Pensions, Prestations familiales* et sociales, *Promotion du sport, Promotion audiovisuelle et cinématographique, Formation pour l'emploi et Service universel* sont reconduits.

**Article 40** : Il est créé un compte d'affectation spéciale intitulé *Promotion du logement decent* destiné à la construction des logements.

**Article 41** : Le compte d'affectation spéciale intitulé *Promomtion du logement décent*, retrace :

#### En recettes:

- les contributions au fonds national de l'habitat ;

#### En dépenses :

- le terrassement ;
- l'aménagement ;
- la réalisation des Voiries et Réseaux Divers, en abrégé VRD ;
- le déquerpissement ;
- le réaménagement ;
- la construction des logements.

**Article 42** : Il est créé un compte d'affectation spéciale intitulé *Gestion du patrimoine* routier et contrôle de la qualité des carburants destiné à l'entretien routier et au contrôle de la qualité des produits pétroliers.

**Article 43** : Le compte d'affectation spéciale intitulé *Gestion du patrimoine routier et contrôle de la qualité des carburants*, retrace :

### En recettes:

- la redevance d'usure de la route.

### En dépenses :

- l'entretien routier curatif et préventif ;
- le contrôle de la qualité des produits pétroliers, des huiles et lubrifiants sur l'ensemble du térritoire.

**Article 44**: Pour tous les comptes d'affectation spéciale, à l'exception de ceux relatifs aux *Pensions* et aux *Prestations familiales et sociales*, les frais de gestion ne peuvent excéder 10% des ressources générées par ces comptes.

**Article 45 :** La part patronale au titre des pensions des agents publics, alimentant le CAS pension pour l'année 2019, est fixée à 31.391.000.000 FCFA.

**Article 46**: Les ressources collectées au profit des comptes spéciaux visés aux articles 39, 40 et 42, ci-dessus, en vue de couvrir les prestations y relatives, sont imputées aux sous-comptes du Compte Unique du Trésor ouverts à cet effet dans les livres du Trésor Public.

**Article 47 :** La création de toute nouvelle recette affectée et de tout prélèvement assimilé est subordonnée à une évaluation préalable de son rendement, de son impact sur l'inflation et de sa contribution à la mise en œuvre de la politique publique visée.

# D- Des attributions de produits et autres affectations de recettes

**Article 48 :** Les recettes tirées de la rémunération de prestations régulièrement fournies par certains services de l'Etat font l'objet d'attribution de produits, conformément aux dispositions en vigueur.

La recette n'est définitivement acquise au bénéficiaire, qu'après réalisation des prestations qui lui incombent.

**Article 49 :** Les plafonds de dépenses liées aux recettes affectées, fixés par la présente loi de finances, peuvent être levés en cas d'excédent sur les prévisions initiales. La levée de ces plafonds est effectuée par le Responsable de la régulation budgétaire à la demande dûment motivée du bénéficiaire.

**Article 50 :** Sont bénéficiaires des attributions de produits visées à l'article 33 ci-dessus, les entités ci-après :

BENEFICIAIRES		(En millions de CFA)		R 2018/PLF 019
	PLFR 2018	PLFI 2019	Valeur	%
Attributions de Produits et autres recettes affectées	121 003	119 035	-1 968	-1,63%
DGEL	419	0	-419	-100,00%
DG Santé (Lutte contre le tabagisme)	81	96	15	18,89%
Licence de transports (DGTT)	20	150	130	650,00%
Cartes grises (DGTT)	105	198	93	88,57%
Permis de conduire (DGTT)	27	152	125	462,96%
DG Forêts	6 400	1 600	-4 800	-75,00%
DG Pêches et de l'aquaculture	5 400	1 350	-4 050	-75,00%
DG Environnement et de la Protection de la nature	140	35	-105	-75,00%
DG Marine Marchande	2 600	650	-1 950	-75,00%
DG Douanes (Redevance informatique)	16 877	17 040	163	0,97%
DG Douanes (Contentieux/Amendes)	1 174	1 218	44	3,71%
DG Douanes (Travail Extra Legal)	40	42	1	3,71%
DG Douanes (Magasinage)	70	73	3	3,71%
DG Douanes (Contrôle spécifique (instruments de mesure))	17	18	1	3,71%
DG Impôts (Pénalités sur le revenu et les bénéfices)	10 363	19 777	9 414	90,85%
DG Impôts (contentieux IS)	10 848	0	-10 848	-100,00%
DG Impôts (contentieux IRPP)	6 668	0	-6 668	-100,00%
DG Impôts (contentieux TVA)	6 542	0	-6 542	-100,00%
DG Impôts (contentieux TSIL)	695	3 626	2 931	422,00%
DG Impôts (Autres impôts sur les personnes)	0	0	0	-
DG Impôts (Recettes diverses)	0	12 211	12 211	-
DG Economie (Autorité monétaire)	0	1 053	1 053	-
DG Economie (Autorité monétaire)	0	1 576	1 576	
Redevance Examen et concours	0	1 145	1 145	-
Ristournes issues de la délivrance des diplômes et des médailles	0	397	397	-
Ristournes issues des autorisations et renouvellements d'emploi aux travailleurs étrangers	0	101	101	-
Ristournes issues des contrôles	0	600	600	-
CDC	4 709	0	-4 709	-100,00%
CNAMGS (GEF)	19 911	27 240	7 329	36,81%
CNAMGS (Agents Publics)	11 174	11 174	0	0,00%
ANPN	160	184	24	15,00%
Fonds de Péréquation des collectivités	1 062	1 099	37	3,48%
CNEE (Fonds Spéciale Eau)	1 300	1 300	0	0,00%
CNEE (Fonds Spéciale Electricité)	8 000	8 000	0	0,00%
AGASA	654	859	205	31,30%
ANGTI	5 546	0	-5 546	-100,00%
Ristourne sur Commission-ANBG	0	22	22	-
Ristourne sur Amendes et divers-ANUTTTC	0	1 050	1 050	-
Fonds Mutuel pour l'Emploi	0	5 000	5 000	-

#### TITRE II: DES PLAFONDS ET DISPOSITIONS RELATIVES AUX DEPENSES

Article 51 : Les dépenses du budget de l'Etat pour l'année 2019, sont arrêtées à deux mille quatre-vingt-deux milliards cent soixante et un millions huit cent cinquante-sept mille cent vingt-huit (2.082.161.857.128) F CFA.

### Elles comprennent :

- les dépenses du budget général, arrêtées à mille neuf cent soixante-neuf milliards quatre-vingt-neuf millions deux cent quatre-vingt mille six cent quatre-vingt-cinq (1.969.089.280.685) F CFA dont cent dix-neuf milliards trente-cinq millions dix-sept mille trois cent trente-quatre (119.035.017.334) F CFA en attribution de produits aux administrations centrales, hors contributions aux organismes communautaires et subventions aux collectivités locales;
- les dépenses des comptes d'affectation spéciale arrêtées à cent treize milliards soixante-douze millions cinq cent soixante-seize mille quatre cent quarante-trois (113.072.576.443) F CFA.

Tableau des plafonds de dépenses et de charges du budget général (1/2)

Tableau des platonds de dépenses et de charges	<u>du budget</u>	<u>general</u>	<u>(1/2)</u>	
Titres et catégories	LFR 2018	PLF 2019	Ecart LFR	2018/PLF 2019
			Valeur	%
Titre 1. Charges financières de la dette	231 951	251 460	19 509	8,41%
Extérieure	153 647	166 178	12 532	8,16%
Intérêts sur emprunts extérieurs-courants	153 647	154 178	532	0,35%
Bilatéraux	25 819	20 328	-5 491	-21,27%
Mutlilatéraux	23 412	32 539	9 127	38,98%
Banques	23 360	22 806	-554	-2,37%
Marchés Financiers	81 056	<i>78 505</i>	-2 550	-3,15%
Intérêts-commissions et frais	0	12 000	12 000	-
Pertes sur change	0	8 000	8 000	-
Commission et frais-extérieur DGD	0	4 000	4 000	-
Intérieur	78 305	85 282	6 978	8,91%
Intérieurs-DGD	62 905	71 277	8 373	13,31%
Intérêts sur emprunts intérieurs-courants	62 905	71 277	8 373	13,31%
Banques intérieures	31 514	26 789	<i>-4 725</i>	-14,99%
Moratoires	8 305	14 368	6 063	73,00%
Marchés Financiers	23 085	30 119	7 034	30,47%
Trésor-dette	15 400	14 005	-1 395	-9,06%
Facilités de caisse	4 733	4 496	-237	-5,00%
Bons du Trésor Assimilables	9 471	<i>8 370</i>	-1 101	-11,62%
Autres frais bancaires	1 195	1 136	-60	-5,00%
Titre 2. Dépenses de personnel	640 859	672 760	31 901	4,98%
Rémunérations du personnel	640 859	672 760	31 901	4,98%
dont Solde permanente	578 859	610 760	31 901	5,51%
Rémunérations autres catégories de salariés	47 000	47 000	0	0,00%
Primes et indemnités des fonctionnaires	15 000	15 000	0	0,00%
Titre 3. Dépenses de biens et services	315 075	316 117	1 042	0,33%
Remboursement TVA	65 703	93 909	28 207	42,93%
Autres biens et services	180 886	159 101	-21 785	-12,04%
Autributions de Produits	68 487	63 107	-5 380	-7,86%
DGEL	419	0) 10)	-419	-100,00%
DG Santé (Lutte contre le tabagisme)	81	96	15	18,89%
Licence de transports (DGTT)	20	150	130	650,00%
Cartes grises (DGTT)				
Permis de conduire (DGTT)	105	198	93	88,57%
,	27	152	125	462,96%
DG Forêts	6 400	1 600	-4 800	-75,00%
DG Pêches et de l'aquaculture	5 400	1 350	-4 050	-75,00%
DG Environnement et de la Protection de la nature	140	35	-105	-75,00%
DG Marine Marchande	2 600	650	-1 950	-75,00%
DG Douanes (Redevance informatique)	16 877	17 040	163	0,97%
DG Douanes (Contentieux/Amendes)	1 174	1 218	44	3,71%
DG Douanes (Travail Extra Legal)	40	42	1	3,71%
DG Douanes (Magasinage)	70	73	3	3,71%
DG Douanes (Contrôle spécifique (instruments de mesure))	17	18	1	3,71%
DG Impôts (Pénalités sur le revenu et les bénéfices)	10 363	19 777	9 414	90,85%
DG Impôts (contentieux IS)	10 848	0	-10 848	-100,00%
DG Impôts (contentieux IRPP)	6 668	0	-6 668	-100,00%
DG Impôts (contentieux TVA)	6 542	0	-6 542	-100,00%
DG Impôts (contentieux TSIL)	695	3 626	2 931	422,00%
DG Impôts (Recettes diverses)		12 211	12 211	-
DG Economie (Autorité monétaire)		1 053	1 053	-
DG Economie (Autorité monétaire)		1 576	1 576	_
Redevance Examen et concours	+	1 145	1 145	-
Ristournes issues de la délivrance des diplômes et des		1 173	1 173	-
médailles		397	397	-
Ristournes issues des autorisations et renouvellements		1.01	101	
d'emploi aux travailleurs étrangers		101	101	_

# Tableau des plafonds de dépenses et de charges du budget général (2/2)

Titres et catégories	LFR 2018	PLF 2019	Ecart LFR	2018/PLF 2019
			Valeur	%
Titre 4. Dépenses de transfert	259 369	254 807	-4 562	-1,76%
dont:			0	-
Soutien des prix des produits pétroliers	19 505	21 000	1 495	7,67%
Gratuité des accouchements	13 800		-13 800	-100,00%
Attributions de Produits	61 769	76 028	14 260	23,09%
ANGTI	0	0	0	-
CDC	0	0	0	-
CNAMGS (GEF)	19 911	27 240	7 329	36,81%
CNAMGS (Agents Publics)	11 174	11 174	0	0,00%
ANPN	160	184	24	15,00%
CEMAC	3 046	3 159	113	3,71%
CEEAC	2 728	2 829	101	3,71%
OHADA	342	355	13	3,71%
UA	527	547	20	3,71%
Fonds de Péréquation des collectivités	1 062	1 099	37	3,48%
Collectiviés locales	12 863	6 210	-6 654	-51,73%
Collectiviés locales (ordures ménagères)		12 000	12 000	-
CNEE (Fonds Spéciale Eau)	1 300	1 300	0	0,00%
CNEE (Fonds Spéciale Electricité)	8 000	8 000	0	0,00%
AGASA	654	859	205	31,30%
Ristourne sur Commission-ANBG		22	22	
Ristourne sur Amendes et divers-ANUTTTC		1 050	1 050	
Titre 5. Dépenses d'investissement	352 923	423 948	71 025	20,12%
Financements sur ressources propres	214 800	216 720	1 920	0,89%
Financements extérieurs	108 573	183 599	75 026	69,10%
Fonds d'entretien routier	5 546	0	-5 546	-100,00%
Fonds National de l'Habitat	4 709	0	-4 709	-100,00%
Fonds Mutuel pour l'Emploi		5 000	5 000	-
Collectivités locales	19 295	18 629	-666	-3,45%
Titre 6. Autres dépenses	69 500	49 998	-19 502	-28,06%
Intérieurs-AJE	4 000	4 000	0	0,00%
Protocoles transactionnels	1 000	1 000	0	0,00%
Condamnations pécuniaires	2 000	2 000	0	0,00%
Séquestres	500	500	0	0,00%
Autres	500	500	0	0,00%
Restructuration des entreprises	25 500	39 998	14 498	56,85%
Coûts sociaux de restructuration	25 500	39 998	14 498	56,85%
Divers	40 000	6 000	-34 000	-85,00%
Contentieux lié aux annulations	0	0	0	-
Autres contentieux	40 000	6 000	-34 000	-85,00%
TOTAL	1 869 677	1 969 089	99 412	5,32%

# TITRE III : DE L'EQUILIBRE FINANCIER DES RESSOURCES ET DES CHARGES

### CHAPITRE PREMIER : DE L'EQUILIBRE BUDGETAIRE GENERAL

Article 52 : Pour l'année 2019, les recettes et les dépenses du budget de l'Etat sont respectivement arrêtées à deux mille cent cinquante milliards deux cent soixante-dix-huit millions quatre cent neuf mille quatre-vingt (2.150.278.409.080) F CFA et à deux mille quatre-vingt-deux milliards cent soixante-et-un millions huit cent cinquante-sept mille cent vingt-huit (2.082.161.857.128) F CFA.

Le détail de ce résultat est présenté, en millions de F CFA, ainsi qu'il suit :

# Tableau d'équilibre budgétaire général

Recettes	LFR 2018	PLF 2019	Dépenses	LFR 2018	PLF 2019	Soldes
		BUI	DGET GENERAL			
Titre 1. Recettes fiscales	1 186 150	1 362 543	Titre 1. Charges financières de la dette	231 951	251 460	
Titre 2. Dons, legs, et fonds de concours	2 220	3 458	Titre 2. Dépenses de personnel	640 859	672 760	1
Titre 3. Cotisations sociales	-35 326	-36 717	Titre 3. Dépenses de biens et services	315 075	316 117	1
Titre 4. Autres recettes	789 761	707 922	Titre 4. Dépenses de transfert	259 369	254 807	68 117
			Titre 5. Dépenses d'investissement	352 923	423 948	1
			Titre 6. Autres dépenses	69 500	49 998	1
TOTAL RECETTES POUR LE BUDGET GENERAL	1 942 805	2 037 206	TOTAL DEPENSES POUR LE BUDGET GENERAL	1 869 677	1 969 089	1
	COM	PTES D'AF	FECTATION SPECIALE (CAS)			
PENSIONS	56 100	61 557	PENSIONS	56 100	61 557	
Titre 3. Cotisations sociales	56 100	61 557	Titre 4. Dépenses de transfert	56 100	61 557	1
Part salariale (yc agents en détachement)	26 100	30 166	Pensions civiles et militaires			1
Part patronale de l'Etat	30 000	31 391	Pensions spéciales			1
PRESTATIONS FAMILIALES	16 500	16 500	PRESTATIONS FAMILIALES	16 500	16 500	1
Titre 3. Cotisations sociales	16 500	16 500	Titre 4. Dépenses de transfert	16 500	16 500	1
Allocations familiales	16 500	16 500	Prestations familiales	16 500	16 500	1
PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE	1 972	1 899	PROMOTION AUDIOVISUELLE ET CINEMATOGRAPHIQUE	1 972	1 899	
Titre 1. Recettes fiscales	1 972	1 899	Titre 3. Dépenses de biens et services	657	633	1
Redevance audiovisuelle	1 972	1 899	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 315	1 266	1
PROMOTION DU SPORT	5 734	6 044	PROMOTION DU SPORT	5 734	6 044	1
Titre 1. Recettes fiscales	5 734	6 044	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 867	3 022	1
Taxe sur les jeux de hasard	240	276	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 867	3 022	1
Droits d'accises	5 493	5 768				1
FORMATION POUR L'EMPLOI	4 191	2 296	FORMATION POUR L'EMPLOI	4 191	2 296	-
Titre 1. Recettes fiscales	4 191	2 296	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 397	765	1
Taxe de formation professionnelle	4 191	2 296	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 794	1 531	1
SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	14 879	2 394	SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	14 879	2 394	
Titre 1. Recettes fiscales	14 879	2 394	Titre 3. Dépenses de biens et services			1
Redevance Universelle	14 879	2 394	Titre 5. Dépenses d'investissement	14 879	2 394	1
ENTRETIEN ROUTIER	0	17 939	ENTRETIEN ROUTIER		17 939	1
Titre 1. Recettes fiscales	0	17 939	Titre 3. Dépenses de biens et services		1 794	1
Redevance d'Usure de la Route		17 939	Titre 5. Dépenses d'investissement		16 145	1
PROMOTION DU LOGEMENT DECENT	0	4 442	PROMOTION DU LOGEMENT DECENT		4 442	1
Titre 4. Autres recettes	0	4 442	Titre 3. Dépenses de biens et services		888	1
. Fonds National de l'habitat		4 442	Titre 5. Dépenses d'investissement		3 554	1
TOTAL RECETTES COMPTES SPECIAUX	99 376	113 073	TOTAL DEPENSES COMPTES SPECIAUX	99 376	113 073	
TOTAL RECETTES BUDGET DE L'ETAT	2 042 181	2 150 278	TOTAL DEPENSES BUDGET DE L'ETAT	1 969 053	2 082 162	68 117
SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL						68 117
SOLDE BUDGETAIRE DE BASE						64 659

Article 53 : Le solde budgétaire global fait ressortir une capacité de financement du budget général de soixante-huit milliards cent seize millions cinq cent cinquante-et-un mille huit cent cinquante-et-un (68.116.551.851) F CFA.

# CHAPITRE II – DES CESSIONS D'ACTIFS, EMPRUNTS ET TRESORERIE DE L'ETAT

**Article 54 :** Les emprunts et conventions sont mobilisés conformément à la stratégie d'endettement public 2019-2021.

Le Gouvernement est toutefois autorisé à procéder aux ajustements conjoncturels nécessaires, tout en respectant les limites des ratios d'endettement arrêtées dans cette stratégie.

Le Gouvernement est, par ailleurs, autorisé à entreprendre dans le cadre de la gestion active de la dette, toutes opérations permettant de rendre liquides les moratoires et autres passifs inscrits dans son portefeuille de dettes intérieures.

Le ministre chargé de l'Economie est seul, habilité à conclure et à signer au nom et pour le compte de l'Etat les emprunts et conventions.

Article 55: Les opérations de trésorerie et de financement font apparaître un niveau de charges de sept cent vingt-quatre milliards sept cent quatre millions huit cent vingt-sept mille cinquante-trois (724.704.827.053) F CFA contre un niveau de ressources de six cent cinquante-six milliards cinq cent quatre-vingt-huit millions deux cent soixante-quinze mille deux cent deux (656.588.275.202) F CFA.

Il en résulte un besoin de financement de **soixante-huit milliards cent seize millions cinq cent cinquante-et-un mille huit cent cinquante-et-un (68.116.551.851) F CFA**. Ce besoin de financement est équilibré par la capacité de financement constatée à l'article 53 de la présente loi.

Le détail de ces opérations est retracé, en millions de F CFA, dans le tableau ci-dessous :

Tableau de flux de trésorerie

	LFR 2018	PLF 2019	Ecart LFR 2	2018/PLF 2019
Charges de trésorerie et de financement			Valeur	%
Amortissement dette extérieure	257 044	235 272	-21 772	-8,47%
Emprunts extérieurs-courants	176 646	235 272	58 626	33,19%
Bilatéraux	52 226	50 987	-1 238	-2,37%
Multilatéraux	37 598	90 163	52 565	139,81%
Banques	86 823	94 121	7 299	8,41%
Emprunts extérieurs-arriérés	80 398	-	-80 398	-100,00%
Bilatéraux	854	-	- 854	-100,00%
Multilatéraux	3 251	_	-3 251	-100,00%
Banques	76 293	_	-76 293	-100,00%
Amortissement des prêts du secteur bancaire	253 937	309 894	55 956	22,04%
Intérieur-DGD				
The state of the s	253 937	309 894	55 956	22,04%
Emprunts intérieurs-courants	245 126	309 894	64 768	26,42%
Banques	71 085	74 148	3 062	4,31%
Moratoires	84 851	122 520	37 669	44,39%
Divers	1 500	2 500	1 000	66,67%
Marchés Financiers	87 689	110 726	23 037	26,27%
Emprunts intérieurs-arriérés	8 811	-	-8 811	-100,00%
Banques  Divers	1 345	-	-1 345	-100,00%
Autres amortissements	7 467	-	-7 467	-100,00%
Bons du Trésor Assimilables (BTA)	164 129	149 688	-14 441	-8,80%
· , ,	17 391	18 820	1 429	8,22%
Instances Trésor	64 457	8 241	-56 216	-87,21%
Arriérés de TVA	73 964	122 627	48 663	65,79%
Arriérés intérêts_Extérieurs	7 859		-7 859	-100,00%
Arriérés intérêts_Intérieurs	458		- 458	-100,00%
Correspondants du Trésor	13 100		-13 100	-100,00%
Prêts et avances	261 261	29 851	-231 410	-88,57%
Fonds Souverain de la RG	69 839	-	-69 839	-100,00%
Prets nets à SOGARA	32 690	25 331	-7 359	-22,51%
Dépôts BEAC	158 732	1 520	-157 212	-99,04%
Prise de participations		3 000		
Total	949 471	724 705	-224 767	-23,67%
Ressources de trésorerie et de financemen	t			
Tirages	679 243	468 838	-210 405	-30,98%
Tirages sur conventions en cours	98 702	143 075	44 373	44,96%
Tirages sur nouvelles conventions	7 651	37 067	29 415	384,44%
Tirages sur prêts programmes	572 890	288 697	-284 193	-49,61%
Emissions de titres publics	150 000	150 000	-	0,00%
Emissions de titres publics sur le Marché intérieur	150 000	150 000	-	0,00%
Financement non bancaire	47 100	37 750	-9 350	-19,85%
Règlement arriérés fiscaux	47 100	37 750	-9 350	-19,85%
Total	876 343	656 588	-219 755	-25,08%
Solde des opérations de financement et de trésorerie	- 73 128	-68 117		
Solde budgétaire global	73 128	68 117		
Solde net	_	-		

Article 56: Les opérations budgétaires et de trésorerie-financement s'équilibrent, en ressources et en charges, à deux mille huit cent six milliards huit cent soixante-six millions six cent quatre-vingt-quatre mille deux cent quatre-vingt-et-un (2.806.866.684.281) F CFA.

### CHAPITRE III – DU PLAFOND DES DETTES FINANCIERES DE L'ETAT

Article 57: Le montant des dettes financières qui comprend les charges financières évaluées à deux cent cinquante-et-un milliards quatre cent soixante millions trois cent soixante-dix-huit mille neuf cent six (251.460.378.906)F CFA, et les amortissements de prêts d'un montant de six cent quatre-vingt-quatorze milliards huit cent cinquante-trois millions six cent vingt-trois mille cinq cent soixante-dix-neuf (694.853.623.579) F CFA pour le budget 2019, est arrêté à la somme de neuf cent quarante-six milliards trois cent quatorze millions deux mille quatre cent quatre-vingt-cinq (946.314.002.485) F CFA.

# Chapitre IV – DES MODALITES RELATIVES A LA RESERVE OBLIGATOIRE ET A L'UTILISATION DES SURPLUS

**Article 58 :** En application des dispositions de l'article 64 de la loi organique n°020/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget, la réserve obligatoire destinée à pallier les effets d'une dégradation des hypothèses macroéconomiques, ayant servi de base à la prévision des recettes, est arrêtée pour l'exercice 2019, par programme et titre de dépenses, à **soixante-seize milliards sept cent quatre-vingt-et-un millions six cent quatre-vingt-six mille huit cent soixante-neuf (76.781.686.869) F CFA,** ainsi qu'il suit :

### Tableau présentant la réserve obligatoire par titre

(en millions F CFA)

Titres et catégories	Taux de réserve/programme	Montant
Titre 1. Charges financières de la dette	0%	-
Titre 2. Dépenses de personnel	0%	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	20%	29 102
Titre 4. Dépenses de transfert	15%	18 095
Titre 5. Dépenses d'investissement	12%	24 585
Titre 6. Autres dépenses	10%	5 000
Total réserves obligatoires		76 782

La réserve par titre et programme ainsi constituée sur le budget de l'Etat n'est levée, en totalité ou en partie, qu'en cas de conjoncture favorable, constatée par le Gouvernement, sur rapport conjoint des ministres chargés de l'Economie et du Budget.

Sont exemptés de la mise en réserve obligatoire, les remboursements de TVA, les projets avec financement extérieurs, les comptes d'affectation spéciale, les attributions de produits, les cotisations internationales, les frais de scolarité des enfants des

diplomates, les loyers des diplomates, les médicaments et produits pharmaceutiques ainsi que les bourses.

**Article 59:** Conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi organique n°020/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget et suivant le rapport conjoint des ministres chargés de l'Economie et du Budget, le tableau d'affectation du surplus budgétaire se présente ainsi qu'il suit :

# Tableau présentant l'affectation du surplus budgétaire

Affectation du surplus	Proportion
Accélération du désendettement de l'Etat	2/4
Renforcement des moyens des programmes au titre des dépenses d'investissement	1/4
Fonds de stabilisation	1/4

# **SECONDE PARTIE: DES MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES**

## TITRE I: DE LA REPARTITION DES CREDITS DES MISSIONS

# CHAPITRE PREMIER – DES CREDITS DU BUDGET DE L'ETAT PAR MISSION

**Article 60 :** Au titre de l'exercice budgétaire 2019, **trente-huit (38) missions** sont arrêtées. Le détail des plafonds de ces missions et programmes se présente dans les tableaux ainsi qu'il suit :

# Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission (1/2)

Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
1	Action extérieure de l'Etat	31 381 502 672	32 733 146 804	1 351 644 131
	dont attribution de produits	6 301 852 579	6 535 524 148	233 671 569
2	Administration du territoire	91 616 468 857	86 082 560 317	-5 533 908 540
	dont attribution de produits	32 158 250 946	37 937 906 697	5 779 655 750
3	Agriculture, élevage et pêche	25 484 828 018	18 905 457 830	-6 579 370 189
	dont attribution de produits	6 054 000 000	2 208 719 027	-3 845 280 973
4	Aménagement du territoire et tourisme	2 013 662 509	10 395 704 003	8 382 041 494
5	Conseil et contrôle	3 768 705 116	2 148 941 662	-1 619 763 454
6	Culture et éducation populaire	3 098 299 475	3 468 452 814	370 153 339
7	Défense	145 168 829 506	154 200 536 756	9 031 707 250
8	Pilotage et coordination de l'action gouvernementale	12 153 505 516	10 431 772 971	-1 721 732 545
9	Economie forestière et protection de l'environnement	19 264 726 672	15 689 121 384	-3 575 605 288
	dont attribution de produits	6 700 082 912	1 819 095 349	-4 880 987 563
10	Communication	22 260 496 069	27 548 715 955	5 288 219 887
11	Education nationale	188 318 729 226	198 245 108 253	9 926 379 028
	dont attribution de produits		1 144 918 500	1 144 918 500
12	Enseignement supérieur et recherche scientifique	99 450 957 627	86 435 030 559	-13 015 927 068
	dont attribution de produits		21 962 560	21 962 560
13	Entreprenariat et commerce	9 570 225 639	11 553 227 495	1 983 001 857
14	Gestion des finances publiques	458 675 838 226	473 164 613 393	14 488 775 167
	dont attribution de produits	53 294 645 001	54 003 582 013	708 937 011
15	Constructions, logements et équipements collectifs	125 913 940 653	196 763 533 390	70 849 592 736
	dont attribution de produits	5 546 491 446	1 050 000 000	-4 496 491 446
16	Industrie et mines	3 737 143 920	2 839 689 846	-897 454 074
17	Transports	18 972 086 557	23 215 139 732	4 243 053 175
	dont attribution de produits	2 752 000 000	1 150 000 000	-1 602 000 000
18	Jeunesse, Sports et Loisirs	25 818 407 664	17 322 468 282	-8 495 939 381
19	Justice	23 734 698 980	25 015 323 951	1 280 624 971
	dont attribution de produits	342 221 902	354 911 429	12 689 527

# Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission (2/2)

Codes		Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
21	Pouvo	irs publics	81 500 780 055	85 478 937 085	3 978 157 030
22	Prévoy	ance sociale	79 143 029 295	90 071 735 253	10 928 705 958
	dont attr	ribution de produits	31 084 666 145	38 414 063 866	7 329 397 720
23	Provisi	ons	15 021 687 552	5 084 529 133	-9 937 158 420
24		n et contrôle des ressources hydrauliques, tiques et pétrolières	40 766 540 607	39 857 703 758	-908 836 849
	dont attr	ribution de produits	9 719 138 964	9 300 000 000	-419 138 964
25	Santé		98 604 537 871	121 103 949 520	22 499 411 649
	dont attr	ribution de produits	80 859 878	96 135 690	15 275 812
26	Sécurit	é	46 156 999 354	50 077 999 849	3 921 000 495
27	Stratég	rie économique	69 063 074 165	90 255 297 530	21 192 223 365
	dont attr	ribution de produits	5 770 960 856	2 629 004 413	-3 141 956 444
28	Foncti	on publique et modernisation de l'Etat	14 225 204 461	7 505 998 258	-6 719 206 203
29	Travai	l, emploi et formation professionnelle	26 378 270 676	33 634 052 938	7 255 782 262
	dont attr	ribution de produits		1 098 100 000	1 098 100 000
30	Dépen	ses transversales	62 684 758 431	45 684 837 659	-16 999 920 772
31	Autori régula	tés administratives indépendantes et de tion	25 729 012 068	4 175 694 304	-21 553 317 764
		Total budget général	1 869 676 947 438	1 969 089 280 685	99 412 333 247
Dα	ont ADP		159 805 170 631	157 763 923 690	-4 306 228 001
6	50	CAS Pensions	56 100 000 000	61 556 778 925	5 456 778 925
6	51	CAS Service universel des communications électroniques	14 879 000 000	2 394 424 740	-12 484 575 260
6	52	CAS Prestations familiales et sociales	16 500 000 000	16 500 000 000	0
6	53	CAS Promotion du sport	5 733 592 368	6 044 284 424	310 692 055
6	54	CAS Promotion Audiovisuelle et Cinématographique	1 972 000 000	1 899 036 000	-72 964 000
6	55	CAS Formation pour l'Emploi	4 191 000 000	2 296 476 000	-1 894 524 000
	58	CAS Gestion du patrimoine routier et qualité des carburants	0	17 939 147 668	17 939 147 668
6	59	CAS Promotion du logement décent	0	4 442 428 687	4 442 428 687
		Total CAS	99 375 592 368	113 072 576 443	13 696 984 075
		Total général	1 969 052 539 806	2 082 161 857 128	113 109 317 322

# Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre (1/27)

Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
1	Action extérieure du Gabon	31 381 502 672	32 733 146 804	1 351 644 131
1.101	Affaires Etrangères	18 877 864 055	20 810 942 749	1 933 078 694
1.101.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
1.101.2	Titre 2. Dépenses de personnel	6 672 973 206	7 065 968 565	392 995 359
1.101.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	10 204 400 157	11 971 995 495	1 767 595 338
1.101.4	Titre 4. Dépenses de transfert	2 000 490 692	1 272 978 689	-727 512 003
1.101.5	Titre 5. Dépenses d'investissement		500 000 000	500 000 000
1.101.6	Titre 6. Autres dépenses		0	0
1.108	Intégration africaine et coopération internationale	6 629 203 771	6 889 385 512	260 181 742
1.108.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
1.108.2	Titre 2. Dépenses de personnel	138 170 132	136 624 927	-1 545 205
1.108.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	200 815 000	250 815 000	50 000 000
1.108.4	Titre 4. Dépenses de transfert	6 290 218 639	6 501 945 585	211 726 947
1.108.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
1.108.6	Titre 6. Autres dépenses			0
1.115	Affaires consulaires	1 039 434 148	1 335 227 354	295 793 206
1.115.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
1.115.2	Titre 2. Dépenses de personnel	244 807 148	337 772 354	92 965 206
1.115.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	794 627 000	997 455 000	202 828 000
1.115.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
1.115.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
1.115.6	Titre 6. Autres dépenses			0
1.122	Pilotage et soutien de l'action extérieure de l'Etat	4 835 000 699	3 647 591 188	-1 187 409 511
1.122.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
1.122.2	Titre 2. Dépenses de personnel	3 550 038 699	3 326 996 188	-223 042 511
1.122.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	320 595 000	320 595 000	0
1.122.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
1.122.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	964 367 000	0	-964 367 000
1.122.6	Titre 6. Autres dépenses			0
1.129	Gabonais de l'étranger	0	50 000 000	50 000 000
1.129.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
1.129.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
1.129.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	0	50 000 000	50 000 000
1.129.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
1.129.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
1.129.6	Titre 6. Autres dépenses	04 (46 460 0	04.000 540 045	0
2	Administration du territoire	91 616 468 857	86 082 560 317	-5 533 908 540
2.136	Administration territoriale	5 868 068 810	5 743 504 023	-124 564 787
2.136.1	Titre 1. Charges financières de la dette	2 ( ( 2 4 5 2 4 5 2	2 540 507 270	0
2.136.2	Titre 2. Dépenses de personnel	3 662 152 166	3 512 587 379	-149 564 787
2.136.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 337 203 644	1 362 203 644	25 000 000
2.136.4	Titre 4. Dépenses de transfert	868 713 000	868 713 000	0
2.136.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0
2.136.6	Titre 6. Autres dépenses			0

# <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre</u> (2/27)

Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
2.143	Décentralisation	73 761 219 558	78 481 926 876	4 720 707 318
2.143.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
2.143.2	Titre 2. Dépenses de personnel	81 416 567	61 455 087	-19 961 480
2.143.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	75 000 000	25 000 000
2.143.4	Titre 4. Dépenses de transfert	30 334 852 424	37 033 307 074	6 698 454 650
2.143.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	43 294 950 568	41 312 164 715	-1 982 785 852
2.143.6	Titre 6. Autres dépenses			0
2.150	Prévention et gestion des catastrophes	126 762 422	154 911 278	28 148 856
2.150.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
2.150.2	Titre 2. Dépenses de personnel	61 762 422	64 911 278	3 148 856
2.150.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	75 000 000	25 000 000
2.150.4	Titre 4. Dépenses de transfert	15 000 000	15 000 000	0
2.150.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
2.150.6	Titre 6. Autres dépenses			0
2.157	Pilotage et soutien à la politique d'administration du territoire et de sécurité	11 860 418 068	1 702 218 140	-10 158 199 927
2.157.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
2.157.2	Titre 2. Dépenses de personnel	1 844 167 242	1 402 218 140	-441 949 101
2.157.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	10 016 250 826	300 000 000	-9 716 250 826
2.157.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
2.157.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
2.157.6	Titre 6. Autres dépenses			0
3	Agriculture, élevage et pêche	25 484 828 018	18 905 457 830	-6 579 370 189
3.164	Agriculture	10 977 574 206	8 223 475 675	-2 754 098 531
3.164.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
3.164.2	Titre 2. Dépenses de personnel	1 441 614 595	2 022 327 273	<i>580 712 678</i>
3.164.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	80 759 802	100 000 000	19 240 198
3.164.4	Titre 4. Dépenses de transfert	1 202 963 219	1 465 224 027	262 260 808
3.164.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	8 252 236 590	4 635 924 375	-3 616 312 215
3.164.6	Titre 6. Autres dépenses			0
3.171	Elevage	337 299 846	218 138 585	-119 161 261
3.171.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
3.171.2	Titre 2. Dépenses de personnel	216 938 879	127 777 585	-89 161 294
3.171.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	30 000 000	75 000 000	45 000 000
3.171.4	Titre 4. Dépenses de transfert	90 360 967	15 361 000	-74 999 967
3.171.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
3.171.6	Titre 6. Autres dépenses			0
3.178	Pêche et aquaculture	6 361 347 131	3 081 221 538	-3 280 125 594
3.178.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
3.178.2	Titre 2. Dépenses de personnel	824 869 267	1 533 065 538	708 196 270
3.178.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	5 451 677 259	1 453 355 000	-3 998 322 259
3.178.4	Titre 4. Dépenses de transfert	84 800 605	94 801 000	10 000 395
3.178.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
3.178.6	Titre 6. Autres dépenses			

# <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre</u> (3/27)

Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
3.185	Développement rural	4 122 061 473	4 297 563 055	175 501 582
3.185.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
3.185.2	Titre 2. Dépenses de personnel	1 744 568 749	1 369 466 312	-375 102 437
3.185.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	15 068 805	75 000 000	59 931 195
3.185.4	Titre 4. Dépenses de transfert	174 923 919	216 430 076	41 506 157
3.185.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 187 500 000	2 636 666 667	449 166 667
3.185.6	Titre 6. Autres dépenses			0
3.192	Pilotage et soutien à la politique agricole	3 636 545 363	3 010 058 978	-626 486 385
3.192.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
3.192.2	Titre 2. Dépenses de personnel	3 313 436 160	2 737 058 978	-576 377 182
3.192.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	273 040 861	273 000 000	-40 861
3.192.4	Titre 4. Dépenses de transfert	50 068 342	0	-50 068 <b>3</b> 42
3.192.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
3.192.6	Titre 6. Autres dépenses			0
3.180	Pilotage et soutien aux politiques de la pêche et de la mer	50 000 000	75 000 000	25 000 000
3.180.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
3.180.2	Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0
3.180.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	75 000 000	25 000 000
3.180.4	Titre 4. Dépenses de transfert	0	0	0
3.180.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
3.180.6	Titre 6. Autres dépenses			0
4	Aménagement du territoire et tourisme	2 013 662 509	10 395 704 003	8 382 041 494
4.199	Coordination des politiques de dévelopement et appui à l'action locale	1 136 686 999	838 404 776	-298 282 223
4.199.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
4.199.2	Titre 2. Dépenses de personnel	1 090 869 499	725 904 776	-364 964 723
4.199.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	45 817 500	112 500 000	66 682 500
4.199.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
4.199.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
4.199.6	Titre 6. Autres dépenses			0
4.206	Tourisme	876 975 510	9 557 299 226	8 680 323 716
4.206.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
4.206.2	Titre 2. Dépenses de personnel	730 370 535	889 062 226	158 691 691
4.206.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	98 367 975	100 000 000	1 632 025
4.206.4	Titre 4. Dépenses de transfert	48 237 000	68 237 000	20 000 000
4.206.5	Titre 5. Dépenses d'investissement		8 500 000 000	8 500 000 000
4.206.6	Titre 6. Autres dépenses	2 - 42 - 22 - 44 4		0
5	Conseil et Contrôle	3 768 705 116	2 148 941 662	-1 619 763 454
5.213	Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE)	2 143 944 440	1 642 098 931	-501 845 509
5.213.1	Titre 1. Charges financières de la dette	4.242.204.040	044.040.001	504.845.400
5.213.2	Titre 2. Dépenses de personnel	1 316 694 040	814 848 931	-501 845 109
5.213.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	821 250 400	821 250 000	-400
5.213.4	Titre 4. Dépenses de transfert	6 000 000	6 000 000	0
5.213.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
5.213.6	Titre 6. Autres dépenses			0

# <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre</u> (4/27)

Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
5.220	Conseil National de la Démocratie (CND)	412 471 334	420 925 565	8 454 231
5.220.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
5.220.2	Titre 2. Dépenses de personnel	212 471 334	220 925 565	8 454 231
5.220.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	200 000 000	0
5.220.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
5.220.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
5.220.6	Titre 6. Autres dépenses			0
5.227	Haute Autorité de la Communication (CNC)	1 167 096 779	0	-1 167 096 779
5.227.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
5.227.2	Titre 2. Dépenses de personnel	948 852 779	0	-948 852 779
5.227.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	0	-200 000 000
5.227.4	Titre 4. Dépenses de transfert	18 244 000	0	-18 244 000
5.227.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
5.227.6	Titre 6. Autres dépenses			0
5.269	Médiature	45 192 562	85 917 166	40 724 603
5.269.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
5.269.2	Titre 2. Dépenses de personnel	15 192 562	10 917 166	<i>-4 275 397</i>
5.269.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	30 000 000	75 000 000	45 000 000
5.269.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
5.269.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
5.269.6	Titre 6. Autres dépenses			0
6	Culture et Education Populaire	3 098 299 475	3 468 452 814	370 153 339
6.290	Culture	2 585 688 624	3 321 149 535	735 460 912
6.290.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
6.290.2	Titre 2. Dépenses de personnel	1 602 141 592	2 460 160 246	858 018 655
6.290.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	307 207 032	307 200 000	-7 032
6.290.4	Titre 4. Dépenses de transfert	676 340 000	553 789 289	-122 550 711
6.290.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
6.290.6	Titre 6. Autres dépenses			0
6.297	Education populaire	512 610 851	147 303 279	-365 307 572
6.297.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
6.297.2	Titre 2. Dépenses de personnel	460 360 851	45 053 279	-415 307 572
6.297.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	100 000 000	50 000 000
6.297.4	Titre 4. Dépenses de transfert	2 250 000	2 250 000	0
6.297.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
6.297.6	Titre 6. Autres dépenses			0
7	Défense	145 168 829 506	154 200 536 756	9 031 707 250
7.311	Préparation et emploi des forces	17 266 395 685	17 465 786 955	199 391 270
7.311.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
7.311.2	Titre 2. Dépenses de personnel	15 865 504 684	16 064 895 955	199 391 271
7.311.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 400 891 001	1 400 891 000	-1
7.311.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
7.311.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
7.311.6	Titre 6. Autres dépenses			0

# <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre</u> (5/27)

Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
7.318	Equipement des forces	36 582 556 189	38 930 249 098	2 347 692 909
7.318.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
7.318.2	Titre 2. Dépenses de personnel	28 071 445 091	30 419 142 098	2 347 697 007
7.318.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	400 877 000	400 877 000	0
7.318.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
7.318.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	8 110 234 098	8 110 230 000	-4 098
7.318.6	Titre 6. Autres dépenses			0
7.325	Garde Républicaine	27 769 441 048	29 143 787 754	1 374 346 706
7.325.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
7.325.2	Titre 2. Dépenses de personnel	23 765 002 903	25 139 349 610	1 374 346 707
7.325.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	750 709 001	750 709 000	-1
7.325.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
7.325.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	3 253 729 144	3 253 729 144	0
7.325.6	Titre 6. Autres dépenses			0
7.332	Vie du soldat	14 653 714 850	16 164 938 334	1 511 223 484
7.332.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
7.332.2	Titre 2. Dépenses de personnel	8 412 524 851	9 062 453 364	649 928 513
7.332.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	6 094 786 999	6 508 226 000	413 439 001
7.332.4	Titre 4. Dépenses de transfert	146 403 000	594 258 970	447 855 970
7.332.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
7.332.6	Titre 6. Autres dépenses			0
7.339	Pilotage et soutien à la politique de défense nationale	48 896 721 733	52 495 774 615	3 599 052 882
7.339.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
7.339.2	Titre 2. Dépenses de personnel	48 027 346 733	51 626 399 615	3 599 052 882
7.339.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	869 375 000	845 375 000	-24 000 000
7.339.4	Titre 4. Dépenses de transfert		24 000 000	24 000 000
7.339.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
7.339.6	Titre 6. Autres dépenses			0
8	Pilotage et coordination de l'action gouvernementale	12 153 505 516	10 431 772 971	-1 721 732 545
8.346	Coordination du travail gouvernemental	5 326 174 812	2 816 402 894	-2 509 771 918
8.346.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
8.346.2	Titre 2. Dépenses de personnel	3 140 161 874	2 540 536 894	-599 624 980
8.346.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	275 866 000	275 866 000	0
8.346.4	Titre 4. Dépenses de transfert	1 910 146 938	0	-1 910 146 938
8.346.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
8.346.6	Titre 6. Autres dépenses			0
8.353	Coordination des politiques urbaines	105 557 676	270 149 196	164 591 520
8.353.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
8.353.2	Titre 2. Dépenses de personnel	38 557 676	153 149 196	114 591 520
8.353.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	100 000 000	50 000 000
8.353.4	Titre 4. Dépenses de transfert	17 000 000	17 000 000	0
8.353.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
8.353.6	Titre 6. Autres dépenses			0

# <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre</u> (6/27)

Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
8.358	Surveillance et promotion de la bonne gouvernance	645 718 861	613 272 013	-32 446 849
8.358.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
8.358.2	Titre 2. Dépenses de personnel	591 763 861	509 317 013	-82 446 849
8.358.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	100 000 000	50 000 000
8.358.4	Titre 4. Dépenses de transfert	3 955 000	3 955 000	0
8.358.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
8.358.6	Titre 6. Autres dépenses			0
8.360	Pilotage et soutien à la coordination de l'action gouvernementale	4 846 639 255	5 538 735 908	692 096 654
8.360.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
8.360.2	Titre 2. Dépenses de personnel	4 233 565 255	4 933 581 908	700 016 654
8.360.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	569 154 000	569 154 000	0
8.360.4	Titre 4. Dépenses de transfert	43 920 000	36 000 000	-7 920 000
8.360.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
8.360.6	Titre 6. Autres dépenses			0
8.367	Relations avec le Parlement et les Institutions constitutionnelles	358 819 316	478 850 876	120 031 560
8.367.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
8.367.2	Titre 2. Dépenses de personnel	258 819 316	248 175 876	-10 643 440
8.367.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	230 675 000	130 675 000
8.367.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
8.367.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
8.367.6	Titre 6. Autres dépenses			0
8.374	Pilotage et soutien aux relations avec les Institutions Constitutionnelles	870 595 596	714 362 084	-156 233 512
8.374.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
8.374.2	Titre 2. Dépenses de personnel	770 595 596	564 362 084	-206 233 512
8.374.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	150 000 000	50 000 000
8.374.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
8.374.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
8.374.6	Titre 6. Autres dépenses			0
9	Economie forestière et protection de l'environnement	19 264 726 672	15 689 121 384	-3 575 605 288
9.381	Gestion durable des eaux et des forêts	10 852 067 480	5 823 221 149	-5 028 846 330
9.381.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
9.381.2	Titre 2. Dépenses de personnel	3 796 057 844	3 618 184 028	-177 873 816
9.381.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	6 499 545 435	1 700 045 000	-4 799 500 435
9.381.4	Titre 4. Dépenses de transfert	556 464 201	504 992 121	-51 472 080
9.381.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
9.381.6	Titre 6. Autres dépenses			0
9.388	Industrialisation et valorisation des produits de la filière forêt- bois	69 726 936	119 229 596	49 502 660
9.388.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
9.388.2	Titre 2. Dépenses de personnel	29 343 743	19 229 596	-10 114 147
9.388.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	40 383 193	100 000 000	59 616 807
9.388.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
9.388.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
9.388.6	Titre 6. Autres dépenses			0

# <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre</u> (7/27)

Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
9.395	Conservation de la biodiversité	2 972 822 325	4 302 834 462	1 330 012 137
9.395.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
9.395.2	Titre 2. Dépenses de personnel	319 669 805	182 022 585	-137 647 220
9.395.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	49 325 657	100 000 000	50 674 343
9.395.4	Titre 4. Dépenses de transfert	2 603 826 863	2 624 258 771	20 431 908
9.395.5	Titre 5. Dépenses d'investissement		1 396 553 106	1 396 553 106
9.395.6	Titre 6. Autres dépenses			0
9.402	Amélioration du cadre de vie, préservation de l'environnement et développement durable	1 182 015 966	1 131 943 034	-50 072 932
9.402.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
9.402.2	Titre 2. Dépenses de personnel	787 609 467	764 781 034	-22 828 433
9.402.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	174 744 069	147 500 000	-27 244 069
9.402.4	Titre 4. Dépenses de transfert	219 662 430	219 662 000	-430
9.402.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
9.402.6	Titre 6. Autres dépenses			0
9.409	Pilotage et soutien à la politique de l'économie forestière	4 188 093 965	4 311 893 142	123 799 177
9.409.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
9.409.2	Titre 2. Dépenses de personnel	3 843 026 073	3 966 825 142	123 799 069
9.409.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	150 000 000	150 000 000	0
9.409.4	Titre 4. Dépenses de transfert	195 067 892	195 068 000	108
9.409.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
9.409.6	Titre 6. Autres dépenses			0
10	Communication	22 260 496 069	27 548 715 955	5 288 219 887
10.416	Economie numérique	11 949 868 141	16 790 363 334	4 840 495 193
10.416.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
10.416.2	Titre 2. Dépenses de personnel	1 123 578 678	1 056 508 271	-67 070 407
10.416.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	767 495 563	767 495 563	0
10.416.4	Titre 4. Dépenses de transfert	887 000 000	1 637 741 000	750 741 000
10.416.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	9 171 793 900	13 328 618 500	4 156 824 600
10.416.6	1			0
10.423	Communication	4 737 537 898	5 082 721 615	345 183 717
10.423.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
10.423.2	Titre 2. Dépenses de personnel	3 465 385 545	3 837 249 296	371 863 751
10.423.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	614 777 761	614 800 000	22 239
10.423.4	Titre 4. Dépenses de transfert	657 374 592	630 672 319	-26 702 273
10.423.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0
10.423.6	Titre 6. Autres dépenses	140 005 042	450.000.424	46 122 401
10.430	Poste	112 805 943	158 928 434	46 122 491
10.430.1	Titre 1. Charges financières de la dette	14 450 840	14 112 121	220.445
10.430.2	Titre 2. Dépenses de personnel	14 450 849	14 112 434	-338 415
10.430.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	45 539 094	75 000 000	29 460 906
10.430.4	Titre 4. Dépenses de transfert	52 816 000	69 816 000	17 000 000
10.430.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
10.430.6	Titre 6. Autres dépenses			0

# <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre</u> (8/27)

Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
10.437	Pilotage et soutien à la politique de la communication	5 460 284 088	5 516 702 573	56 418 485
10.437.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
10.437.2	Titre 2. Dépenses de personnel	5 001 953 825	5 066 702 573	64 748 748
10.437.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	458 330 263	150 000 000	-308 330 263
10.437.4	Titre 4. Dépenses de transfert		300 000 000	300 000 000
10.437.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
10.437.6	Titre 6. Autres dépenses			0
11	Education nationale	188 318 729 226	198 245 108 253	9 926 379 028
11.444	Enseignement pré-primaire et primaire	46 714 395 811	47 275 661 325	561 265 515
11.444.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
11.444.2	Titre 2. Dépenses de personnel	30 464 395 747	31 665 661 325	1 201 265 579
11.444.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 650 000 064	1 650 000 000	-64
11.444.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
11.444.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	14 600 000 000	13 960 000 000	-640 000 000
11.444.6	Titre 6. Autres dépenses			0
11.451	Enseignement secondaire	120 929 800 440	130 275 664 449	9 345 864 009
11.451.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
11.451.2	Titre 2. Dépenses de personnel	104 154 789 664	111 288 327 262	7 133 537 598
11.451.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	7 500 000 292	8 644 918 500	1 144 918 208
11.451.4	Titre 4. Dépenses de transfert	525 000 484	525 000 000	-484
11.451.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	8 750 010 000	9 817 418 688	1 067 408 688
11.451.6	Titre 6. Autres dépenses			0
11.458	Enseignement technique et professionnel	9 981 771 420	12 641 070 033	2 659 298 614
11.458.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
11.458.2	Titre 2. Dépenses de personnel	7 091 771 387	7 021 070 033	-70 701 353
11.458.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	850 000 033	950 000 000	99 999 967
11.458.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
11.458.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 040 000 000	4 670 000 000	2 630 000 000
11.458.6	Titre 6. Autres dépenses			0
11.465	Pilotage et soutien à la politique de l'éducation nationale	10 692 761 555	8 052 712 446	-2 640 049 109
11.465.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
11.465.2	Titre 2. Dépenses de personnel	10 428 281 033	7 788 231 933	-2 640 049 100
11.465.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	245 000 009	245 000 000	-9
11.465.4	Titre 4. Dépenses de transfert	19 480 513	19 480 513	0
11.465.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
11.465.6	Titre 6. Autres dépenses			0
12	Enseignement supérieur et recherche scientifique	99 450 957 627	86 435 030 559	-13 015 927 068
12.472	Enseignement supérieur	26 198 572 127	31 952 765 099	5 754 192 972
12.472.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
12.472.2	Titre 2. Dépenses de personnel	16 818 358 831	14 496 264 966	-2 322 093 865
12.472.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	3 230 000 000	3 230 000 000	0
12.472.4	Titre 4. Dépenses de transfert	4 650 213 296	4 808 500 133	158 286 837
12.472.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 500 000 000	9 418 000 000	7 918 000 000
12.472.6	Titre 6. Autres dépenses			0

# <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre</u> (9/27)

Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
12.479	Recherche scientifique et innovation	13 019 120 423	14 037 266 346	1 018 145 923
12.479.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
12.479.2	Titre 2. Dépenses de personnel	12 769 120 327	13 687 266 346	918 146 019
12.479.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	200 000 000	100 000 000
12.479.4	Titre 4. Dépenses de transfert	150 000 096	150 000 000	-96
12.479.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
12.479.6	Titre 6. Autres dépenses			0
12.486	Vie de l'étudiant	58 836 282 757	39 070 028 016	-19 766 254 742
12.486.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
12.486.2	Titre 2. Dépenses de personnel	1 682 267 148	1 579 343 965	-102 923 183
12.486.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	4 230 068 001	4 380 068 000	149 999 999
12.486.4	Titre 4. Dépenses de transfert	52 823 947 608	33 110 616 050	-19 713 331 558
12.486.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	100 000 000	0	-100 000 000
12.486.6	Titre 6. Autres dépenses			0
12.493	Pilotage et soutien aux politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	1 396 982 320	1 374 971 099	-22 011 221
12.493.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
12.493.2	Titre 2. Dépenses de personnel	1 296 982 320	1 249 971 099	-47 011 221
12.493.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	125 000 000	25 000 000
12.493.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
12.493.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
12.493.6	Titre 6. Autres dépenses			0
13	Entreprenariat et commerce	9 570 225 639	11 553 227 495	1 983 001 857
13.500	Promotion de l'entrepreneuriat, de l'artisanat et économie sociale	725 337 944	712 094 157	-13 243 787
13.500.1	sociale  Titre 1. Charges financières de la dette			0
13.500.1 13.500.2	sociale  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel	365 337 944	352 094 157	0 -13 243 787
13.500.1 13.500.2 13.500.3	sociale  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services	365 337 944 120 000 000	352 094 157 120 000 000	0 -13 243 787 0
13.500.1 13.500.2 13.500.3 13.500.4	sociale  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert	365 337 944	352 094 157	0 -13 243 787 0 0
13.500.1 13.500.2 13.500.3 13.500.4 13.500.5	sociale  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement	365 337 944 120 000 000	352 094 157 120 000 000	0 -13 243 787 0 0 0
13.500.1 13.500.2 13.500.3 13.500.4	sociale  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses	365 337 944 120 000 000	352 094 157 120 000 000	0 -13 243 787 0 0
13.500.1 13.500.2 13.500.3 13.500.4 13.500.5 13.500.6	sociale  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Pilotage et soutien aux politiques de promotion des petites et moyennes entreprises et de l'entrepreunariat national	365 337 944 120 000 000	352 094 157 120 000 000	0 -13 243 787 0 0 0
13.500.1 13.500.2 13.500.3 13.500.4 13.500.5 13.500.6 13.501.1	sociale  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Pilotage et soutien aux politiques de promotion des petites et moyennes entreprises et de l'entrepreunariat national  Titre 1. Charges financières de la dette	365 337 944 120 000 000 240 000 000	352 094 157 120 000 000 240 000 000	0 -13 243 787 0 0 0 0
13.500.1 13.500.2 13.500.3 13.500.4 13.500.5 13.500.6 13.501.1 13.501.1	sociale  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Pilotage et soutien aux politiques de promotion des petites et moyennes entreprises et de l'entrepreunariat national  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel	365 337 944 120 000 000 240 000 000 50 000 000	352 094 157 120 000 000 240 000 000 75 000 000	0 -13 243 787 0 0 0 0 0 25 000 000 0
13.500.1 13.500.2 13.500.3 13.500.4 13.500.5 13.501.1 13.501.1 13.501.2 13.501.3	sociale  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Pilotage et soutien aux politiques de promotion des petites et moyennes entreprises et de l'entrepreunariat national  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services	365 337 944 120 000 000 240 000 000	352 094 157 120 000 000 240 000 000	0 -13 243 787 0 0 0 0 0 25 000 000
13.500.1 13.500.2 13.500.3 13.500.4 13.500.5 13.501.6 13.501.1 13.501.1 13.501.2 13.501.3	sociale  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Pilotage et soutien aux politiques de promotion des petites et moyennes entreprises et de l'entrepreunariat national  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert	365 337 944 120 000 000 240 000 000 50 000 000	352 094 157 120 000 000 240 000 000 75 000 000	0 -13 243 787 0 0 0 0 0 25 000 000 0
13.500.1 13.500.2 13.500.3 13.500.4 13.500.5 13.501.1 13.501.1 13.501.2 13.501.3 13.501.4 13.501.5	sociale  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Pilotage et soutien aux politiques de promotion des petites et moyennes entreprises et de l'entrepreunariat national  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement	365 337 944 120 000 000 240 000 000 50 000 000	352 094 157 120 000 000 240 000 000 75 000 000	0 -13 243 787 0 0 0 0 0 25 000 000 0 25 000 000 0 0
13.500.1 13.500.2 13.500.3 13.500.4 13.500.5 13.501.6 13.501.1 13.501.2 13.501.3 13.501.4 13.501.5 13.501.6	sociale  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Pilotage et soutien aux politiques de promotion des petites et moyennes entreprises et de l'entrepreunariat national  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses	365 337 944 120 000 000 240 000 000 50 000 000	352 094 157 120 000 000 240 000 000 75 000 000	0 -13 243 787 0 0 0 0 0 25 000 000 0 25 000 000 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
13.500.1 13.500.2 13.500.3 13.500.4 13.500.5 13.501.1 13.501.1 13.501.2 13.501.3 13.501.4 13.501.5 13.501.6	sociale  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Pilotage et soutien aux politiques de promotion des petites et moyennes entreprises et de l'entrepreunariat national  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Promotion des échanges	365 337 944 120 000 000 240 000 000 50 000 000	352 094 157 120 000 000 240 000 000 75 000 000	0 -13 243 787 0 0 0 0 0 25 000 000 0 25 000 000 0 0 0 1 326 135 768
13.500.1 13.500.2 13.500.3 13.500.4 13.500.5 13.501.1 13.501.2 13.501.3 13.501.4 13.501.5 13.501.6 13.507	sociale  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Pilotage et soutien aux politiques de promotion des petites et moyennes entreprises et de l'entrepreunariat national  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Promotion des échanges  Titre 1. Charges financières de la dette	365 337 944 120 000 000 240 000 000 50 000 000 1 826 642 197	352 094 157 120 000 000 240 000 000 75 000 000 75 000 000 3 152 777 964	0 -13 243 787 0 0 0 0 0 25 000 000 0 25 000 000 0 0 0 1 326 135 768
13.500.1 13.500.2 13.500.3 13.500.4 13.500.6 13.501.1 13.501.2 13.501.3 13.501.4 13.501.5 13.507.1 13.507.1	sociale  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Pilotage et soutien aux politiques de promotion des petites et moyennes entreprises et de l'entrepreunariat national  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Promotion des échanges  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel	365 337 944 120 000 000 240 000 000 50 000 000 50 000 000 1 826 642 197	352 094 157 120 000 000 240 000 000 75 000 000 3 152 777 964 2 974 682 362	0 -13 243 787 0 0 0 0 0 25 000 000 0 25 000 000 0 25 000 000 0 0 1 326 135 768 0 1 269 148 621
13.500.1 13.500.2 13.500.3 13.500.4 13.500.5 13.501.1 13.501.2 13.501.3 13.501.4 13.501.5 13.501.6 13.507 13.507.1 13.507.2	Sociale  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses d'investissement  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Pilotage et soutien aux politiques de promotion des petites et moyennes entreprises et de l'entrepreunariat national  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Promotion des échanges  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel	365 337 944 120 000 000 240 000 000 50 000 000 50 000 000 1 826 642 197 1 705 533 742 79 480 848	352 094 157 120 000 000 240 000 000 75 000 000 75 000 000 3 152 777 964 2 974 682 362 128 215 000	0 -13 243 787 0 0 0 0 0 0 25 000 000 0 25 000 000 0 25 000 000 0 1 326 135 768 0 1 269 148 621 48 734 152
13.500.1 13.500.2 13.500.3 13.500.4 13.500.5 13.501.6 13.501.1 13.501.2 13.501.3 13.501.4 13.501.5 13.507.1 13.507.1 13.507.2 13.507.3 13.507.4	sociale  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Pilotage et soutien aux politiques de promotion des petites et moyennes entreprises et de l'entrepreunariat national  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Promotion des échanges  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de personnel  Titre 4. Charges financières de la dette  Titre 5. Dépenses de personnel  Titre 6. Autres dépenses  Titre 7. Charges financières de la dette  Titre 8. Dépenses de personnel  Titre 9. Dépenses de personnel	365 337 944 120 000 000 240 000 000 50 000 000 50 000 000 1 826 642 197	352 094 157 120 000 000 240 000 000 75 000 000 3 152 777 964 2 974 682 362	0 -13 243 787 0 0 0 0 0 25 000 000 0 25 000 000 0 25 000 000 0 0 1 326 135 768 0 1 269 148 621
13.500.1 13.500.2 13.500.3 13.500.4 13.500.5 13.501.1 13.501.2 13.501.3 13.501.4 13.501.5 13.501.6 13.507 13.507.1 13.507.2	Sociale  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses d'investissement  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Pilotage et soutien aux politiques de promotion des petites et moyennes entreprises et de l'entrepreunariat national  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Promotion des échanges  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel	365 337 944 120 000 000 240 000 000 50 000 000 50 000 000 1 826 642 197 1 705 533 742 79 480 848	352 094 157 120 000 000 240 000 000 75 000 000 75 000 000 3 152 777 964 2 974 682 362 128 215 000	0 -13 243 787 0 0 0 0 0 0 25 000 000 0 25 000 000 0 25 000 000 0 1 326 135 768 0 1 269 148 621 48 734 152

# <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre</u> (10/27)

Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
13.519	Pilotage et soutien à la politique de promotion des	150 000 000	3 887 349 128	3 737 349 128
12 510 1	investissements et des partenariats public privé			0
13.519.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
13.519.2	Titre 2. Dépenses de personnel	50,000,000	75,000,000	25,000,000
13.519.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	75 000 000	25 000 000
13.519.4	Titre 4. Dépenses de transfert	400,000,000	855 000 000	855 000 000
13.519.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	100 000 000	2 957 349 128	2 857 349 128
13.519.6	Titre 6. Autres dépenses	( 010 245 400	2.724.004.244	2,002,220,253
13.514	Pilotage et soutien aux politiques de promotion du commerce	6 818 245 498	3 726 006 246	-3 092 239 253
13.514.1	Titre 1. Charges financières de la dette	4 (00 270 540	2 (2( 00( 24(	0
13.514.2	Titre 2. Dépenses de personnel	4 689 379 518	3 626 006 246	-1 063 373 273
13.514.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	100 000 000	50 000 000
13.514.4	Titre 4. Dépenses de transfert	1 126 416 416	0	-1 126 416 416
13.514.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	952 449 564	0	-952 449 564
13.514.6	Titre 6. Autres dépenses	AEO (7E 020 22)	472 164 612 202	14 499 775 167
	Gestion des finances publiques	458 675 838 226	473 164 613 393	14 488 775 167
14.521	Gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources	19 822 034 153	17 848 674 631	-1 973 359 522
14.521.1 14.521.2	Titre 1. Charges financières de la dette	6 069 859 426	6 644 437 421	574 577 005
14.521.2	Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services	10 727 264 910	8 727 264 910	574 577 995 -2 000 000 000
14.521.4	Titre 4. Dépenses de transfert	374 909 817	300 000 000	
14.521.4	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 650 000 000	2 176 972 300	-74 909 817 -473 027 700
14.521.6	Titre 6. Autres dépenses	2 000 000 000	2 1/0 9/2 300	-4/3/02/ /00
14.528	Comptabilité et trésorerie de l'Etat	13 849 718 676	12 763 688 794	-1 086 029 882
14.528.1	Titre 1. Charges financières de la dette	13 049 / 10 0/0	12 /03 000 /34	-1 000 029 002
14.528.2	Titre 2. Dépenses de personnel	10 720 843 983	10 528 414 794	-192 429 189
14.528.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 633 274 693	1 633 274 000	-693
14.528.4	Titre 4. Dépenses de transfert	0	2 000 000	2 000 000
14.528.5		1 495 600 000	600 000 000	-895 600 000
14.528.6	1	1 122 000 000	000 000 000	000 000
14.535	Gestion du contentieux de l'Etat	44 774 911 835	10 834 118 943	-33 940 792 891
14.535.1	Titre 1. Charges financières de la dette	117717717 000	10 00 1 110 7 10	0
14.535.2	Titre 2. Dépenses de personnel	388 208 552	447 318 943	59 110 392
14.535.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	386 703 283	386 800 000	96 717
14.535.4	Titre 4. Dépenses de transfert	300,03 203	200 000 000	0
14.535.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
14.535.6	*	44 000 000 000	10 000 000 000	-34 000 000 000
14.549	Gestion fiscale	134 065 195 636	166 823 447 225	32 758 251 589
14.549.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
14.549.2	Titre 2. Dépenses de personnel	6 835 405 463	7 069 624 131	234 218 668
14.549.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	121 362 018 484	150 352 742 954	28 990 724 470
14.549.4	Titre 4. Dépenses de transfert	75 000 000	75 000 000	0
14.549.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	5 792 771 689	9 326 080 140	3 533 308 451
14.549.6	-			0
	<b>X</b>			Ŭ.

# <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre</u> (11/27)

Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
14.556	Engagements financiers de l'Etat	231 951 184 423	251 460 378 906	19 509 194 484
14.556.1	Titre 1. Charges financières de la dette	231 951 184 423	251 460 378 906	19 509 194 484
14.556.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
14.556.3	Titre 3. Dépenses de biens et services			0
14.556.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
14.556.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
14.556.6	Titre 6. Autres dépenses			0
14.563	Gestion de la dette	2 100 891 782	1 431 483 125	-669 408 657
14.563.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
14.563.2	Titre 2. Dépenses de personnel	619 789 790	650 381 125	30 591 335
14.563.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	454 101 992	454 102 000	8
14.563.4	Titre 4. Dépenses de transfert	27 000 000	27 000 000	0
14.563.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 000 000 000	300 000 000	-700 000 000
14.563.6	Titre 6. Autres dépenses			0
14.570	Gestion de la commande publique	799 652 750	527 070 471	-272 582 280
14.570.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
14.570.2	Titre 2. Dépenses de personnel	399 652 750	427 070 471	27 417 720
14.570.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	100 000 000	100 000 000	0
14.570.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
14.570.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	300 000 000	0	-300 000 000
14.570.6	Titre 6. Autres dépenses			0
14.542	Pilotage et soutien à la politique de gestion des finances publiques	11 312 248 972	11 475 751 299	163 502 327
14.542.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
14.542.2	Titre 2. Dépenses de personnel	8 466 974 281	10 330 476 299	1 863 502 018
14.542.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	845 274 691	845 275 000	309
14.542.4	Titre 4. Dépenses de transfert	500 000 000	0	-500 000 000
14.542.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 500 000 000	300 000 000	-1 200 000 000
14.542.6	Titre 6. Autres dépenses			0
15	Constructions, logements et équipements collectifs	125 913 940 653	196 763 533 390	70 849 592 736
15.584	Urbanisation et amelioration du cadre de vie	3 645 490 614	6 666 145 351	3 020 654 738
15.584.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
15.584.2	Titre 2. Dépenses de personnel	2 493 110 614	2 698 187 205	205 076 592
15.584.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	160 000 000	160 000 000	0
15.584.4	Titre 4. Dépenses de transfert	492 380 000	2 859 280 000	2 366 900 000
15.584.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	500 000 000	948 678 146	448 678 146
15.584.6	Titre 6. Autres dépenses			0
15.577	Logement	2 462 318 820	507 730 744	-1 954 588 076
15.577.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
15.577.2	Titre 2. Dépenses de personnel	246 682 334	256 062 744	9 380 410
15.577.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	75 000 000	25 000 000
15.577.4	Titre 4. Dépenses de transfert	165 636 486	176 668 000	11 031 514
15.577.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 000 000 000	0	-2 000 000 000
15.577.6	Titre 6. Autres dépenses			0

## <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre</u> (12/27)

Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
15.595	Pilotage et soutien à la politique de l'urbanisme et du logement	3 371 733 170	3 269 425 451	-102 307 719
15.595.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
15.595.2	Titre 2. Dépenses de personnel	3 321 733 170	3 169 425 451	-152 307 719
15.595.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	100 000 000	50 000 000
15.595.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
15.595.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
15.595.6	Titre 6. Autres dépenses			0
15.591	Equipement et Infrastructures	113 982 466 672	183 812 042 647	69 829 575 975
15.591.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
15.591.2	Titre 2. Dépenses de personnel	6 780 681 107	7 394 533 232	613 852 125
15.591.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	120 000 000	200 000 000	80 000 000
15.591.4	Titre 4. Dépenses de transfert	3 250 000 000	3 976 500 000	726 500 000
15.591.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	103 831 785 565	172 241 009 415	68 409 223 850
15.591.6	Titre 6. Autres dépenses			0
15.598	Pilotage et soutien aux politique des infrastructures, des travaux publics et de l'aménagement du territoire	2 451 931 377	2 508 189 196	56 257 819
15.598.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
15.598.2	Titre 2. Dépenses de personnel	2 331 881 377	2 358 189 196	26 307 819
15.598.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	120 050 000	150 000 000	29 950 000
15.598.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
15.598.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
15.598.6	Titre 6. Autres dépenses			0
16	Industrie et mines	3 737 143 920	2 839 689 846	-897 454 074
16.605	Gestion et contrôle des activités minières	1 125 867 434	1 481 544 730	355 677 296
16.605.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
16.605.2	Titre 2. Dépenses de personnel	948 805 094	1 279 481 730	330 676 636
16.605.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	75 000 000	25 000 000
16.605.4	Titre 4. Dépenses de transfert	127 062 340	127 063 000	660
16.605.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
16.605.6	Titre 6. Autres dépenses			0
16.612	Régulation et stratégie industrielles	1 164 895 707	1 283 145 116	118 249 409
16.612.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
16.612.2	Titre 2. Dépenses de personnel	847 427 969	864 420 473	16 992 504
16.612.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	122 043 000	130 000 000	7 957 000
16.612.4	Titre 4. Dépenses de transfert	195 424 738	288 724 643	93 299 905
16.612.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
16.612.6	Titre 6. Autres dépenses			0
16.619	Pilotage et soutien à la politique minière	1 396 380 780	0	-1 396 380 780
16.619.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
16.619.2	Titre 2. Dépenses de personnel	1 131 393 293	0	-1 131 393 293
16.619.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	264 987 487	0	-264 987 487
16.619.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
16.619.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
16.619.6	Titre 6. Autres dépenses			0

# <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre</u> (13/27)

Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
16.615	Pilotage et soutien à la politique l'industrie et de l'entreprenariat national	50 000 000	75 000 000	25 000 000
16.615.1	Titre 1. Charges financières de la dette	0		0
16.615.2	Titre 2. Dépenses de personnel	0		0
16.615.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	0	75 000 000	75 000 000
16.615.4	Titre 4. Dépenses de transfert	50 000 000	0	-50 000 000
16.615.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	0		0
16.615.6	Titre 6. Autres dépenses	0		0
17	Transports	18 972 086 557	23 215 139 732	4 243 053 175
17.626	Transports terrestres	10 484 545 848	17 398 250 460	6 913 704 612
17.626.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
17.626.2	Titre 2. Dépenses de personnel	1 201 959 386	2 271 354 841	1 069 395 455
17.626.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	272 000 000	650 000 000	378 000 000
17.626.4	Titre 4. Dépenses de transfert	4 637 539 785	4 637 539 785	0
17.626.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	4 373 046 677	9 839 355 833	5 466 309 156
17.626.6	Titre 6. Autres dépenses			0
17.633	Transport aérien et par voie d'eau	4 686 010 780	3 576 159 200	-1 109 851 580
17.633.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
17.633.2	Titre 2. Dépenses de personnel	1 345 651 143	2 232 172 406	886 521 263
17.633.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 989 723 831	950 000 000	-2 039 723 831
17.633.4	Titre 4. Dépenses de transfert	350 635 806	393 986 794	43 350 988
17.633.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
17.633.6	Titre 6. Autres dépenses			0
17.640	Pilotage et soutien à la politique des transports	3 801 529 930	2 240 730 073	-1 560 799 857
17.640.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
17.640.2	Titre 2. Dépenses de personnel	3 751 529 930	2 165 730 073	-1 585 799 857
17.640.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	75 000 000	25 000 000
17.640.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
17.640.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
17.640.6	Titre 6. Autres dépenses			0
18	Jeunesse, sports et loisirs	25 818 407 664	17 322 468 282	-8 495 939 381
18.647	Sports et loisirs	19 967 423 113	11 236 358 601	-8 731 064 512
18.647.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
18.647.2	Titre 2. Dépenses de personnel	801 855 304	820 004 295	18 148 991
18.647.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 000 000 000	2 000 000 000	0
18.647.4	Titre 4. Dépenses de transfert	947 447 394	2 470 976 806	1 523 529 412
18.647.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	16 218 120 415	5 945 377 500	-10 272 742 915
18.647.6	Titre 6. Autres dépenses			0
18.654	Vie associative	495 113 709	257 584 552	-237 529 157
18.654.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
18.654.2	Titre 2. Dépenses de personnel	232 305 709	207 584 552	-24 721 157
18.654.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	50 000 000	0
18.654.4	Titre 4. Dépenses de transfert	212 808 000	0	-212 808 000
18.654.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
18.654.6	Titre 6. Autres dépenses			0

# <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre</u> (14/27)

Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
18.658	Jeunesse	0	262 808 000	262 808 000
18.658.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
18.658.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
18.658.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	0	50 000 000	50 000 000
18.658.4	Titre 4. Dépenses de transfert		212 808 000	212 808 000
18.658.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
18.658.6	Titre 6. Autres dépenses			0
18.661	Pilotage et soutien aux politiques de sports, de la culture et du tourisme	5 355 870 842	5 565 717 130	209 846 288
18.661.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
18.661.2	Titre 2. Dépenses de personnel	4 840 630 985	5 304 061 330	463 430 345
18.661.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	75 000 000	25 000 000
18.661.4	Titre 4. Dépenses de transfert	465 239 856	186 655 800	-278 584 056
18.661.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
18.661.6	Titre 6. Autres dépenses			0
19	Justice	23 734 698 980	25 015 323 951	1 280 624 971
19.668	Justice judiciaire et administrative	9 101 302 202	9 633 988 432	532 686 230
19.668.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
19.668.2	Titre 2. Dépenses de personnel	7 797 821 062	8 469 077 004	671 255 942
19.668.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	449 103 540	500 000 000	50 896 460
19.668.4	Titre 4. Dépenses de transfert	854 377 601	664 911 429	-189 466 172
19.668.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
19.668.6	Titre 6. Autres dépenses			0
19.675	Administration pénitentiaire	2 810 052 795	3 032 360 876	222 308 081
19.675.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
19.675.2	Titre 2. Dépenses de personnel	1 950 740 394	2 032 360 876	81 620 482
19.675.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	859 312 401	1 000 000 000	140 687 599
19.675.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
19.675.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
19.675.6	Titre 6. Autres dépenses			0
19.682	Pilotage et soutien à la politique de la justice et des droits humains	11 126 349 932	11 786 701 204	660 351 272
19.682.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
19.682.2	Titre 2. Dépenses de personnel	10 988 149 932	11 648 501 204	660 351 272
19.682.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	138 200 000	138 200 000	0
19.682.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
19.682.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
19.682.6	Titre 6. Autres dépenses			0
19.689	Culture des droits de l'homme	145 035 367	195 825 983	50 790 616
19.689.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
19.689.2	Titre 2. Dépenses de personnel	108 192 967	120 825 983	12 633 016
19.689.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	36 842 400	75 000 000	38 157 600
19.689.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
19.689.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
19.689.6	Titre 6. Autres dépenses			0

# <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre</u> (15/27)

Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
19.694	Egalité des Chances	25 000 000	75 000 000	50 000 000
19.694.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
19.694.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
19.694.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	25 000 000	75 000 000	50 000 000
19.694.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
19.694.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
19.694.6	Titre 6. Autres dépenses			0
19.696	Pilotage et soutien à la politique de l'égalité des chances	526 958 682	291 447 456	-235 511 227
19.696.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
19.696.2	Titre 2. Dépenses de personnel	476 958 682	216 447 456	-260 511 227
19.696.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	75 000 000	25 000 000
19.696.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
19.696.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
19.696.6	Titre 6. Autres dépenses			0
21	Pouvoirs publics	81 500 780 055	85 478 937 085	3 978 157 030
21.717	Présidence de la République	26 545 136 361	41 037 375 718	14 492 239 357
21.717.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
21.717.2	Titre 2. Dépenses de personnel	12 152 067 341	12 594 306 718	442 239 377
21.717.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	9 585 000 000	8 585 000 000	-1 000 000 000
21.717.4	Titre 4. Dépenses de transfert	808 069 020	1 358 069 000	549 999 980
21.717.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	4 000 000 000	18 500 000 000	14 500 000 000
21.717.6	Titre 6. Autres dépenses			0
21.724	Assemblée Nationale	20 130 680 336	18 764 472 291	-1 366 208 046
21.724.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
21.724.2	Titre 2. Dépenses de personnel	7 204 169 798	5 383 747 291	-1 820 422 508
21.724.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	8 583 272 855	8 583 000 000	-272 855
21.724.4	Titre 4. Dépenses de transfert	3 343 237 683	2 343 000 000	-1 000 237 683
21.724.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 000 000 000	2 454 725 000	1 454 725 000
21.724.6	Titre 6. Autres dépenses			0
21.731	Sénat	17 572 027 309	10 006 095 085	-7 565 932 224
21.731.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
21.731.2	Titre 2. Dépenses de personnel	5 511 286 040	3 753 485 085	-1 757 800 955
21.731.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	8 402 610 000	4 402 610 000	4 000 000 000
21.731.4	Titre 4. Dépenses de transfert	3 158 131 269	1 600 000 000	-1 558 131 269
21.731.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	500 000 000	250 000 000	-250 000 000
21.731.6	Titre 6. Autres dépenses			0
21.738	Cour Constitutionnelle	9 353 535 223	6 661 106 483	-2 692 428 740
21.738.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
21.738.2	Titre 2. Dépenses de personnel	1 632 872 719	1 317 005 183	-315 867 536
21.738.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	6 748 778 000	3 748 778 000	-3 000 000 000
21.738.4	Titre 4. Dépenses de transfert	171 884 504	195 323 300	23 438 796
21.738.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	800 000 000	1 400 000 000	600 000 000
21.738.6	Titre 6. Autres dépenses			0

# <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre</u> (16/27)

Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
21.234	Cour de Cassation	2 987 879 096	3 700 285 034	712 405 939
21.234.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
21.234.2	Titre 2. Dépenses de personnel	2 621 247 196	3 433 653 134	812 405 939
21.234.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	116 631 900	116 631 900	0
21.234.4	Titre 4. Dépenses de transfert	50 000 000	50 000 000	0
21.234.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	200 000 000	100 000 000	-100 000 000
21.234.6	Titre 6. Autres dépenses			0
21.241	Cour des Comptes	4 025 762 263	4 266 455 743	240 693 480
21.241.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
21.241.2	Titre 2. Dépenses de personnel	3 146 320 178	3 853 955 743	707 635 565
21.241.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	369 054 700	400 000 000	30 945 300
21.241.4	Titre 4. Dépenses de transfert	6 250 000	12 500 000	6 250 000
21.241.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	504 137 385	0	-504 137 385
21.241.6	Titre 6. Autres dépenses			0
21.248	Conseil d'Etat	885 759 467	1 043 146 731	157 387 264
21.248.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
21.248.2	Titre 2. Dépenses de personnel	210 759 467	168 146 731	-42 612 736
21.248.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	125 000 000	125 000 000	0
21.248.4	Titre 4. Dépenses de transfert	300 000 000	300 000 000	0
21.248.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	250 000 000	450 000 000	200 000 000
21.248.6	Titre 6. Autres dépenses			0
22	Prévoyance sociale	79 143 029 295	90 071 735 253	10 928 705 958
22.752	Protection et promotion de la famille	6 638 246 448	6 976 728 437	338 481 989
22.752.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
22.752.2	Titre 2. Dépenses de personnel	5 335 111 426	6 210 169 613	875 058 187
22.752.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	160 000 000	160 000 000	0
22.752.4	Titre 4. Dépenses de transfert	1 143 135 022	606 558 824	-536 576 198
22.752.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
22.752.6	Titre 6. Autres dépenses			0
22.759	Solidarité nationale	7 275 706 303	7 266 116 581	-9 589 722
22.759.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
22.759.2	Titre 2. Dépenses de personnel	4 356 426 525	4 346 836 581	-9 589 944
22.759.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	200 000 000	0
22.759.4	Titre 4. Dépenses de transfert	2 719 279 778	2 719 280 000	222
22.759.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
22.759.6	Titre 6. Autres dépenses			0
22.766	Protection sociale	65 179 076 544	75 753 890 235	10 574 813 691
22.766.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
22.766.2	Titre 2. Dépenses de personnel	1 984 798 849	90 781 115	-1 894 017 734
		50,000,000	75,000,000	25 000 000
22.766.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	75 000 000	25 000 000
22.766.3 22.766.4	Titre 3. Dépenses de biens et services Titre 4. Dépenses de transfert	63 144 277 695	75 588 109 120	12 443 831 425
	_			

# <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre</u> (17/27)

Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
22.773	Pilotage et soutien à la politique de protection sociale	50 000 000	75 000 000	25 000 000
22.773.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
22.773.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
22.773.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	75 000 000	25 000 000
22.773.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
22.773.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
22.773.6	Titre 6. Autres dépenses			0
23	Provisions	15 021 687 552	5 084 529 133	-9 937 158 420
23.780	Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	15 021 687 552	5 084 529 133	-9 937 158 420
23.780.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
23.780.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
23.780.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 595 834 666	2 428 492 369	-167 342 298
23.780.4	Titre 4. Dépenses de transfert	5 956 736 629	1 578 885 877	-4 377 850 752
23.780.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	6 469 116 257	1 077 150 887	-5 391 965 370
23.780.6	Titre 6. Autres dépenses			0
23.781	Dotation pour risques de mise en jeu des garanties et avals donnés par l'Etat	0	0	0
23.781.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
23.781.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
23.781.3	Titre 3. Dépenses de biens et services			0
23.781.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
23.781.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
	m, c t			0
23.781.6	Titre 6. Autres dépenses			0
23.781.6	Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières	40 766 540 607	39 857 703 758	-908 836 849
	Gestion et contrôle des ressources hydrauliques,	<b>40 766 540 607</b> 19 095 280 417	<b>39 857 703 758</b> 9 501 766 767	·
24	Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières			-908 836 849
<b>24</b> 24.787	Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières  Gestion, promotion et valorisation des ressources énergetiques			-908 836 849
24 24.787 24.787.1	Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières  Gestion, promotion et valorisation des ressources énergetiques  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services	19 095 280 417	9 501 766 767	-908 836 849 -9 593 513 649 0 -396 972 740 45 000 000
24 24.787 24.787.1 24.787.2	Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières  Gestion, promotion et valorisation des ressources énergetiques  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel	19 095 280 417 691 830 417	9 501 766 767 294 857 676	-908 836 849 -9 593 513 649 0 -396 972 740
24.787 24.787.1 24.787.2 24.787.3 24.787.4 24.787.5	Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières  Gestion, promotion et valorisation des ressources énergetiques  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement	19 095 280 417 691 830 417 30 000 000	9 501 766 767 294 857 676 75 000 000	-908 836 849 -9 593 513 649 0 -396 972 740 45 000 000
24 24.787 24.787.1 24.787.2 24.787.3 24.787.4 24.787.5 24.787.6	Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières  Gestion, promotion et valorisation des ressources énergetiques  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses	19 095 280 417 691 830 417 30 000 000 8 028 500 000 10 344 950 000	9 501 766 767 294 857 676 75 000 000 8 031 909 091 1 100 000 000	-908 836 849  -9 593 513 649  0  -396 972 740  45 000 000  3 409 091  -9 244 950 000  0
24 24.787 24.787.1 24.787.2 24.787.3 24.787.4 24.787.5 24.787.6 24.794	Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières  Gestion, promotion et valorisation des ressources énergetiques  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Gestion des ressources hydrauliques et assainissement	19 095 280 417 691 830 417 30 000 000 8 028 500 000	9 501 766 767 294 857 676 75 000 000 8 031 909 091	-908 836 849 -9 593 513 649 0 -396 972 740 45 000 000 3 409 091
24 24.787 24.787.1 24.787.2 24.787.3 24.787.4 24.787.5 24.787.6 24.794	Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières  Gestion, promotion et valorisation des ressources énergetiques  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Gestion des ressources hydrauliques et assainissement  Titre 1. Charges financières de la dette	19 095 280 417 691 830 417 30 000 000 8 028 500 000 10 344 950 000 13 903 060 523	9 501 766 767 294 857 676 75 000 000 8 031 909 091 1 100 000 000 18 536 936 202	-908 836 849  -9 593 513 649  0  -396 972 740  45 000 000  3 409 091  -9 244 950 000  0  4 633 875 680
24 24.787 24.787.1 24.787.2 24.787.3 24.787.4 24.787.5 24.787.6 24.794 24.794.1 24.794.2	Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières  Gestion, promotion et valorisation des ressources énergetiques  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Gestion des ressources hydrauliques et assainissement  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel	19 095 280 417 691 830 417 30 000 000 8 028 500 000 10 344 950 000 13 903 060 523 22 996 151	9 501 766 767 294 857 676 75 000 000 8 031 909 091 1 100 000 000 18 536 936 202	-908 836 849  -9 593 513 649  0  -396 972 740  45 000 000  3 409 091  -9 244 950 000  0  4 633 875 680  0  172 667 862
24 24.787 24.787.1 24.787.2 24.787.3 24.787.4 24.787.5 24.794. 24.794.1 24.794.2 24.794.3	Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières  Gestion, promotion et valorisation des ressources énergetiques  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Gestion des ressources hydrauliques et assainissement  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services	19 095 280 417  691 830 417  30 000 000  8 028 500 000  10 344 950 000  13 903 060 523  22 996 151  342 395 000	9 501 766 767  294 857 676  75 000 000  8 031 909 091  1 100 000 000  18 536 936 202  195 664 012  300 000 000	-908 836 849  -9 593 513 649  0  -396 972 740  45 000 000  3 409 091  -9 244 950 000  0  4 633 875 680  0  172 667 862  -42 395 000
24 24.787 24.787.1 24.787.2 24.787.3 24.787.4 24.787.5 24.787.6 24.794 24.794.1 24.794.2 24.794.3 24.794.4	Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières  Gestion, promotion et valorisation des ressources énergetiques  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Gestion des ressources hydrauliques et assainissement  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert	19 095 280 417  691 830 417  30 000 000  8 028 500 000  10 344 950 000  13 903 060 523  22 996 151  342 395 000  1 306 000 000	9 501 766 767  294 857 676  75 000 000  8 031 909 091  1 100 000 000  18 536 936 202  195 664 012  300 000 000  1 367 400 000	-908 836 849  -9 593 513 649  0  -396 972 740  45 000 000  3 409 091  -9 244 950 000  0  4 633 875 680  0  172 667 862  -42 395 000  61 400 000
24 24.787 24.787.1 24.787.2 24.787.3 24.787.4 24.787.5 24.787.6 24.794 24.794.1 24.794.2 24.794.3 24.794.4 24.794.5	Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières  Gestion, promotion et valorisation des ressources énergetiques  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Gestion des ressources hydrauliques et assainissement  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement	19 095 280 417  691 830 417  30 000 000  8 028 500 000  10 344 950 000  13 903 060 523  22 996 151  342 395 000	9 501 766 767  294 857 676  75 000 000  8 031 909 091  1 100 000 000  18 536 936 202  195 664 012  300 000 000	-908 836 849  -9 593 513 649  0  -396 972 740  45 000 000  3 409 091  -9 244 950 000  0  4 633 875 680  0  172 667 862  -42 395 000
24 24.787 24.787.1 24.787.2 24.787.3 24.787.4 24.787.6 24.794.1 24.794.1 24.794.2 24.794.3 24.794.4 24.794.6	Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières  Gestion, promotion et valorisation des ressources énergetiques  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Gestion des ressources hydrauliques et assainissement  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses	19 095 280 417  691 830 417  30 000 000  8 028 500 000  10 344 950 000  13 903 060 523  22 996 151  342 395 000  1 306 000 000  12 231 669 372	9 501 766 767  294 857 676  75 000 000  8 031 909 091  1 100 000 000  18 536 936 202  195 664 012  300 000 000  1 367 400 000  16 673 872 190	-908 836 849  -9 593 513 649  0  -396 972 740  45 000 000  3 409 091  -9 244 950 000  0  4 633 875 680  0  172 667 862  -42 395 000  61 400 000  4 442 202 818
24 24.787 24.787.1 24.787.2 24.787.3 24.787.4 24.787.6 24.794.1 24.794.1 24.794.2 24.794.3 24.794.4 24.794.5 24.794.6 24.801	Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières  Gestion, promotion et valorisation des ressources énergetiques  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Gestion des ressources hydrauliques et assainissement  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de biens et services  Titre 5. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Gestion de la radioactivité	19 095 280 417  691 830 417  30 000 000  8 028 500 000  10 344 950 000  13 903 060 523  22 996 151  342 395 000  1 306 000 000	9 501 766 767  294 857 676  75 000 000  8 031 909 091  1 100 000 000  18 536 936 202  195 664 012  300 000 000  1 367 400 000	-908 836 849  -9 593 513 649  0  -396 972 740  45 000 000  3 409 091  -9 244 950 000  0  4 633 875 680  0  172 667 862  -42 395 000  61 400 000
24 24.787 24.787.1 24.787.2 24.787.3 24.787.4 24.787.5 24.794.1 24.794.1 24.794.3 24.794.4 24.794.5 24.794.6 24.801.1	Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières  Gestion, promotion et valorisation des ressources énergetiques  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Gestion des ressources hydrauliques et assainissement  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses de transfert  Titre 6. Autres dépenses  Gestion de la radioactivité  Titre 1. Charges financières de la dette	19 095 280 417  691 830 417  30 000 000  8 028 500 000  10 344 950 000  13 903 060 523  22 996 151  342 395 000  1 306 000 000  12 231 669 372  94 503 071	9 501 766 767  294 857 676  75 000 000  8 031 909 091  1 100 000 000  18 536 936 202  195 664 012  300 000 000  1 367 400 000  16 673 872 190  119 332 779	-908 836 849  -9 593 513 649  0  -396 972 740  45 000 000  3 409 091  -9 244 950 000  0  4 633 875 680  0  172 667 862  -42 395 000  61 400 000  4 442 202 818  0  24 829 707
24 24.787 24.787.1 24.787.2 24.787.3 24.787.4 24.787.6 24.794.1 24.794.1 24.794.2 24.794.3 24.794.4 24.794.5 24.801.1 24.801.2	Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières  Gestion, promotion et valorisation des ressources énergetiques  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Gestion des ressources hydrauliques et assainissement  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Gestion de la radioactivité  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel	19 095 280 417  691 830 417  30 000 000  8 028 500 000  10 344 950 000  13 903 060 523  22 996 151  342 395 000  1 306 000 000  12 231 669 372  94 503 071  6 472 071	9 501 766 767  294 857 676  75 000 000  8 031 909 091  1 100 000 000  18 536 936 202  195 664 012  300 000 000  1 367 400 000  16 673 872 190  119 332 779  6 301 779	-908 836 849  -9 593 513 649  0  -396 972 740  45 000 000  3 409 091  -9 244 950 000  0  4 633 875 680  0  172 667 862  -42 395 000  61 400 000  4 442 202 818  0  24 829 707  0  -170 293
24 24.787 24.787.1 24.787.2 24.787.3 24.787.4 24.787.6 24.794.1 24.794.2 24.794.3 24.794.4 24.794.5 24.794.6 24.801 24.801.1 24.801.3	Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières  Gestion, promotion et valorisation des ressources énergetiques  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Gestion des ressources hydrauliques et assainissement  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Gestion de la radioactivité  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de personnel	19 095 280 417  691 830 417  30 000 000  8 028 500 000  10 344 950 000  13 903 060 523  22 996 151  342 395 000  1 306 000 000  12 231 669 372  94 503 071  6 472 071  50 000 000	9 501 766 767  294 857 676  75 000 000  8 031 909 091  1 100 000 000  18 536 936 202  195 664 012  300 000 000  1 367 400 000  16 673 872 190  119 332 779  6 301 779  75 000 000	-908 836 849  -9 593 513 649  0  -396 972 740  45 000 000  3 409 091  -9 244 950 000  0  4 633 875 680  0  172 667 862  -42 395 000  61 400 000  4 442 202 818  0  24 829 707  0  -170 293  25 000 000
24 24.787 24.787.1 24.787.2 24.787.3 24.787.4 24.787.5 24.787.6 24.794.1 24.794.2 24.794.3 24.794.4 24.794.5 24.801.1 24.801.1 24.801.3 24.801.4	Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières  Gestion, promotion et valorisation des ressources énergetiques  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Gestion des ressources hydrauliques et assainissement  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Gestion de la radioactivité  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses d'investissement  Titre 4. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de personnel	19 095 280 417  691 830 417  30 000 000  8 028 500 000  10 344 950 000  13 903 060 523  22 996 151  342 395 000  1 306 000 000  12 231 669 372  94 503 071  6 472 071	9 501 766 767  294 857 676  75 000 000  8 031 909 091  1 100 000 000  18 536 936 202  195 664 012  300 000 000  1 367 400 000  16 673 872 190  119 332 779  6 301 779	-908 836 849  -9 593 513 649  0  -396 972 740  45 000 000  3 409 091  -9 244 950 000  0  4 633 875 680  0  172 667 862  -42 395 000  61 400 000  4 442 202 818  0  24 829 707  0  -170 293  25 000 000  0
24 24.787 24.787.1 24.787.2 24.787.3 24.787.4 24.787.6 24.794.1 24.794.2 24.794.3 24.794.4 24.794.5 24.794.6 24.801 24.801.1 24.801.3	Gestion et contrôle des ressources hydrauliques, énergétiques et pétrolières  Gestion, promotion et valorisation des ressources énergetiques  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Gestion des ressources hydrauliques et assainissement  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Gestion de la radioactivité  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de personnel	19 095 280 417  691 830 417  30 000 000  8 028 500 000  10 344 950 000  13 903 060 523  22 996 151  342 395 000  1 306 000 000  12 231 669 372  94 503 071  6 472 071  50 000 000	9 501 766 767  294 857 676  75 000 000  8 031 909 091  1 100 000 000  18 536 936 202  195 664 012  300 000 000  1 367 400 000  16 673 872 190  119 332 779  6 301 779  75 000 000	-908 836 849  -9 593 513 649  0  -396 972 740  45 000 000  3 409 091  -9 244 950 000  0  4 633 875 680  0  172 667 862  -42 395 000  61 400 000  4 442 202 818  0  24 829 707  0  -170 293  25 000 000

# <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre</u> (18/27)

Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
24.808	Pilotage et soutien aux politiques énergétique, hydraulique et nucléaire	837 557 217	668 276 360	-169 280 857
24.808.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
24.808.2	Titre 2. Dépenses de personnel	787 557 217	593 276 360	-194 280 857
24.808.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	50 000 000	75 000 000	25 000 000
24.808.4	Titre 4. Dépenses de transfert	20 000 000	75 000 000	0
24.808.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
24.808.6	Titre 6. Autres dépenses			0
24.815	Gestion et contrôle des activités pétrolières	5 937 875 448	4 073 148 555	-1 864 726 893
24.815.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
24.815.2	Titre 2. Dépenses de personnel	2 410 700 892	1 699 162 114	-711 538 778
24.815.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	427 540 910	300 000 000	-127 540 910
24.815.4	Titre 4. Dépenses de transfert	1 099 633 646	1 123 986 441	24 352 795
24.815.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 000 000 000	950 000 000	-1 050 000 000
24.815.6	Titre 6. Autres dépenses			0
24.822	Pilotage et soutien aux politiques pétrolières et d'hydrocarbures	898 263 930	6 958 243 094	6 059 979 164
24.822.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
24.822.2	Titre 2. Dépenses de personnel	357 092 316	6 758 243 094	6 401 150 778
24.822.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	541 171 614	200 000 000	-341 171 614
24.822.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
24.822.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
24.822.6	Titre 6. Autres dépenses			0
25	Santé	98 604 537 871	121 103 949 520	22 499 411 649
25 25.829	Prévention et sécurité sanitaire	98 604 537 871 22 032 882 254	<b>121 103 949 520</b> 21 347 743 767	<b>22 499 411 649</b> -685 138 486
	1000			
25.829	Prévention et sécurité sanitaire			-685 138 486
25.829 25.829.1	Prévention et sécurité sanitaire  Titre 1. Charges financières de la dette	22 032 882 254	21 347 743 767	-685 138 486 0
25.829 25.829.1 25.829.2	Prévention et sécurité sanitaire  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert	22 032 882 254 14 762 939 086	21 347 743 767 15 240 372 462	-685 138 486 0 477 433 377
25.829 25.829.1 25.829.2 25.829.3 25.829.4 25.829.5	Prévention et sécurité sanitaire  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement	22 032 882 254 14 762 939 086 2 358 707 553	21 347 743 767 15 240 372 462 2 996 135 690	-685 138 486 0 477 433 377 637 428 137
25.829 25.829.1 25.829.2 25.829.3 25.829.4 25.829.5 25.829.6	Prévention et sécurité sanitaire  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert	22 032 882 254 14 762 939 086 2 358 707 553 4 611 235 615 300 000 000	21 347 743 767 15 240 372 462 2 996 135 690 3 111 235 615 0	-685 138 486 0 477 433 377 637 428 137 -1 500 000 000 -300 000 000
25.829 25.829.1 25.829.2 25.829.3 25.829.4 25.829.5 25.829.6 25.836	Prévention et sécurité sanitaire  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Offre et accès aux soins	22 032 882 254 14 762 939 086 2 358 707 553 4 611 235 615	21 347 743 767 15 240 372 462 2 996 135 690 3 111 235 615	-685 138 486 0 477 433 377 637 428 137 -1 500 000 000 -300 000 000
25.829 25.829.1 25.829.2 25.829.3 25.829.4 25.829.5 25.829.6 25.836 25.836.1	Prévention et sécurité sanitaire  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Offre et accès aux soins  Titre 1. Charges financières de la dette	22 032 882 254 14 762 939 086 2 358 707 553 4 611 235 615 300 000 000 65 759 510 671	21 347 743 767 15 240 372 462 2 996 135 690 3 111 235 615 0 90 652 081 114	-685 138 486 0 477 433 377 637 428 137 -1 500 000 000 -300 000 000 0 24 892 570 442 0
25.829.1 25.829.2 25.829.3 25.829.4 25.829.5 25.829.6 25.836 25.836.1 25.836.2	Prévention et sécurité sanitaire  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Offre et accès aux soins  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel	22 032 882 254 14 762 939 086 2 358 707 553 4 611 235 615 300 000 000 65 759 510 671 43 466 302 786	21 347 743 767 15 240 372 462 2 996 135 690 3 111 235 615 0 90 652 081 114 46 626 914 167	-685 138 486  0  477 433 377  637 428 137  -1 500 000 000  -300 000 000  0  24 892 570 442  0  3 160 611 381
25.829 25.829.1 25.829.2 25.829.3 25.829.4 25.829.5 25.836 25.836.1 25.836.2 25.836.3	Prévention et sécurité sanitaire  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Offre et accès aux soins  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services	22 032 882 254 14 762 939 086 2 358 707 553 4 611 235 615 300 000 000 65 759 510 671 43 466 302 786 10 000 000 001	21 347 743 767  15 240 372 462 2 996 135 690 3 111 235 615 0  90 652 081 114  46 626 914 167 11 187 000 000	-685 138 486  0  477 433 377  637 428 137  -1 500 000 000  0  24 892 570 442  0  3 160 611 381  1 186 999 999
25.829 25.829.1 25.829.2 25.829.3 25.829.4 25.829.5 25.836 25.836.1 25.836.2 25.836.3 25.836.4	Prévention et sécurité sanitaire  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Offre et accès aux soins  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert	22 032 882 254  14 762 939 086  2 358 707 553  4 611 235 615  300 000 000  65 759 510 671  43 466 302 786  10 000 000 001  7 253 315 384	21 347 743 767  15 240 372 462 2 996 135 690 3 111 235 615 0 90 652 081 114  46 626 914 167 11 187 000 000 8 253 315 384	-685 138 486  0 477 433 377 637 428 137 -1 500 000 000 -300 000 000 0 24 892 570 442 0 3 160 611 381 1 186 999 999 1 000 000 000
25.829 25.829.1 25.829.2 25.829.3 25.829.4 25.829.5 25.836 25.836.1 25.836.2 25.836.3 25.836.4 25.836.5	Prévention et sécurité sanitaire  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses d'investissement  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Offre et accès aux soins  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement	22 032 882 254 14 762 939 086 2 358 707 553 4 611 235 615 300 000 000 65 759 510 671 43 466 302 786 10 000 000 001	21 347 743 767  15 240 372 462 2 996 135 690 3 111 235 615 0  90 652 081 114  46 626 914 167 11 187 000 000	-685 138 486  0  477 433 377  637 428 137  -1 500 000 000  0  24 892 570 442  0  3 160 611 381  1 186 999 999
25.829 25.829.1 25.829.2 25.829.3 25.829.4 25.829.5 25.836 25.836.1 25.836.2 25.836.3 25.836.4 25.836.5 25.836.6	Prévention et sécurité sanitaire  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses d'investissement  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Offre et accès aux soins  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses	22 032 882 254  14 762 939 086  2 358 707 553  4 611 235 615  300 000 000  65 759 510 671  43 466 302 786  10 000 000 001  7 253 315 384  5 039 892 500	21 347 743 767  15 240 372 462 2 996 135 690 3 111 235 615 0 90 652 081 114  46 626 914 167 11 187 000 000 8 253 315 384 24 584 851 563	-685 138 486  0  477 433 377  637 428 137  -1 500 000 000  0  24 892 570 442  0  3 160 611 381  1 186 999 999  1 000 000 000  19 544 959 063  0
25.829.1 25.829.2 25.829.3 25.829.4 25.829.5 25.829.6 25.836.1 25.836.2 25.836.3 25.836.4 25.836.5 25.836.6	Prévention et sécurité sanitaire  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Offre et accès aux soins  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Lutte contre le SIDA	22 032 882 254  14 762 939 086  2 358 707 553  4 611 235 615  300 000 000  65 759 510 671  43 466 302 786  10 000 000 001  7 253 315 384	21 347 743 767  15 240 372 462 2 996 135 690 3 111 235 615 0 90 652 081 114  46 626 914 167 11 187 000 000 8 253 315 384	-685 138 486  0 477 433 377 637 428 137 -1 500 000 000 -300 000 000 0 24 892 570 442 0 3 160 611 381 1 186 999 999 1 000 000 000
25.829 25.829.1 25.829.2 25.829.3 25.829.4 25.829.5 25.836 25.836.1 25.836.2 25.836.3 25.836.4 25.836.5 25.836.6 25.843	Prévention et sécurité sanitaire  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses d'investissement  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Offre et accès aux soins  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Lutte contre le SIDA  Titre 1. Charges financières de la dette	22 032 882 254  14 762 939 086  2 358 707 553  4 611 235 615  300 000 000  65 759 510 671  43 466 302 786  10 000 000 001  7 253 315 384  5 039 892 500  3 180 122 483	21 347 743 767  15 240 372 462 2 996 135 690 3 111 235 615 0  90 652 081 114  46 626 914 167 11 187 000 000 8 253 315 384 24 584 851 563 2 643 419 468	-685 138 486  0 477 433 377 637 428 137 -1 500 000 000 0 24 892 570 442 0 3 160 611 381 1 186 999 999 1 000 000 000 19 544 959 063 0 -536 703 015
25.829 25.829.1 25.829.2 25.829.4 25.829.5 25.836.6 25.836.1 25.836.2 25.836.4 25.836.5 25.836.6 25.836.6 25.836.3	Prévention et sécurité sanitaire  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses d'investissement  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Offre et accès aux soins  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Lutte contre le SIDA  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel	22 032 882 254  14 762 939 086  2 358 707 553  4 611 235 615  300 000 000  65 759 510 671  43 466 302 786  10 000 000 001  7 253 315 384  5 039 892 500  3 180 122 483	21 347 743 767  15 240 372 462 2 996 135 690 3 111 235 615 0 90 652 081 114  46 626 914 167 11 187 000 000 8 253 315 384 24 584 851 563 2 643 419 468	-685 138 486  0 477 433 377 637 428 137 -1 500 000 000 -300 000 000  24 892 570 442  0 3 160 611 381 1 186 999 999 1 000 000 000 19 544 959 063 0 -536 703 015 0 -1 061 703 013
25.829 25.829.1 25.829.2 25.829.3 25.829.4 25.829.5 25.836.1 25.836.2 25.836.3 25.836.5 25.836.5 25.836.5 25.836.3 25.836.3	Prévention et sécurité sanitaire  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses d'investissement  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Offre et accès aux soins  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Lutte contre le SIDA  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de personnel	22 032 882 254  14 762 939 086  2 358 707 553  4 611 235 615  300 000 000  65 759 510 671  43 466 302 786  10 000 000 001  7 253 315 384  5 039 892 500  3 180 122 483  1 170 762 481  2 000 000 000	21 347 743 767  15 240 372 462 2 996 135 690 3 111 235 615 0  90 652 081 114  46 626 914 167 11 187 000 000 8 253 315 384 24 584 851 563  2 643 419 468  109 059 468 2 525 000 000	-685 138 486  0 477 433 377 637 428 137 -1 500 000 000 0 24 892 570 442 0 3 160 611 381 1 186 999 999 1 000 000 000 19 544 959 063 0 -536 703 015 0 -1 061 703 013 525 000 000
25.829 25.829.1 25.829.2 25.829.3 25.829.4 25.829.5 25.836.1 25.836.1 25.836.3 25.836.4 25.836.5 25.836.6 25.843.1 25.843.1 25.843.2 25.843.4	Prévention et sécurité sanitaire  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses d'investissement  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Offre et accès aux soins  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Lutte contre le SIDA  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de personnel  Titre 4. Charges financières de la dette  Titre 5. Dépenses de personnel  Titre 6. Autres dépenses  Lutte contre le SIDA	22 032 882 254  14 762 939 086  2 358 707 553  4 611 235 615  300 000 000  65 759 510 671  43 466 302 786  10 000 000 001  7 253 315 384  5 039 892 500  3 180 122 483	21 347 743 767  15 240 372 462 2 996 135 690 3 111 235 615 0 90 652 081 114  46 626 914 167 11 187 000 000 8 253 315 384 24 584 851 563 2 643 419 468	-685 138 486  0  477 433 377  637 428 137  -1 500 000 000  0  24 892 570 442  0  3 160 611 381  1 186 999 999  1 000 000 000  19 544 959 063  0  -536 703 015  0  -1 061 703 013  525 000 000  -2
25.829 25.829.1 25.829.2 25.829.3 25.829.4 25.829.5 25.836.1 25.836.2 25.836.3 25.836.5 25.836.5 25.836.5 25.836.3 25.836.3	Prévention et sécurité sanitaire  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses d'investissement  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Offre et accès aux soins  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Lutte contre le SIDA  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de personnel	22 032 882 254  14 762 939 086  2 358 707 553  4 611 235 615  300 000 000  65 759 510 671  43 466 302 786  10 000 000 001  7 253 315 384  5 039 892 500  3 180 122 483  1 170 762 481  2 000 000 000	21 347 743 767  15 240 372 462 2 996 135 690 3 111 235 615 0  90 652 081 114  46 626 914 167 11 187 000 000 8 253 315 384 24 584 851 563  2 643 419 468  109 059 468 2 525 000 000	-685 138 486  0  477 433 377  637 428 137  -1 500 000 000  0  24 892 570 442  0  3 160 611 381  1 186 999 999  1 000 000 000  19 544 959 063  0  -536 703 015  0  -1 061 703 013  525 000 000

## <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre</u> (19/27)

Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
25.850	Pilotage et soutien à la politique sanitaire	7 632 022 463	6 460 705 171	-1 171 317 292
25.850.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
25.850.2	Titre 2. Dépenses de personnel	6 013 945 589	6 310 705 171	296 759 582
25.850.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	118 076 874	150 000 000	31 923 126
25.850.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
25.850.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 500 000 000	0	-1 500 000 000
25.850.6	Titre 6. Autres dépenses			0
26	Sécurité	46 156 999 354	50 077 999 849	3 921 000 495
26.857	Gendarmerie nationale	4 207 655 258	3 900 682 701	-306 972 557
26.857.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
26.857.2	Titre 2. Dépenses de personnel	3 284 430 250	2 900 682 701	-383 747 549
26.857.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	923 225 008	1 000 000 000	76 774 992
26.857.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
26.857.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
26.857.6	Titre 6. Autres dépenses			0
26.864	Police nationale	41 949 344 096	46 177 317 148	4 227 973 053
26.864.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
26.864.2	Titre 2. Dépenses de personnel	40 927 297 659	44 852 317 148	3 925 019 490
26.864.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 022 046 437	1 300 000 000	277 953 563
26.864.4	Titre 4. Dépenses de transfert		25 000 000	25 000 000
26.864.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
26.864.6	Titre 6. Autres dépenses			0
27	Stratégie économique	69 063 074 165	90 255 297 530	21 192 223 365
27.871	Elaboration et pilotage politique économique	<b>69 063 074 165</b> 54 427 888 056	<b>90 255 297 530</b> 74 835 646 002	<b>21 192 223 365</b> 20 407 757 946
27.871 27.871.1	Elaboration et pilotage politique économique  Titre 1. Charges financières de la dette	54 427 888 056	74 835 646 002	20 407 757 946 0
27.871 27.871.1 27.871.2	Elaboration et pilotage politique économique  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel	54 427 888 056 3 617 491 105	74 835 646 002 3 666 866 280	20 407 757 946 0 49 375 174
27.871.1 27.871.1 27.871.2 27.871.3	Elaboration et pilotage politique économique  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services	3 617 491 105 377 715 490	74 835 646 002 3 666 866 280 3 335 004 412	20 407 757 946 0 49 375 174 2 957 288 922
27.871.1 27.871.1 27.871.2 27.871.3 27.871.4	Elaboration et pilotage politique économique  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert	3 617 491 105 377 715 490 23 181 431 461	74 835 646 002 3 666 866 280 3 335 004 412 23 713 628 569	20 407 757 946 0 49 375 174 2 957 288 922 532 197 108
27.871 27.871.1 27.871.2 27.871.3 27.871.4 27.871.5	Elaboration et pilotage politique économique  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement	3 617 491 105 377 715 490 23 181 431 461 1 751 250 000	74 835 646 002 3 666 866 280 3 335 004 412 23 713 628 569 4 122 600 000	20 407 757 946 0 49 375 174 2 957 288 922 532 197 108 2 371 350 000
27.871 27.871.1 27.871.2 27.871.3 27.871.4 27.871.5 27.871.6	Elaboration et pilotage politique économique  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses	3 617 491 105 377 715 490 23 181 431 461 1 751 250 000 25 500 000 000	74 835 646 002 3 666 866 280 3 335 004 412 23 713 628 569 4 122 600 000 39 997 546 741	20 407 757 946 0 49 375 174 2 957 288 922 532 197 108 2 371 350 000 14 497 546 741
27.871 27.871.1 27.871.2 27.871.3 27.871.4 27.871.5 27.871.6 27.878	Elaboration et pilotage politique économique  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Concurrence et protection consommateur	3 617 491 105 377 715 490 23 181 431 461 1 751 250 000	74 835 646 002 3 666 866 280 3 335 004 412 23 713 628 569 4 122 600 000	20 407 757 946 0 49 375 174 2 957 288 922 532 197 108 2 371 350 000 14 497 546 741 321 698 148
27.871 27.871.1 27.871.2 27.871.3 27.871.4 27.871.5 27.871.6 27.878	Elaboration et pilotage politique économique  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Concurrence et protection consommateur  Titre 1. Charges financières de la dette	3 617 491 105 377 715 490 23 181 431 461 1 751 250 000 25 500 000 000 3 382 561 348	74 835 646 002 3 666 866 280 3 335 004 412 23 713 628 569 4 122 600 000 39 997 546 741 3 704 259 496	20 407 757 946 0 49 375 174 2 957 288 922 532 197 108 2 371 350 000 14 497 546 741 321 698 148
27.871 27.871.1 27.871.2 27.871.3 27.871.4 27.871.5 27.871.6 27.878 27.878.1 27.878.2	Elaboration et pilotage politique économique  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Concurrence et protection consommateur  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel	54 427 888 056 3 617 491 105 377 715 490 23 181 431 461 1 751 250 000 25 500 000 000 3 382 561 348 2 412 515 806	74 835 646 002 3 666 866 280 3 335 004 412 23 713 628 569 4 122 600 000 39 997 546 741 3 704 259 496 2 709 213 495	20 407 757 946 0 49 375 174 2 957 288 922 532 197 108 2 371 350 000 14 497 546 741 321 698 148 0 296 697 689
27.871 27.871.1 27.871.2 27.871.3 27.871.4 27.871.5 27.871.6 27.878 27.878.1 27.878.2 27.878.3	Elaboration et pilotage politique économique  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Concurrence et protection consommateur  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services	3 617 491 105 377 715 490 23 181 431 461 1 751 250 000 25 500 000 000 3 382 561 348 2 412 515 806 413 682 496	74 835 646 002 3 666 866 280 3 335 004 412 23 713 628 569 4 122 600 000 39 997 546 741 3 704 259 496 2 709 213 495 438 683 000	20 407 757 946 0 49 375 174 2 957 288 922 532 197 108 2 371 350 000 14 497 546 741 321 698 148 0 296 697 689 25 000 504
27.871 27.871.1 27.871.2 27.871.3 27.871.4 27.871.5 27.871.6 27.878 27.878.1 27.878.2 27.878.3 27.878.4	Elaboration et pilotage politique économique  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Concurrence et protection consommateur  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert	54 427 888 056 3 617 491 105 377 715 490 23 181 431 461 1 751 250 000 25 500 000 000 3 382 561 348 2 412 515 806	74 835 646 002 3 666 866 280 3 335 004 412 23 713 628 569 4 122 600 000 39 997 546 741 3 704 259 496 2 709 213 495	20 407 757 946 0 49 375 174 2 957 288 922 532 197 108 2 371 350 000 14 497 546 741 321 698 148 0 296 697 689
27.871 27.871.1 27.871.2 27.871.3 27.871.4 27.871.5 27.878.1 27.878.1 27.878.2 27.878.3 27.878.4 27.878.5	Elaboration et pilotage politique économique  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Concurrence et protection consommateur  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement	3 617 491 105 377 715 490 23 181 431 461 1 751 250 000 25 500 000 000 3 382 561 348 2 412 515 806 413 682 496	74 835 646 002 3 666 866 280 3 335 004 412 23 713 628 569 4 122 600 000 39 997 546 741 3 704 259 496 2 709 213 495 438 683 000	20 407 757 946 0 49 375 174 2 957 288 922 532 197 108 2 371 350 000 14 497 546 741 321 698 148 0 296 697 689 25 000 504
27.871 27.871.1 27.871.2 27.871.3 27.871.4 27.871.5 27.871.6 27.878 27.878.1 27.878.2 27.878.3 27.878.4	Elaboration et pilotage politique économique  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Concurrence et protection consommateur  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses	3 617 491 105 377 715 490 23 181 431 461 1 751 250 000 25 500 000 000 3 382 561 348 2 412 515 806 413 682 496	74 835 646 002 3 666 866 280 3 335 004 412 23 713 628 569 4 122 600 000 39 997 546 741 3 704 259 496 2 709 213 495 438 683 000	20 407 757 946 0 49 375 174 2 957 288 922 532 197 108 2 371 350 000 14 497 546 741 321 698 148 0 296 697 689 25 000 504
27.871 27.871.1 27.871.2 27.871.3 27.871.4 27.871.5 27.878.6 27.878.1 27.878.2 27.878.3 27.878.4 27.878.5 27.878.6 27.878.5	Elaboration et pilotage politique économique  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Concurrence et protection consommateur  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Pilotage et soutien à la politique de régulation et de stratégie économique	3 617 491 105 377 715 490 23 181 431 461 1 751 250 000 25 500 000 000 3 382 561 348 2 412 515 806 413 682 496	74 835 646 002 3 666 866 280 3 335 004 412 23 713 628 569 4 122 600 000 39 997 546 741 3 704 259 496 2 709 213 495 438 683 000	20 407 757 946 0 49 375 174 2 957 288 922 532 197 108 2 371 350 000 14 497 546 741 321 698 148 0 296 697 689 25 000 504
27.871 27.871.1 27.871.2 27.871.3 27.871.4 27.871.5 27.871.6 27.878.1 27.878.1 27.878.2 27.878.3 27.878.4 27.878.5 27.878.6 27.885.1	Elaboration et pilotage politique économique  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Concurrence et protection consommateur  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Pilotage et soutien à la politique de régulation et de stratégie économique  Titre 1. Charges financières de la dette	3 617 491 105 377 715 490 23 181 431 461 1 751 250 000 25 500 000 000 3 382 561 348 2 412 515 806 413 682 496 556 363 045	74 835 646 002  3 666 866 280 3 335 004 412 23 713 628 569 4 122 600 000 39 997 546 741 3 704 259 496  2 709 213 495 438 683 000 556 363 000  11 715 392 032	20 407 757 946  0 49 375 174 2 957 288 922 532 197 108 2 371 350 000 14 497 546 741 321 698 148  0 296 697 689 25 000 504 45 0 462 767 271
27.871 27.871.1 27.871.2 27.871.3 27.871.4 27.871.5 27.878.6 27.878.1 27.878.2 27.878.3 27.878.4 27.878.5 27.878.6 27.885.1 27.885.2	Elaboration et pilotage politique économique  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Concurrence et protection consommateur  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Pilotage et soutien à la politique de régulation et de stratégie économique  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel	3 617 491 105 377 715 490 23 181 431 461 1 751 250 000 25 500 000 000 3 382 561 348 2 412 515 806 413 682 496 556 363 045 11 252 624 761 3 883 678 119	74 835 646 002  3 666 866 280 3 335 004 412 23 713 628 569 4 122 600 000 39 997 546 741 3 704 259 496  2 709 213 495 438 683 000 556 363 000  11 715 392 032	20 407 757 946 0 49 375 174 2 957 288 922 532 197 108 2 371 350 000 14 497 546 741 321 698 148 0 296 697 689 25 000 504 45 0
27.871 27.871.1 27.871.2 27.871.3 27.871.4 27.871.5 27.871.6 27.878.1 27.878.1 27.878.2 27.878.3 27.878.4 27.878.5 27.878.6 27.885.1 27.885.2 27.885.3	Elaboration et pilotage politique économique  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Concurrence et protection consommateur  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Pilotage et soutien à la politique de régulation et de stratégie économique  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel	3 617 491 105 377 715 490 23 181 431 461 1 751 250 000 25 500 000 000 3 382 561 348 2 412 515 806 413 682 496 556 363 045 11 252 624 761 3 883 678 119 537 250 467	74 835 646 002  3 666 866 280 3 335 004 412 23 713 628 569 4 122 600 000 39 997 546 741 3 704 259 496  2 709 213 495 438 683 000 556 363 000  11 715 392 032  9 044 250 239 537 250 467	20 407 757 946  0 49 375 174 2 957 288 922 532 197 108 2 371 350 000 14 497 546 741 321 698 148 0 296 697 689 25 000 504 -45 0 462 767 271 0 5 160 572 120
27.871 27.871.1 27.871.2 27.871.3 27.871.4 27.871.5 27.878.6 27.878.1 27.878.2 27.878.3 27.878.4 27.878.5 27.878.6 27.885.1 27.885.2 27.885.3 27.885.4	Elaboration et pilotage politique économique  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses d'investissement  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Concurrence et protection consommateur  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Pilotage et soutien à la politique de régulation et de stratégie économique  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de personnel  Titre 4. Charges financières de la dette  Titre 5. Dépenses de personnel  Titre 6. Autres dépenses de la dette	3 617 491 105 377 715 490 23 181 431 461 1 751 250 000 25 500 000 000 3 382 561 348 2 412 515 806 413 682 496 556 363 045 11 252 624 761 3 883 678 119 537 250 467 1 100 277 800	74 835 646 002  3 666 866 280 3 335 004 412 23 713 628 569 4 122 600 000 39 997 546 741 3 704 259 496  2 709 213 495 438 683 000 556 363 000  11 715 392 032	20 407 757 946  0 49 375 174 2 957 288 922 532 197 108 2 371 350 000 14 497 546 741 321 698 148  0 296 697 689 25 000 504 45 0 462 767 271  0 5 160 572 120 0 1 033 613 526
27.871 27.871.1 27.871.2 27.871.3 27.871.4 27.871.5 27.871.6 27.878.1 27.878.1 27.878.2 27.878.3 27.878.4 27.878.5 27.878.6 27.885.1 27.885.2 27.885.3	Elaboration et pilotage politique économique  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Concurrence et protection consommateur  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel  Titre 3. Dépenses de biens et services  Titre 4. Dépenses de transfert  Titre 5. Dépenses d'investissement  Titre 6. Autres dépenses  Pilotage et soutien à la politique de régulation et de stratégie économique  Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel	3 617 491 105 377 715 490 23 181 431 461 1 751 250 000 25 500 000 000 3 382 561 348 2 412 515 806 413 682 496 556 363 045 11 252 624 761 3 883 678 119 537 250 467	74 835 646 002  3 666 866 280 3 335 004 412 23 713 628 569 4 122 600 000 39 997 546 741 3 704 259 496  2 709 213 495 438 683 000 556 363 000  11 715 392 032  9 044 250 239 537 250 467	20 407 757 946  0 49 375 174 2 957 288 922 532 197 108 2 371 350 000 14 497 546 741 321 698 148 0 296 697 689 25 000 504 45 0 462 767 271 0 5 160 572 120

# <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre</u> (20/27)

Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
28	Fonction publique et modernisation de l'Etat	14 225 204 461	7 505 998 258	-6 719 206 203
28.892	Fonction publique	11 998 066 712	4 339 107 866	-7 658 958 845
28.892.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
28.892.2	Titre 2. Dépenses de personnel	3 407 290 002	3 462 820 866	55 530 865
28.892.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	601 580 710	601 581 000	290
28.892.4	Titre 4. Dépenses de transfert	489 196 000	274 706 000	-214 490 000
28.892.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	7 500 000 000	0	-7 500 000 000
28.892.6	Titre 6. Autres dépenses			0
28.899	Modernisation de l'Etat	237 408 674	373 449 832	136 041 158
28.899.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
28.899.2	Titre 2. Dépenses de personnel	97 408 674	233 449 832	136 041 158
28.899.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	140 000 000	140 000 000	0
28.899.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
28.899.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
28.899.6	Titre 6. Autres dépenses			0
28.906	Pilotage et soutien à la politique de fonction publique	1 989 729 076	2 793 440 560	803 711 484
28.906.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
28.906.2	Titre 2. Dépenses de personnel	1 694 259 076	2 297 970 560	603 711 484
28.906.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	295 470 000	495 470 000	200 000 000
28.906.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
28.906.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
28.906.6	Titre 6. Autres dépenses			0
28.901	Pilotage et soutien à la politique de réforme de l'Etat	0	0	0
28.901.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
28.901.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
28.901.3	Titre 3. Dépenses de biens et services			0
28.901.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
28.901.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
28.901.6	Titre 6. Autres dépenses			0
29	Travail, emploi et formation professionnelle	26 378 270 676	33 634 052 938	7 255 782 262
29.913	Promotion de l'emploi et du travail décent	3 663 498 509	9 734 200 487	6 070 701 977
29.913.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
29.913.2	Titre 2. Dépenses de personnel	2 840 294 391	2 812 896 487	-27 397 905
29.913.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	223 874 118	1 321 974 000	1 098 099 882
29.913.4	Titre 4. Dépenses de transfert	599 330 000	599 330 000	0
29.913.5	Titre 5. Dépenses d'investissement		5 000 000 000	5 000 000 000
29.913.6	Titre 6. Autres dépenses			0
29.920	Formation professionnelle	20 252 315 728	21 118 009 348	865 693 620
29.920.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
29.920.2	Titre 2. Dépenses de personnel	2 543 916 461	2 822 946 634	279 030 173
29.920.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	241 371 567	725 000 000	483 628 433
29.920.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
29.920.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	17 467 027 700	17 570 062 714	103 035 014
29.920.6	Titre 6. Autres dépenses			0

## <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre</u> (21/27)

Codes
29.927.1   Titre 1. Charges financières de la dete   29.927.3   Titre 2. Dépenses de personnel   2 392 628 939   2 706 843 103   314 214   29.927.3   Titre 3. Dépenses de biens et services   69 827 500   75 000 000   5 172   29.927.4   Titre 4. Dépenses de transfert   29.927.5   Titre 5. Dépenses d'investissement   29.927.6   Titre 6. Autres dépenses   20 285 473 500   20 441 723 500   156 250   30.934.1   Titre 1. Charges financières de la dete   30.934.2   Titre 3. Dépenses de transfert   30.934.3   Titre 3. Dépenses de transfert   30.934.5   Titre 5. Dépenses de transfert   30.934.6   Titre 6. Autres dépenses   30.934.1   Titre 1. Charges financières de la dette   30.934.1   Titre 1. Charges financières de la dette   30.934.2   Titre 3. Dépenses de transfert   30.934.3   Titre 4. Dépenses de transfert   30.934.5   Titre 5. Dépenses de transfert   30.934.6   Titre 6. Autres dépenses   30.934.6   Titre 7. Dépenses de biens et services   1 197 307 150   7 197 307 150   -11 500 000   30.941.1   Titre 1. Charges financières de la dette   30.941.2   Titre 2. Dépenses de biens et services   1 197 307 150   1 197 307 150   -11 500 000   30.941.2   Titre 2. Dépenses de biens et services   1 197 307 150   1 197 307 150   -11 500 000   30.941.3   Titre 3. Dépenses de biens et services   1 197 307 150   1 197 307 150   -10 000 000   30.941.5   Titre 5. Dépenses de biens et services   1 197 307 150   1 197 307 150   -10 000 000   30.941.5   Titre 5. Dépenses de biens et services   1 197 307 150   1 197 307 150   -10 000 000   30.941.5   Titre 5. Dépenses de biens et services   1 197 307 150   1 197 307 150   -10 000 000
239.927.2   Titre 2. Dépenses de personnel   2392.628.939   2706.843.103   314.214   29.927.3   Titre 3. Dépenses de biens et services   69.827.500   75.000.000   5.172   29.927.4   Titre 4. Dépenses de transfert   29.927.5   Titre 5. Dépenses d'investissement   29.927.6   Titre 6. Autres dépenses   29.927.6   Titre 6. Autres dépenses   20.285.473.500   20.441.723.500   156.2501   30.934.1   Titre 1. Charges financières de la dette   30.934.2   Titre 2. Dépenses de biens et services   20.285.473.500   20.441.723.500   156.2501   30.934.3   Titre 3. Dépenses de biens et services   20.285.473.500   20.441.723.500   156.2501   30.934.5   Titre 5. Dépenses d'investissement   30.934.6   Titre 6. Autres dépenses   30.934.6   Titre 6. Autres dépenses   30.934.6   Titre 6. Autres dépenses   30.934.6   Titre 7. Dépenses de biens et services   20.285.473.500   20.341.723.500   156.2501   30.934.5   Titre 5. Dépenses d'investissement   30.934.6   Titre 6. Autres dépenses   30.934.6   Titre 7. Dépenses de biens et services   30.934.6   Titre 8. Dépenses de biens et services   30.934.6   Titre 8. Dépenses de biens et services   1.197.307.150   1.197.307.150   -11.500.0001   30.934.1   Titre 1. Charges financières de la dette   30.934.1   Titre 3. Dépenses de biens et services   1.197.307.150   1.197.307.150   30.934.1   Titre 5. Dépenses de transfert   6.500.000.000   6.000.000   6.000.000   6.000.000   7.500.000   30.934.1   Titre 6. Autres dépenses   30.934.8   Titre 6. Autres dépenses   30.934.8   Titre 1. Charges financières de la dette   30.934.8   Titre 3. Dépenses de biens et services   0.11.80.807.009   1.11.80.807.009   30.934.8   30.934.8   Titre 3. Dépenses de biens et services   0.11.80.807.0
29.927.3   Titre 3. Dépenses de biens et services   69.827 500   75.000 000   5.172
29.927.4   Titre 4. Dépenses de transfert   29.927.5   Titre 5. Dépenses d'imestissement   29.927.6   Titre 6. Autres dépenses   30   Dépenses transversales   62.684 758 431   45.684 837 659   -16.999 920   30.934   Dotation pour dépenses d'utilité publique   20.285 473 500   20.441 723 500   156.250   30.934.1   Titre 1. Charges financières de la dette   30.934.2   Titre 2. Dépenses de personnel   20.285 473 500   20.441 723 500   156.250   30.934.3   Titre 3. Dépenses de biens et services   20.285 473 500   20.441 723 500   156.250   30.934.5   Titre 4. Dépenses de transfert   30.934.5   Titre 5. Dépenses d'innestissement   30.934.6   Titre 6. Autres dépenses à caractère politique   18.697 307 150   7.197 307 150   -11.500 000   30.941.1   Titre 1. Charges financières de la dette   30.941.2   Titre 2. Dépenses de biens et services   1.197 307 150   1.197 307 150   30.941.3   Titre 4. Dépenses de transfert   6.500 000 000   6.000 000 000   -500 000   30.941.5   Titre 5. Dépenses d'innestissement   11.000 000 000   0.000 000   -500 000   30.941.5   Titre 5. Dépenses d'innestissement   11.000 000 000   0.000 000   -500 000   30.941.5   Titre 5. Dépenses d'innestissement   11.000 000 000   0.000 000   -500 000   30.941.5   Titre 6. Autres dépenses   30.948   Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations   18.261 179 873   12.330 807 009   -5.930 372   30.948.1   Titre 1. Charges financières de la dette   30.948.2   Titre 2. Dépenses de personnel   30.948.3   Titre 3. Dépenses de biens et services   0.11.80 807 009   11.180 807 009   30.948.4   Titre 4. Dépenses de biens et services   0.11.80 807 009   11.180 807 009   30.948.4   Titre 4. Dépenses de biens et services   0.11.80 807 009   11.180 807 009   30.948.4   Titre 4. Dépenses de biens et services   0.11.80 807 009   11.180 807 009   30.948.4   Titre 4. Dépenses de biens et services   0.11.80 807 009   11.180 807 009   30.948.4   Titre 4. Dépenses de biens et services   0.11.80 807 009   11.180 807 009   30.948.4   Titre 4. Dépenses de bie
29.927.5   Titre 5. Dépenses d'investissement   29.927.6   Titre 6. Autres dépenses   30   Dépenses transversales   62.684 758 431   45.684 837 659   -16.999 920   30.934   Dotation pour dépenses d'utilité publique   20.285 473 500   20.441 723 500   156.250   30.934.1   Titre 1. Charges financières de la dette   30.934.2   Titre 2. Dépenses de personnel   30.934.3   Titre 3. Dépenses de biens et services   20.285 473 500   20.441 723 500   156.250   30.934.4   Titre 4. Dépenses de transjert   30.934.5   Titre 5. Dépenses de investissement   30.934.6   Titre 6. Autres dépenses   30.934.6   Titre 6. Autres dépenses à caractère politique   18.697 307 150   7.197 307 150   -11.500 000   30.941.1   Titre 1. Charges financières de la dette   30.941.2   Titre 2. Dépenses de biens et services   1.197 307 150   1.197 307 150   30.941.3   Titre 3. Dépenses de biens et services   1.197 307 150   1.197 307 150   30.941.4   Titre 4. Dépenses de biens et services   1.197 307 150   1.197 307 150   30.941.5   Titre 5. Dépenses d'investissement   11.000 000 000   6.000 000 000   -500 000 000   30.941.5   Titre 5. Dépenses d'investissement   11.000 000 000   0.100 000 000   30.941.5   Titre 6. Autres dépenses   30.948   Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations   18.261 179 873   12.330 807 009   -5.930 372   30.948.1   Titre 1. Charges financières de la dette   30.948.2   Titre 2. Dépenses de personnel   30.948.3   Titre 3. Dépenses de personnel   30.948.4   Titre 4. Dépenses de transfert   0   0   0   0   0   0   0   0   0
29,927.6   Titre 6. Autres dépenses   30   Dépenses transversales   62 684 758 431   45 684 837 659   -16 999 920   30.934   Dotation pour dépenses d'utilité publique   20 285 473 500   20 441 723 500   156 250   30.934.1   Titre 1. Charges financières de la dette   30.934.2   Titre 2. Dépenses de personnel   30.934.3   Titre 3. Dépenses de biens et services   20 285 473 500   20 441 723 500   156 250   30.934.4   Titre 4. Dépenses de transfert   30.934.5   Titre 5. Dépenses d'investissement   30.934.6   Titre 6. Autres dépenses   30.941.1   Titre 1. Charges financières de la dette   30.941.1   Titre 1. Charges financières de la dette   30.941.2   Titre 2. Dépenses de biens et services   1 197 307 150   7 197 307 150   -11 500 000   30.941.1   Titre 4. Dépenses de biens et services   1 197 307 150   1 197 307 150   30.941.4   Titre 4. Dépenses de biens et services   1 197 307 150   1 197 307 150   30.941.4   Titre 4. Dépenses de biens et services   1 100 000 000   6 000 000 000   -500 000   30.941.5   Titre 5. Dépenses d'investissement   11 000 000 000   0 -11 000 000   30.941.6   Titre 6. Autres dépenses   30.948.1   Titre 1. Charges financières de la dette   30.948.2   Titre 2. Dépenses de personnel   30.948.3   Titre 3. Dépenses de personnel   30.948.3   Titre 4. Dépenses de biens et services   0 11 180 807 009   11 180 807 009   30.948.4   Titre 4. Dépenses de biens et services   0 11 180 807 009   11 180 807 009   30.948.4   Titre 4. Dépenses de biens et services   0 11 180 807 009   30.948.4   Titre 4. Dépenses de biens et services   0 11 180 807 009   30.948.4   Titre 4. Dépenses de biens et services   0 11 180 807 009   30.948.4   Titre 4. Dépenses de biens et services   0 11 180 807 009   30.948.4   Titre 4. Dépenses de biens et services   0 11 180 807 009   30.948.4   Titre 4. Dépenses de biens et services   0 11 180 807 009   30.948.4   Titre 4. Dépenses de biens et services   0 11 180 807 009   30.948.5   30.948.4   Titre 4. Dépenses de biens et services   0 11 180 807 009   30.948.5   30.948.4
30   Dépenses transversales   62 684 758 431   45 684 837 659   -16 999 920 30.934   Dotation pour dépenses d'utilité publique   20 285 473 500   20 441 723 500   156 250 93.934.1   Titre 1. Charges financières de la dette   30.934.2   Titre 2. Dépenses de personnel   30.934.3   Titre 3. Dépenses de biens et services   20 285 473 500   20 441 723 500   156 250 93.934.4   Titre 4. Dépenses de transfert   30.934.5   Titre 5. Dépenses d'investissement   30.934.6   Titre 6. Autres dépenses à caractère politique   18 697 307 150   7 197 307 150   -11 500 000 93.934.1   Titre 1. Charges financières de la dette   30.941.2   Titre 2. Dépenses de personnel   30.941.3   Titre 3. Dépenses de biens et services   1 197 307 150   1 197 307 150   30.941.4   Titre 4. Dépenses de biens et services   1 197 307 150   1 197 307 150   30.941.5   Titre 5. Dépenses d'investissement   11 000 000 000 000 000 000 000 000 00
30.934. Dotation pour dépenses d'utilité publique  30.934.1 Titre 1. Charges financières de la dette  30.934.2 Titre 2. Dépenses de personnel  30.934.3 Titre 3. Dépenses de biens et services  30.934.4 Titre 4. Dépenses de biens et services  30.934.5 Titre 5. Dépenses de l'investissement  30.934.6 Titre 6. Autres dépenses  30.941.1 Titre 1. Charges financières de la dette  30.941.1 Titre 1. Charges financières de la dette  30.941.2 Titre 2. Dépenses de biens et services  1 197 307 150  1 197 307 150  -11 500 000  30.941.3 Titre 3. Dépenses de biens et services  1 197 307 150  1 197 307 150  30.941.4 Titre 4. Dépenses de biens et services  1 197 307 150  1 197 307 150  -1000 000  30.941.5 Titre 5. Dépenses de iransfert  6 500 000 000  6 000 000  7 -500 000  30.941.6 Titre 6. Autres dépenses  30.948.1 Titre 1. Charges financières de la dette  30.948.2 Titre 2. Dépenses de biens et services  1 197 307 150  1 197 307 150  1 197 307 150  1 197 307 150  -11 000 000  1 11 180 807 009  -5 930 372 10 11 180 807 009  1 1 180 807 009  1 1 180 807 009  1 1 180 807 009  1 1 180 807 009  1 1 180 807 009  3 0.948.4 Titre 4. Dépenses de biens et services
30.934.1 Titre 1. Charges financières de la dette 30.934.2 Titre 2. Dépenses de personnel 30.934.3 Titre 3. Dépenses de biens et services 30.934.4 Titre 4. Dépenses de transfert 30.934.5 Titre 5. Dépenses d'investissement 30.934.6 Titre 6. Autres dépenses 30.941 Dotation pour dépenses à caractère politique 30.941.1 Titre 1. Charges financières de la dette 30.941.2 Titre 2. Dépenses de biens et services 1 197 307 150 1 197 307 150 30.941.3 Titre 3. Dépenses de biens et services 1 197 307 150 1 197 307 150 30.941.4 Titre 4. Dépenses de transfert 6 500 000 000 6 000 000 000 -500 000 30.941.5 Titre 5. Dépenses d'investissement 11 000 000 000 00 000 000 -500 000 30.941.6 Titre 6. Autres dépenses 30.948.1 Titre 6. Autres dépenses 30.948.1 Titre 1. Charges financières de la dette 30.948.2 Titre 2. Dépenses de personnel 30.948.3 Titre 3. Dépenses de biens et services 0 11 180 807 009 11 180 807 009 11 180 807 009 11 180 807 009 11 180 807 009 10 0
30.934.2   Titre 2. Dépenses de personnel   30.934.3   Titre 3. Dépenses de hiens et services   20 285 473 500   20 441 723 500   156 250   30.934.4   Titre 4. Dépenses de transfert   30.934.5   Titre 5. Dépenses d'investissement   30.934.6   Titre 6. Autres dépenses   30.934.6   Titre 6. Autres dépenses à caractère politique   18 697 307 150   7 197 307 150   -11 500 000   30.941.1   Titre 1. Charges financières de la dette   30.941.2   Titre 2. Dépenses de personnel   30.941.3   Titre 3. Dépenses de biens et services   1 197 307 150   1 197 307 150   30.941.4   Titre 4. Dépenses de transfert   6 500 000 000   6 000 000 000   -500 000   30.941.5   Titre 5. Dépenses d'investissement   11 000 000 000   0   -11 000 000   30.941.6   Titre 6. Autres dépenses   30.948.1   Titre 1. Charges financières de la dette   30.948.1   Titre 1. Charges financières de la dette   30.948.2   Titre 2. Dépenses de personnel   30.948.3   Titre 3. Dépenses de biens et services   0   11 180 807 009   11 180 807 009   30.948.4   Titre 4. Dépenses de biens et services   0   11 180 807 009   11 180 807 009   30.948.4   Titre 4. Dépenses de transfert   0   0   0
30.934.3 Titre 3. Dépenses de biens et services  20 285 473 500  20 441 723 500  156 250 30.934.4 Titre 4. Dépenses de transfert  30.934.5 Titre 5. Dépenses d'investissement  30.934.6 Titre 6. Autres dépenses  30.941.1 Titre 1. Charges financières de la dette  30.941.2 Titre 2. Dépenses de personnel  30.941.3 Titre 3. Dépenses de biens et services  1 197 307 150  1 197 307 150  30.941.4 Titre 4. Dépenses de transfert  6 500 000 000  6 000 000 000  7 -500 000  30.941.6 Titre 6. Autres dépenses  30.948.0 Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations  30.948.1 Titre 1. Charges financières de la dette  30.948.3 Titre 2. Dépenses de personnel  30.948.4 Titre 2. Dépenses de biens et services  0 11 180 807 009  11 180 807 009  11 180 807 009  11 180 807 009  11 180 807 009  11 180 807 009  11 180 807 009  11 180 807 009  10 0
30.934.4 Titre 4. Dépenses de transfert 30.934.5 Titre 5. Dépenses d'investissement 30.934.6 Titre 6. Autres dépenses 30.941 Dotation pour dépenses à caractère politique 18 697 307 150 7 197 307 150 -11 500 000 000 000 000 000 000 000 000 0
30.934.5 Titre 5. Dépenses d'investissement 30.934.6 Titre 6. Autres dépenses 30.941 Dotation pour dépenses à caractère politique 18 697 307 150 7 197 307 150 -11 500 000 0 30.941.1 Titre 1. Charges financières de la dette 30.941.2 Titre 2. Dépenses de personnel 30.941.3 Titre 3. Dépenses de biens et services 1 197 307 150 1 197 307 150 30.941.4 Titre 4. Dépenses de transfert 6 500 000 000 6 000 000 000 -500 000 0 30.941.5 Titre 5. Dépenses d'investissement 11 000 000 000 00 0 0 -11 000 000 0 30.941.6 Titre 6. Autres dépenses 30.948 Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations 18 261 179 873 12 330 807 009 -5 930 372 30.948.1 Titre 1. Charges financières de la dette 30.948.2 Titre 2. Dépenses de personnel 30.948.3 Titre 3. Dépenses de biens et services 0 11 180 807 009 11 180 807 009 11 180 807 009 10 0
30.934.6 Titre 6. Autres dépenses 30.941 Dotation pour dépenses à caractère politique 18 697 307 150 7 197 307 150 -11 500 000 0 30.941.1 Titre 1. Charges financières de la dette 30.941.2 Titre 2. Dépenses de personnel 30.941.3 Titre 3. Dépenses de biens et services 1 1 197 307 150 1 197 307 150 30.941.4 Titre 4. Dépenses de transfert 6 500 000 000 6 000 000 000 -500 000 0 30.941.5 Titre 5. Dépenses d'investissement 11 000 000 000 00 0 0 -11 000 000 00 30.941.6 Titre 6. Autres dépenses 30.948 Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations 18 261 179 873 12 330 807 009 -5 930 372 0 30.948.1 Titre 1. Charges financières de la dette 30.948.2 Titre 2. Dépenses de personnel 30.948.3 Titre 3. Dépenses de biens et services 0 11 180 807 009 11 180 807 009 11 180 807 009 30.948.4 Titre 4. Dépenses de transfert 0 0
30.941.1 Titre 1. Charges financières de la dette 30.941.2 Titre 2. Dépenses de personnel 30.941.4 Titre 4. Dépenses de biens et services 30.941.5 Titre 5. Dépenses d'investissement 30.941.6 Titre 6. Autres dépenses 30.948.1 Titre 1. Charges financières de la dette 30.948.2 Titre 2. Dépenses de biens et services 30.948.3 Titre 3. Dépenses de biens et services 30.948.4 Titre 4. Dépenses de transfert 30.948.6 Titre 4. Dépenses de biens et services 30.948.7 Titre 5. Dépenses de biens et services 30.948.8 Titre 6. Dépenses de biens et services 30.948.1 Titre 7. Charges financières de la dette
30.941.1 Titre 1. Charges financières de la dette 30.941.2 Titre 2. Dépenses de personnel 30.941.3 Titre 3. Dépenses de biens et services 1 1 197 307 150 1 197 307 150 30.941.4 Titre 4. Dépenses de transfert 6 500 000 000 6 000 000 000 -500 000 30.941.5 Titre 5. Dépenses d'investissement 11 000 000 000 30.941.6 Titre 6. Autres dépenses 30.948 Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations 18 261 179 873 12 330 807 009 -5 930 372 30.948.1 Titre 1. Charges financières de la dette 30.948.2 Titre 2. Dépenses de personnel 30.948.3 Titre 3. Dépenses de biens et services 0 11 180 807 009 11 180 807 009 30.948.4 Titre 4. Dépenses de transfert 0 0
30.941.2       Titre 2. Dépenses de personnel         30.941.3       Titre 3. Dépenses de biens et services       1 197 307 150         30.941.4       Titre 4. Dépenses de transfert       6 500 000 000       6 000 000 000       -500 000         30.941.5       Titre 5. Dépenses d'investissement       11 000 000 000       0       -11 000 000         30.941.6       Titre 6. Autres dépenses       30.948       Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations       18 261 179 873       12 330 807 009       -5 930 372 30.948.1         30.948.1       Titre 1. Charges financières de la dette       30.948.2       Titre 2. Dépenses de personnel         30.948.3       Titre 3. Dépenses de biens et services       0       11 180 807 009       11 180 807 009         30.948.4       Titre 4. Dépenses de transfert       0       0
30.941.3       Titre 3. Dépenses de biens et services       1 197 307 150       1 197 307 150         30.941.4       Titre 4. Dépenses de transfert       6 500 000 000       6 000 000 000       -500 000 00         30.941.5       Titre 5. Dépenses d'investissement       11 000 000 000       0       -11 000 000 00         30.941.6       Titre 6. Autres dépenses       30.948       12 330 807 009       -5 930 372 00         30.948.1       Titre 1. Charges financières de la dette       30.948.2       Titre 2. Dépenses de personnel         30.948.3       Titre 3. Dépenses de biens et services       0       11 180 807 009       11 180 807 009         30.948.4       Titre 4. Dépenses de transfert       0       0
30.941.4       Titre 4. Dépenses de transfert       6 500 000 000       6 000 000 000       -500 000         30.941.5       Titre 5. Dépenses d'investissement       11 000 000 000       0       -11 000 000         30.941.6       Titre 6. Autres dépenses         30.948       Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations       18 261 179 873       12 330 807 009       -5 930 372 5         30.948.1       Titre 1. Charges financières de la dette         30.948.2       Titre 2. Dépenses de personnel         30.948.3       Titre 3. Dépenses de biens et services       0       11 180 807 009       11 180 807 009         30.948.4       Titre 4. Dépenses de transfert       0       0
30.941.5       Titre 5. Dépenses d'investissement       11 000 000 000       0       -11 000 000 00         30.941.6       Titre 6. Autres dépenses       30.948       12 330 807 009       -5 930 372 00         30.948.1       Titre 1. Charges financières de la dette       30.948.2       Titre 2. Dépenses de personnel       11 180 807 009       11 180 807 009       11 180 807 009       11 180 807 009       10         30.948.4       Titre 4. Dépenses de transfert       0       0       0       0
30.941.6       Titre 6. Autres dépenses         30.948       Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations       18 261 179 873       12 330 807 009       -5 930 372 30.948.1         30.948.1       Titre 1. Charges financières de la dette         30.948.2       Titre 2. Dépenses de personnel         30.948.3       Titre 3. Dépenses de biens et services       0       11 180 807 009       11 180 807 009         30.948.4       Titre 4. Dépenses de transfert       0       0
30.948       Dotation pour frais d'entretien, d'hébergement et de locations       18 261 179 873       12 330 807 009       -5 930 372 30 372 30 30 372 30 30 372 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30 30
30.948.1       Titre 1. Charges financières de la dette         30.948.2       Titre 2. Dépenses de personnel         30.948.3       Titre 3. Dépenses de biens et services       0       11 180 807 009       11 180 807 009         30.948.4       Titre 4. Dépenses de transfert       0       0
30.948.2       Titre 2. Dépenses de personnel         30.948.3       Titre 3. Dépenses de biens et services       0       11 180 807 009       11 180 807 009         30.948.4       Titre 4. Dépenses de transfert       0       0
30.948.3       Titre 3. Dépenses de biens et services       0       11 180 807 009       11 180 807 009         30.948.4       Titre 4. Dépenses de transfert       0       0
<b>30.948.4</b> Titre 4. Dépenses de transfert 0 0
<b>30.948.5</b> Titre 5. Dépenses d'investissement 18 261 179 873 1 150 000 000 -17 111 179
30.948.6 Titre 6. Autres dépenses
30.962 Dotation pour frais de transport et de déplacement 532 500 000 565 000 000 32 500
30.962.1 Titre 1. Charges financières de la dette
30.962.2 Titre 2. Dépenses de personnel
<b>30.962.3</b> Titre 3. Dépenses de biens et services 532 500 000 565 000 000 32 500
30.962.4 Titre 4. Dépenses de transfert
30.962.5 Titre 5. Dépenses d'investissement
30.962.6 Titre 6. Autres dépenses
30.969 Dotation pour primes d'assurance 0 1 000 000 000 1 000 000 000
30.969.1 Titre 1. Charges financières de la dette
30.969.2 Titre 2. Dépenses de personnel
<b>30.969.3</b> Titre 3. Dépenses de biens et services 0 1 000 000 000 1 000 000
30.969.4 Titre 4. Dépenses de transfert
30.969.5 Titre 5. Dépenses d'investissement
30.969.6 Titre 6. Autres dépenses

### <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre</u> (22/27)

Codes	(22/27) Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
30.976	Dotation pour dépenses d'hospitalisation et d'inhumation	1 574 478 148	1 750 000 000	175 521 852
30.976		1 3/4 4/8 148	1 /30 000 000	1/3 321 832
30.976.1	Titre 1. Charges financières de la dette  Titre 2. Dépenses de personnel			0
30.976.2	Titre 3. Dépenses de biens et services	0	500 000 000	500 000 000
30.976.4	Titre 4. Dépenses de transfert	1 574 478 148	1 250 000 000	-324 478 148
30.976.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 3/4 4/6 146	7 230 000 000	-924 476 146
30.976.6	Titre 6. Autres dépenses			0
30.983	Dotation pour accessoires de bourses et aides aux familles	200 000 000	200 000 000	0
30.983.1	Titre 1. Charges financières de la dette	200 000 000	200 000 000	0
30.983.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
30.983.3	Titre 3. Dépenses de biens et services		0	0
30.983.4	Titre 4. Dépenses de transfert	200 000 000	200 000 000	0
30.983.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	200 000 000	200 000 000	0
30.983.6	Titre 6. Autres dépenses			0
30.990	Dotation pour assistance aux réformes des finances publiques	500 000 000	200 000 000	-300 000 000
30.990.1	Titre 1. Charges financières de la dette	300 000 000	200 000 000	-300 000 000
30.990.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
30.990.3	Titre 3. Dépenses de biens et services			0
30.990.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
30.990.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	500 000 000	200 000 000	-300 000 000
30.990.6	Titre 6. Autres dépenses	700 000		0
30.995	Dotation pour fonds d'investissement provincial	0	0	0
30.995.1	Titre 1. Charges financières de la dette		-	0
30.995.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
30.995.3	Titre 3. Dépenses de biens et services			0
30.995.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
30.995.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	0		0
30.995.6	Titre 6. Autres dépenses			0
30.997	Dotation pour dépenses d'équipement de l'Administration	2 333 819 760	1 500 000 000	-833 819 760
30.997.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
30.997.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
30.997.3	Titre 3. Dépenses de biens et services			0
30.997.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
30.997.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	2 333 819 760	1 500 000 000	-833 819 760
30.997.6	Titre 6. Autres dépenses			0
30.998	Dotation pour fonds d'études sectorielles	300 000 000	500 000 000	200 000 000
30.998.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
30.998.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
30.998.3	Titre 3. Dépenses de biens et services			0
30.998.4	1 0			0
30.998.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	300 000 000	500 000 000	200 000 000
30.998.6	Titre 6. Autres dépenses			0

## <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre (23/27)</u>

Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
30.999	Dotation pour dépenses de pensions	0	0	0
30.999.1	Titre 1. Charges financières de la dette	V	0	0
30.999.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
30.999.3	Titre 3. Dépenses de biens et services			0
30.999.4	Titre 4. Dépenses de transfert		0	0
30.999.5	Titre 5. Dépenses d'investissement		V	0
30.999.6	Titre 6. Autres dépenses			0
30.952	Dotation pour frais d'entretien du système d'information budgétaire	0	0	0
30.952.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
30.952.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
30.952.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	0		0
30.952.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
30.952.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
30.952.6	Titre 6. Autres dépenses			0
31	Autorités administratives indépendantes et de régulation	25 729 012 068	4 175 694 304	-21 553 317 764
31.285	Agence de régulation du secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique (ARSEE)	10 900 000	25 000 000	14 100 000
31.285.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
31.285.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
31.285.3	Titre 3. Dépenses de biens et services			0
31.285.4	Titre 4. Dépenses de transfert	10 900 000	25 000 000	14 100 000
31.285.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
31.285.6	Titre 6. Autres dépenses			0
31.280	Agence Gabonaise de Sureté et de Sécurite Nucléaire (AGSSN)	24 332 086	145 198 882	120 866 796
31.280.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
31.280.2	Titre 2. Dépenses de personnel	13 532 086	120 198 882	106 666 796
31.280.3	Titre 3. Dépenses de biens et services			0
31.280.4	Titre 4. Dépenses de transfert	10 800 000	25 000 000	14 200 000
31.280.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
31.280.6	Titre 6. Autres dépenses			0
31.260	Agence de Régulation de la Communication Electronique et de la Poste (ARCEP)	0	0	0
31.260.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
31.260.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
31.260.3	1			0
31.260.4	1	0		0
31.260.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
31.260.6	Titre 6. Autres dépenses			0
31.250	Agence Nationale des Investigations Financières (ANIF)	580 567 031	564 503 329	-16 063 702
31.250.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
31.250.2	1 1	51 101 591	35 037 889	-16 063 702
31.250.3	1			0
31.250.4	1	529 465 440	529 465 440	0
31.250.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
31.250.6	Titre 6. Autres dépenses			0

## <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre (24/27)</u>

0 1	<u>(24/21)</u>	I ED 2040	DI E 0040	ъ.
Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
31.255	Centre Gabonais des Elections (CGE)	23 395 954 346	556 819 114	-22 839 135 232
31.255.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
31.255.2	Titre 2. Dépenses de personnel	366 887 996	326 819 114	-40 068 882
31.255.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	23 029 066 350	230 000 000	-22 799 066 350
31.255.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
31.255.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
31.255.6	Titre 6. Autres dépenses			0
31.262	Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI)	1 004 113 227	845 459 425	-158 653 801
31.262.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
31.262.2	Titre 2. Dépenses de personnel	827 496 227	668 842 425	-158 653 801
31.262.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	166 617 000	166 617 000	0
31.262.4	Titre 4. Dépenses de transfert	10 000 000	10 000 000	0
31.262.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
31.262.6	Titre 6. Autres dépenses			0
31.283	Commission Nationale des droits de l'Homme	55 046 072	83 271 072	28 225 000
31.283.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
31.283.2	Titre 2. Dépenses de personnel	8 271 072	8 271 072	0
31.283.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	46 775 000	75 000 000	28 225 000
31.283.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
31.283.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
31.283.6	Titre 6. Autres dépenses			0
31.291	Commission Nationale de Protection des Données à caractère Personnel	509 995 136	347 099 489	-162 895 648
31.291.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
31.291.2	Titre 2. Dépenses de personnel	349 995 136	147 099 489	-202 895 648
31.291.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	160 000 000	200 000 000	40 000 000
31.291.4	Titre 4. Dépenses de transfert			0
31.291.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
31.291.6	Titre 6. Autres dépenses			0
31.295	Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	148 104 170	390 412 000	242 307 830
31.295.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
31.295.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
31.295.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	148 104 170	200 000 000	51 895 830
31.295.4	Titre 4. Dépenses de transfert		190 412 000	190 412 000
31.295.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
31.295.6	Titre 6. Autres dépenses			0
31.227	Haute Autorité de la Communication (HAC)	0	1 187 930 992	1 187 930 992
31.295.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
31.295.2	Titre 2. Dépenses de personnel		969 686 992	969 686 992
31.295.3	Titre 3. Dépenses de biens et services		200 000 000	200 000 000
31.295.4	Titre 4. Dépenses de transfert		18 244 000	18 244 000
31.295.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
31.295.6	Titre 6. Autres dépenses			0

## <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre (25/27)</u>

	<u>(23/21)</u>			
Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
31.259	Autorité de Régulation des Produits Agricoles du Gabon (ARPAG)		30 000 000	30 000 000
31.259.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
31.259.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
31.259.3	Titre 3. Dépenses de biens et services			0
31.259.4	Titre 4. Dépenses de transfert		30 000 000	30 000 000
31.259.5	Titre 5. Dépenses d'investissement			0
31.259.6	Titre 6. Autres dépenses			0
	Total budget général	1 869 676 947 438	1 969 089 280 685	99 412 333 247
	Titre 1. Charges financières de la dette	231 951 184 423	251 460 378 906	19 509 194 484
	Titre 2. Dépenses de personnel	640 858 847 584	672 760 000 000	31 901 152 416
	Titre 3. Dépenses de biens et services	315 075 292 293	316 066 908 563	991 616 270
	Titre 4. Dépenses de transfert	259 368 566 706	254 784 248 463	-4 584 318 243
	Titre 5. Dépenses d'investissement	352 923 056 432	423 757 390 011	70 834 333 579
	Titre 6. Autres dépenses	69 500 000 000	49 997 546 741	-19 502 453 259
60	Pensions	56 100 000 000	61 556 778 925	5 456 778 925
60.703	Pensions civiles, militaires et contractuels de l'Etat	48 798 752 836	54 255 531 761	5 456 778 925
60.703.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
60.703.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
60.703.3	Titre 3. Dépenses de biens et services			0
60.703.4	Titre 4. Dépenses de transferts	48 798 752 836	54 255 531 761	5 456 778 925
60.703.5	Titre 5. Dépenses d'Investissement			0
60.703.6	Titre 6. Autres dépenses			0
60.710	Pensions spéciales	7 301 247 164	7 301 247 164	0
60.710.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
60.710.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
60.710.3	Titre 3. Dépenses de biens et services			0
60.710.4	Titre 4. Dépenses de transferts	7 301 247 164	7 301 247 164	0
60.710.5	Titre 5. Dépenses d'Investissement			0
60.710.6	Titre 6. Autres dépenses			0
61	Service universel des communications électroniques	14 879 000 000	2 394 424 740	-12 484 575 260
61.145	Accès généralisé des services de la téléphonie mobile et d'internet	14 879 000 000	2 394 424 740	-12 484 575 260
61.145.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
61.145.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
61.145.3	Titre 3. Dépenses de biens et services			0
61.145.4	Titre 4. Dépenses de transferts			0
61.145.5	Titre 5. Dépenses d'Investissement	14 879 000 000	2 394 424 740	-12 484 575 260
61.145.6	Titre 6. Autres dépenses			0
62	Prestations familiales et sociales	16 500 000 000	16 500 000 000	0
62.985	Aide à l'enfance	16 500 000 000	12 000 000 000	-4 500 000 000
62.985.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
62.985.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
62.985.3	Titre 3. Dépenses de biens et services			0
62.985.4	Titre 4. Dépenses de transferts	16 500 000 000	12 000 000 000	-4 500 000 000
62.985.5	Titre 5. Dépenses d'Investissement			0
62.985.6	Titre 6. Autres dépenses			0
_				

## <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre (26/27)</u>

Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
62.986	Aide à la maternité	0	4 500 000 000	4 500 000 000
62.986.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
62.986.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
62.986.3	Titre 3. Dépenses de biens et services			0
62.986.4	Titre 4. Dépenses de transferts		4 500 000 000	4 500 000 000
62.986.5	Titre 5. Dépenses d'Investissement			0
62.986.6	Titre 6. Autres dépenses			0
63	Promotion du sport	5 733 592 368	6 044 284 424	310 692 055
63.233	Sport pour tous, sport de proximité	2 866 796 184	3 022 142 212	155 346 028
63.233.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
63.233.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
63.233.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 433 398 092	1 511 071 106	77 673 014
63.233.4	Titre 4. Dépenses de transferts			0
63.233.5	Titre 5. Dépenses d'Investissement	1 433 398 092	1 511 071 106	77 673 014
63.233.6	Titre 6. Autres dépenses			0
63.235	Sport amateur, d'élite et professionnel	2 866 796 184	3 022 142 212	155 346 028
63.235.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
63.235.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
63.235.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 433 398 092	1 511 071 106	77 673 014
63.235.4	Titre 4. Dépenses de transferts			0
63.235.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	1 433 398 092	1 511 071 106	77 673 014
63.235.6	Titre 6. Autres dépenses			0
64	Promotion audiovisuelle et cinématographique	1 972 000 000	1 899 036 000	-72 964 000
64.433	Production des contenus audiovisuels	1 163 747 264	1 120 688 615	-43 058 649
64.433.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
64.433.2	1 1	207.045.754	272.542.074	0
64.433.3	1	387 915 754	373 562 871	-14 352 883
64.433.4	Titre 4. Dépenses de transferts Titre 5. Dépenses d'Investissement	775 831 509	747 125 744	-28 705 766
64.433.6	Titre 6. Autres dépenses	//3 831 309	/4/ 123 /44	-28 /03 /66
64.434	Production des contenus cinématographiques	808 252 736	778 347 385	-29 905 351
64.434.1		000 232 730	110 341 303	-27 703 331 n
64.434.2	5 0			0
64.434.3		269 417 579	259 449 129	-9 968 450
64.434.4	*			0
64.434.5	1 ,	538 835 157	518 898 256	-19 936 901
64.434.6	-			0
65	Formation pour l'emploi	4 191 000 000	2 296 476 000	-1 894 524 000
65.923	Formation initiale	2 486 451 492	1 148 238 000	-1 338 213 492
65.923.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
65.923.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
65.923.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	669 830 224	382 746 000	-287 084 224
65.923.4	Titre 4. Dépenses de transferts			0
05.925.4	1 0			
65.923.5 65.923.6	Titre 5. Dépenses d'Investissement	1 816 621 268	765 492 000	-1 051 129 268

## <u>Tableau de répartition du budget de l'Etat par mission, par programme et par titre (27/27)</u>

	(21/21)			
Codes	Libellés	LFR 2018	PLF 2019	Ecart
65.924	Formation continue	1 704 548 508	1 148 238 000	-556 310 508
65.924.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
65.924.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
65.924.3	Titre 3. Dépenses de biens et services	727 169 776	382 746 000	-344 423 776
65.924.4	Titre 4. Dépenses de transferts			0
65.924.5	Titre 5. Dépenses d'investissement	977 378 732	765 492 000	-211 886 732
65.924.6	Titre 6. Autres dépenses			0
68	Gestion du patrimoine routier et qualité des carburants	0	17 939 147 668	17 939 147 668
68.931	Gestion du patrimoine routier	0	16 145 232 902	16 145 232 902
68.931.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
68.931.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
68.931.3	Titre 3. Dépenses de biens et services			0
68.931.4	Titre 4. Dépenses de transferts			0
68.931.5	Titre 5. Dépenses d'Investissement		16 145 232 902	16 145 232 902
68.931.6	Titre 6. Autres dépenses		70 719 292 902	0
68.932	Contrôle de la qualité des produits pétroliers	0	1 793 914 767	1 793 914 767
68.932.1	Titre 1. Charges financières de la dette	0	1 755 717 707	1 173 714 101
68.932.1	Titre 2. Dépenses de personnel			0
68.932.3	Titre 3. Dépenses de biens et services		1 793 914 767	1 793 914 767
68.932.4	Titre 4. Dépenses de transferts		1 /93 914 /0/	1 /93 914 /0/
	1 0		0	0
68.932.5	Titre 5. Dépenses d'investissement		0	0
68.932.6	Titre 6. Autres dépenses			0
69	Promotion du logement décent	0	4 442 428 687	4 442 428 687
69.938	Offre de logement	0	3 998 185 818	3 998 185 818
69.938.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
69.938.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
69.938.3	Titre 3. Dépenses de biens et services		444 242 869	444 242 869
69.938.4	Titre 4. Dépenses de transferts			0
69.938.5	Titre 5. Dépenses d'Investissement		3 553 942 949	3 553 942 949
69.938.6	Titre 6. Autres dépenses			0
69.939	Accès au logement	0	444 242 869	444 242 869
69.939.1	Titre 1. Charges financières de la dette			0
69.939.2	Titre 2. Dépenses de personnel			0
69.939.3	Titre 3. Dépenses de biens et services		444 242 869	444 242 869
_	Titre 4. Dépenses de transferts			0
69.939.5	1 0		0	0
69.939.6				0
	Total CAS	99 375 592 368	113 072 576 443	13 696 984 075
	Titre 1. Charges financières de la dette	0	0	0
	Titre 2. Dépenses de personnel	0	0	0
	Titre 3. Dépenses de biens et services	4 921 129 518	7 103 046 716	2 181 917 198
	Titre 4. Dépenses de transfert	72 600 000 000	78 056 778 925	5 456 778 925
	Titre 5. Dépenses d'investissement	21 854 462 851	27 912 750 803	6 058 287 952
	Titre 6. Autres dépenses	0	0	0
	Total budget de l'Etat	1 969 052 539 806	2 082 161 857 128	113 109 317 322
	Titre 1. Charges financières de la dette	231 951 184 423	251 460 378 906	
	Titre 2. Dépenses de personnel	640 858 847 584	672 760 000 000	
	Titre 3. Dépenses de biens et services	319 996 421 811	323 169 955 279	
	Titre 4. Dépenses de transfert	331 968 566 706	332 841 027 388	
	Titre 5. Dépenses d'investissement	374 777 519 283	451 670 140 813	
	-	69 500 000 000	49 997 546 741	
	Titre 6. Autres dépenses	02 200 000 000	47 77/ 346 /41	

**Article 61 :** Aucun budget annexe n'est prévu pour l'année budgétaire 2019.

#### **CHAPITRE II – DES PLAFONDS DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS**

**Article 62 :** Les plafonds d'autorisations d'emplois des ministères, des autorités administratives et des institutions sont globalement arrêtés à **102.079** agents.

La masse salariale indexée à ces effectifs est fixée à six cent soixante-douze milliards sept cent soixante millions (672.760.000.000) F CFA.

Le détail de ces plafonds se présente ainsi qu'il suit :

### Tableau de plafonds d'autorisations d'emplois de l'Etat par ministère

Codes	Libellés	Effectifs	Masse salariale
21	Ministère des Relations avec les Institutions Constitutionnelles	130	812 537 960
22	Ministère de la Justice et des Droits Humains, Garde des Sceaux	2 801	22 270 765 067
23	Ministère de l'Egalité des chances, chargé de la Décennie de la femme	28	216 447 456
25	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de la Francophonie et de l'Integration Régionale	668	10 867 362 034
31	Ministère de la Défense Nationale	21 127	135 212 923 343
41	Ministère de la Fonction Publique, de la Modernisation du Service Public, chargé de la Réforme de l'Etat	871	5 994 241 258
42	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité chargé de la Décentralisation du Développement Local	8 685	49 893 489 033
43	Ministère de la Communication, Porte-parole du Gouvernement	1 495	9 974 572 573
51	Ministère du Budget et des Comptes publics	4 548	28 377 717 927
52	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat	73	352 094 157
53	Ministère de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation du Développement	3 074	23 140 335 270
54	Ministère de l'Industrie et de l'Entreprenariat National	168	864 420 473
55	Ministère du Commerce	1 138	6 600 688 608
61	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, chargédu Programme Graine	1 296	6 256 630 147
62	Ministère des Eaux et Forêts, chargéde l'Environnement et du Développement Durable	1 635	8 551 042 386
63	Ministère de Pêche et de la Mer	355	1 533 065 538
64	Ministère de l'Equipement, des Infrastructures et des Mines	2 697	11 758 108 935
65	Ministère de l'Habitat	1 228	6 123 675 400
67	Ministère de l'Eau et de l'Énergie	148	1 090 099 828
68	Ministère du Pétrole et des Hydrocarbures	503	8 457 405 208
71	Ministère des Transports et de la Logistique	1 150	6 669 257 320
81	Ministère de l'Education Nationale	23 753	157 763 290 553
83	Ministère des Sports et de la Culture, chargé du Tourisme	1 599	9 725 925 928

84	Ministre de l'Enseignement Supérieur	3 156	31 012 846 376
91	Ministère de la Santé et de la Famille	13 308	74 497 220 882
92	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Jeunesse, chargé de la Formation Professionnelle	1 250	8 342 686 224
93	Ministère de la Protection Sociale et de la Solidarité Nationale	960	4 437 617 696
Total Ministères		97 844	630 796 467 579

### <u>Tableau de plafonds d'autorisations d'emplois de l'Etat</u> (<u>Autorité autonomes et Institutions</u>)

Codes	Libellés	Effectifs	Masse salariale
11	Présidence de la République	1 364	12 594 306 718
12	Sénat	345	3 753 485 085
13	Assemblée Nationale	491	5 383 747 291
14	Conseil d'Etat	24	168 146 731
15	Primature	938	8 136 585 011
16	Cour Constitutionnelle	105	1 317 005 183
17	Cour des Comptes	352	3 853 955 743
18	Cour de Cassation	275	3 433 653 134
22	Commission Nationale de Droits de l'Homme	2	8 271 072
26	Conseil Economique, Social et Environnemental	108	814 848 931
27	Haute Autorité de la Communication	91	969 686 992
28	Conseil National de la Démocratie	7	220 925 565
29	Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite	47	668 842 425
46	Centre Gabonais des Elections	36	326 819 114
47	Médiature de la République	5	10 917 166
48	Commission Nationale de Protection des Données à Cartactère Personnel	15	147 099 489
53	Agence Nationale des Investigations Financières	14	35 037 889
67	Agence Gabonaise de Sureté et de Sécurite Nucléaire	16	120 198 882
Total Entités Autonomes et Institutions 4			41 963 532 421
TOTAL	GENERAL	102 079	672 760 000 000

**Article 63 :** La hausse de la masse salariale au sein des établissements publics et assimilés est désormais conditionnée par la preuve de leurs capacités à autofinancer durablement pendant au moins quinze ans, l'augmentation des charges de personnel induite par de nouveaux recrutements ou la revalorisation de leur grille salariale.

Tous les établissements publics et assimilés sont tenus de déclarer auprès des services du ministère en charge du budget, le bilan et les résultats prévisionnels sur une période de cinq ans au moins et les états des dépenses de personnel comprenant les informations ci-après :

- la liste nominative et l'état de salaires et traitements annuels de chaque agent ;
- le plan de gestion prévisionnelle des effectifs sur quinze ans ;
- les fiches de postes de chaque agent.

#### TITRE II: DES GARANTIES CONSENTIES PAR L'ETAT

**Article 64 :** Le Gouvernement ne consent aucune garantie au titre de l'année budgétaire 2019.

#### TITRE III: DES CONVENTIONS DE PRETS AVEC LES BAILLEURS DE FONDS

Article 65 : Le niveau des nouvelles conventions de prêts projets avec les bailleurs de fonds, y compris les dons, est arrêté à trente-huit milliards huit cent cinquante-six millions deux cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quinze (38.856.283.915) F CFA.

Article 66 : Le niveau global des tirages des nouvelles et anciennes conventions, y compris les dons, est arrêté, pour l'année 2019, à quatre cent soixante-douze milliards deux cent quatre-vingt-seize millions quarante-cinq mille deux cent deux (472.296.045.202) F CFA.

Le détail de ces tirages se présente, en millions de F CFA, ainsi qu'il suit :

#### Tableau détaillé des tirages sur financements extérieurs (1/2)

Créancier	Libellé projet	Montant
Tirages prêts projets		
Tirages en cours		144 743
Agence Française de Développement (AFD)	RENFORCEMENT DES STRUCTURES SANITAIRES (PNDS II)	2 255
Agence Française de Développement (AFD)	PROG. INVEST. SECTEUR EDUCATION	3 672
Agence Française de Développement (AFD)	REHABILITATION TRANSGABONAIS	9 839
Exim Bank China	ROUTE FORASOL MBEGHA	3 857
Exim Bank China	CONSTRUCT. 3 CENTRES FORMATION PROFESSIONNELLE	5 796
Exim Bank China	ROUTE POG OMBOOUE	41 038
Exim Bank China	TRAVAUX DE REHAB. ET AMELIORATION DES VOIRIES DE LIBREVILLE	7 161
Banque Africaine de Développement (BAD)	nque Africaine de Développement (BAD)  APPUI EMPLOYABILITE DES JEUNES	
Banque Africaine de Développement (BAD)	APPUI AU POGRAMME GRAINE	3 636
Banque Mondiale	PROMO. INVEST. ET COMPETITIVITE	2 857
Banque Mondiale	PROJET APPUI EMPLOYABILITE DES JEUNES	3 291
Banque Mondiale	PROG. DVPT INFRASTRUCTURES	7 453
Banque Mondiale	RENF. CAPACITES SERVICES RURAUX	3 574
Banque Mondiale	E-GABON	9 566
Banque Mondiale	DORSALE TELECOMMUNICATION P. II	3 313
Banque Mondiale	DEVELOPPEMENT DE LA STATISTIQUE AU GABON	201
FOND INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA)	PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL	1 637
Fonds Européen de Développement (FED)	AMENAGEMENT BASSIN NZENG AYONG	
Société Générale	PROJET SECURITE III	700
China Construction Bank (CCB)	CONCEPTION ET CONSTRUCTION PALAIS DES SPORTS LBV	5 945
CONCEPTION ET CONSTRUCTION PALAIS DES SPORTS LBV	TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'AMENAGEMENT DES VOIRIES MUNICIPALES DE LIBREVILLE	19 053

### Tableau détaillé des tirages sur financements extérieurs (2/2)

Créancier	Libellé projet	Montant
Tirages nouvelles conventions de prêts projets		
Exim Bank China	TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA ROUTE NATIONALE 1 (TRONCONS PK12 – PK 74 et PK94-PK105)	9 783
Banque Africaine de Développement (BAD)	Projet d'Appui à la Diversification de l'Economie Gabonaise (PADEG)	8 231
Banque Islamique de Développement (BID)	AMENAGEMENT BASSIN VERSANT TERRE NOUVELLE	8 445
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	AMENAGEMENT BASSIN VERSANT LOWE IAI	12 398
Tirages nouvelles conventions de prêts programmes		
Total tirages prêts programmes sur emprunts bilatéraux		
Agence Française de Développement (AFD)	APPUI BUDGETAIRE 2017-2019	49 197
Total tirages prêts programmes sur emprunts multilatéraux		
Banque Mondiale	APPUI BUDGETAIRE 2017-2019	121 800
Fonds Monétaire International APPUI BUDGETAIRE 2017-2019		117 700
Total tirages sur financements extérieurs		472 296

### **TITRE IV : DES PRETS ET AVANCES**

Article 67 : Les prêts, avances et dépôts se présentent ainsi qu'il suit :

### Tableau résumé des prêts et dépôts

Prêts et avances	LFR 2018	PLF 2019	Ecart LFR 2018/PLF 2019	Prêts et avances
Prêts et avances	261 261	29 851	-231 410	-88,57%
Fonds Souverain de la RG	69 839	-	-69 839	-100,00%
Prets nets à SOGARA	32 690	25 331	-7 359	-22,51%
Dépôts BEAC	158 732	1 520	-157 212	-99,04%
Prise de participations		3 000		

#### TITRE V: DES DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

**Article 68 :** L'exécution des dépenses au titre des comptes d'affectation spéciale, en abrégé CAS, et des attributions des produits obéit à la procédure d'engagement-liquidation-ordonnancement-paiement applicable au budget général de l'Etat.

Les virements au titre de l'exécution de l'année en cours, ne peuvent excéder 2% des crédits ouverts et doivent être immédiatement communiqués pour information au Parlement.

**Article 69**: Des textes réglementaires déterminent, en tant que de besoin, les dispositions de toute nature nécessaires à l'application de la présente loi.

**Article 70 :** La présente loi, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistrée, publiée au Journal Officiel et exécutée comme loi de l'Etat. /. -

Fait à Libreville, le

Par le Président de la République, Chef de l'Etat ;

#### **Ali BONGO ONDIMBA**

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

#### **Emmanuel ISSOZE NGONDET**

Le Ministre d'Etat, Ministre du Budget et des Comptes Publics;

#### Jean Fidèle OTANDAULT

Le Ministre de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation du Développement.

#### Jean-Marie OGANDAGA